

ACTES DE LA 10<sup>ème</sup> RECONTRE DES COLLECTIVITES AMIES DES ENFANTS

« Combattre l'exclusion et la pauvreté des enfants et des jeunes : quel rôle pour les Collectivités ? »

27 MARS 2013 – HOTEL DE VILLE DE PARIS



© UNICEF France

Depuis 2004, l'UNICEF France organise chaque année une rencontre nationale des Villes amies des enfants pour échanger sur les bonnes pratiques et approfondir la réflexion sur la mise en œuvre des droits de l'enfant au niveau local.



## La 10<sup>ème</sup> rencontre des collectivités amies des enfants

### Programme de la rencontre

Allocutions d'accueil

Lutter contre la pauvreté pour protéger les droits fondamentaux des enfants

**Table ronde A :** « *Le droit à la santé comme levier pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des enfants et des jeunes* »

**Table ronde B :** « *Agir pour l'inclusion sociale du petit enfant* »

Intervention de Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion

Remise des titres Villes et Départements amis des enfants 2012

**Table ronde C :** « *Le droit au jeu et aux loisirs comme levier pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des enfants et des jeunes* »

Restitutions de l'atelier mené par les Jeunes ambassadeurs engagés à l'UNICEF France

Consultation nationale des 6/18 ans en 2013

Conclusions

### Les participants

#### UNICEF

Michèle BARZACH, Présidente de l'UNICEF France

François LEONELLI, Vice-président de l'UNICEF France

Henri LEBLANC, Responsable des programmes terrain à l'UNICEF France

Nathalie SERRUCQUES, Responsable de la mission Enfance en France de l'UNICEF France

Carole REMINNY, Responsable du pôle Plaidoyer, éducation, jeunesse à l'UNICEF France

Lynda SEDOUD, Chargée des programmes Engagement jeunes à l'UNICEF France

Julie ZERLAUTH-DISIC, Responsable des relations avec les collectivités territoriales à l'UNICEF France

#### Intervenants extérieurs

Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion

Dominique VERSINI, Co-créatrice du Samu Social de Paris, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion, Défenseuse des enfants de 2006 à 2011

Le docteur Corinne ROEHRIG-SAOUDI, Médecin de santé publique et thérapeute familiale

Francis NOCK, consultant en santé publique (Atelier de l'évaluation en prévention et promotion de la santé)

#### Les Départements amis des enfants

Monique ESTACHY, Vice-présidente au Conseil Général des Hautes-Alpes (05) en charge des Solidarités

Claude JEANNEROT, Président du Conseil Général du Doubs (25) représentant Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France

### **Les Villes amies des enfants**

Romain LEVY, Adjoint au Maire de Paris chargé de la protection de l'enfance (75)

Gilles PEROLE, Adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, délégué à l'Enfance et à l'Education (06)

Patricia BENDIAF, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine, déléguée à la Petite enfance et à l'Enfance (94)

Elisabeth LAITHIER, Adjointe au Maire de Nancy, déléguée à la Petite enfance et Présidente de la Commission Petite enfance à l'Association des maires de France (54)

Françoise MONIER, Adjointe au Maire de Nice, déléguée à la Petite enfance (06)

Françoise FELLMANN, Adjointe au Maire de Besançon, déléguée à l'Education, la Petite Enfance et la Famille (25)

Lise DALEUX, Adjointe au Maire de Lille, déléguée à la Famille, à la Parentalité et à l'Aménagement des temps (59)

Yves CLAPPIER, Directeur adjoint à la direction de l'intervention et de l'Observation Sociale du CCAS de Grenoble (38)

Bruno JARRY, Directeur du centre culturel, de loisirs et d'animation d'Issy-les-Moulineaux (92)

Halima MEGHERBI GIL, Conseillère municipale de la ville d'Aubagne, déléguée à l'Enfance, la Petite enfance et la Parentalité (13)

Marie-Lise de OLIVEIRA, Coordinatrice Vie citoyenne locale des enfants et des jeunes à Savigny-le-Temple (77)

Marcel DURU, Adjoint au Maire de Petit-Couronne, délégué à la Jeunesse (76)

Naïma NAIMI, Conseillère municipale de Sotteville-Lès-Rouen, chargée de la Jeunesse et des Sports (76)

### **Organisation de la rencontre**

Julie ZELAUTH-DISIC, Responsable des relations avec les collectivités territoriales à l'UNICEF France

Nathalie SPINGA, Animatrice du réseau Ville amie des enfants à l'UNICEF France

Cinzia ROMANELLO-POMES, Assistante du service Relations avec les collectivités territoriales à l'UNICEF France

Avec le soutien de la Délégation générale à l'évènementiel et au protocole de la Mairie de Paris, de l'AMF et des bénévoles du Comité de Paris de l'UNICEF France

### **Animation de la rencontre**

Hélène DELMOTTE, rédactrice en chef de la Gazette Santé Social

### **Contact**

UNICEF France

Relations avec les collectivités territoriales

3, rue Duguay Trouin

75006 Paris

[villeamiedesenfants@UNICEF.fr](mailto:villeamiedesenfants@UNICEF.fr) ou 01 44 39 17 47

[www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)

## Sommaire

**Allocution d'accueil, Romain LEVY, Adjoint au Maire de Paris chargé de la protection de l'enfance** page 7

**Allocution d'accueil, Michèle BARZACH, Présidente de l'UNICEF France** page 11

**Intervention de Dominique VERSINI, Co-créatrice du Samu social de Paris, Ancienne secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion, Défenseure des enfants de 2006 à 2011** page 14

Lutter contre la pauvreté pour protéger les droits fondamentaux des enfants

### **Table ronde : « Le droit à la santé comme levier pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des enfants et des jeunes »**

---

*Les programmes de santé de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest* page 22

*Un environnement attentif aux besoins des moins de 6 ans et des adolescents* page 25

*Des petits-déjeuners offerts aux enfants pour lutter contre la malnutrition* page 27

*Un nouveau programme de soutien aux familles et à la parentalité testé et approuvé* page 28

*Echanges avec la salle* page 31

### **Table ronde : « Agir pour l'inclusion sociale du petit enfant »**

---

*La contribution de l'UNICEF France à la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* page 34

*Faciliter l'accès aux structures Petite enfance pour les plus vulnérables* page 37

*Enfants polyhandicapés et valides partagent la même crèche* page 40

*L'apprentissage du langage pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires* page 41

*Une prise en charge globale des familles et des enfants Roms* page 44

**Intervention de Madame Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion** page 47

**Remise des titres Villes et Départements amis des enfants 2012** page 51

## Table ronde : « Droit au jeu et aux loisirs »

---

<i>Un programme d'actions culturelles et de loisirs en direction des publics non captifs dès le plus jeune âge</i>	page 64
<i>Parcours spécifiques pour les enfants handicapés dans les structures municipales culturelles et de loisirs</i>	page 65
<i>Les enfants des gens du voyage accueillis dans les structures culturelles et de loisirs</i>	page 66
<i>Les contrats partenaires jeunes et Escap'ados pour accéder au sport, à la culture et aux loisirs</i>	page 68
<i>Les produits pédagogiques et ludiques de l'UNICEF France pour la promotion des droits de l'enfant</i>	page 71
Echanges avec la salle	page 73
Restitutions de l'atelier mené par les Jeunes ambassadeurs et les étudiants Campus engagés à l'UNICEF France	page 77
Consultation nationale des 6/18 ans en 2013	page 87
Conclusions	page 93



## Discours de Romain LEVY, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la protection de l'enfance

*« Nous tous, professionnels de l'enfance, bénévoles, acteurs et élus territoriaux, nous pouvons mettre en commun notre envie de faire progresser la protection des enfants contre les dangers de la précarité à travers des initiatives innovantes, comme le réseau collectivité amie des enfants nous y incite depuis 10 ans »*

C'est un plaisir de vous retrouver cette année encore à l'Hôtel de ville pour cette 10<sup>ème</sup> rencontre des Collectivités amies des enfants, et de vous souhaiter à tous la bienvenue pour cette journée.

Au nom du Maire de Paris et en mon nom personnel, je voudrais rappeler l'importance que nous attachons au partenariat durable qui s'est noué entre notre ville et l'UNICEF, et plus particulièrement aux travaux de ce réseau des Collectivités amies des enfants.

Je me réjouis que ce réseau s'ouvre désormais aux départements, dont certains se verront décerner le titre de Collectivité amie des enfants en fin de matinée, par Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, mais également par Claude JEANNEROT, Président du Conseil Général du DOUBS, qui interviendra ici au nom de l'Assemblée des Départements de France.

J'en profite pour exprimer ma gratitude à tous ceux qui s'engagent pour faire vivre et prospérer ce beau projet depuis maintenant plus de 10 ans, que ce soit à l'UNICEF, à l'AMF et désormais donc à l'ADF.

Cette année, la rencontre est placée sous le thème du combat contre l'exclusion et la pauvreté des enfants.

Dans un contexte de crise, et alors que la question de l'exclusion revient régulièrement chaque année dans les médias à cette période au terme de la trêve hivernale, les grands oubliés de ce débat sont trop souvent les enfants.

Le mérite de l'UNICEF est une nouvelle fois de nous rappeler que la défense des droits des enfants n'est pas réservée aux pays lointains, là où sévissent la guerre ou la misère, mais que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion commence par nos villes, au plus près de nous.

Le rapport de l'action humanitaire de l'UNICEF pour 2012 met en exergue cette phrase d'Anthony Lake, qui m'a paru particulièrement vraie pour nos collectivités : « Si les catastrophes n'épargnent personne, elles touchent le plus durement ceux qui sont le moins à même d'y faire face : les enfants les plus vulnérables, vivant dans les lieux les plus pauvres et subissant les privations les plus grandes ».

Ce constat, si vrai pour les nombreux pays dans lesquels l'UNICEF agit, peut aussi s'appliquer à nos villes : ce sont là où les enfants subissent déjà les difficultés liées à leur environnement et à la situation d'exclusion sociale de leurs parents, que la souffrance peut être la plus vive.

Lutter contre la pauvreté des enfants aujourd'hui, c'est aussi agir pour l'avenir, afin d'éviter que les enfants pauvres d'aujourd'hui ne deviennent les exclus de demain.

Au sein de nos villes, certaines familles sont ainsi plus exposées que d'autres : celles qui font face à des difficultés de logement ou d'accès à l'emploi, mais aussi celles qui ne peuvent pas toujours compter sur les deux parents.

Le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour 2012 faisait le constat que les familles monoparentales par exemple étaient plus particulièrement exposées : une sur cinq serait directement confrontée à la pauvreté.

A Paris, les foyers monoparentaux sont une question à laquelle nous accordons une importance particulière car nous en comptons plus de 70 000, soit 27% des familles parisiennes quand la moyenne nationale s'élève à environ 20%.

Ils sont particulièrement nombreux par exemple parmi ceux qui sollicitent un hébergement d'urgence.

Le développement des prises en charge hôtelière au titre de l'Aide sociale à l'enfance, avec près de 1000 familles bénéficiant de cette aide dans le but de protéger les enfants en situation de grande précarité, nous rappelle au quotidien la nécessité de trouver des solutions pérennes à leur hébergement et leur insertion.

Le contexte de crise renforce aussi plus que jamais l'attente de justice sociale et de protection pour ces familles.

Dans nos collectivités, nous sentons une demande très forte de leur part pour assurer à leurs enfants un cadre sécurisant, en termes de scolarisation, de prévention, de santé et de loisirs.

Alors, quelles sont nos marges de manœuvre en tant que collectivité territoriale, directement confrontée sur le terrain à l'appel de ces parents et de ces enfants ?

A Paris, par exemple, nous avons constaté que le découpage entre directions et services de la ville, indispensable au fonctionnement d'une collectivité, pouvait faire perdre de vue l'importance d'accorder une place à part entière aux familles et aux enfants.

Ainsi, le Maire de Paris a fait le choix en 2004 de créer une Direction de la Famille et de la Petite Enfance et de nommer dans chaque direction de la Ville des correspondants famille, afin que la question de la place de l'enfant soit une préoccupation de chaque politique municipale.

Le but est de rendre l'espace urbain plus accueillant aux familles, dans la politique du logement avec la construction de logements pensés pour elles, dans l'offre d'accueil de la petite enfance mais aussi la conception des services publics, des équipements, l'évolution des aides financières, le développement de l'offre de loisirs en famille, l'accompagnement à la parentalité.

Au-delà, comme nous le rappelle l'initiative Ville Amie des Enfants, nous devons inventer des solutions nouvelles, en dehors des réponses que nous avons pour habitude d'apporter, car les défis qui se posent à nous sont constants.

Pour y parvenir, une piste stimulante que nous pouvons explorer est de partir des publics visés plutôt que de fonder notre action sur le périmètre d'intervention traditionnel de telle ou telle délégation.

Tout d'abord, dans le domaine des actions en direction des familles monoparentales : après une mission d'information et d'évaluation qui leur a été consacrée en 2011, une réforme des allocations « Paris logement famille monoparentales » a permis de réévaluer les montants alloués et d'étendre cette aide à un plus grand nombre.

L'attention a aussi été portée sur le partage d'informations sur les publics visés : la création d'une mission jeunesse a ainsi permis, grâce à ses correspondants, d'effectuer des diagnostics territoriaux pour mieux prendre en compte certaines catégories d'âge moins exposées et donc moins bien accompagnées ou de travailler sur la question des ruptures de prise en charge entre différents dispositifs.

Comme dans beaucoup d'autres départements, nous nous sommes également engagés dans une démarche de territorialisation afin de rapprocher les services des familles les plus en difficulté, et les aider à s'approprier ces outils.

Ce sont aussi les partenaires sur le terrain et notamment associatifs, qui nous ont proposé des initiatives nouvelles et nous ont aidés à renouveler notre façon d'envisager le soutien aux familles.

Ils nous ont notamment proposé d'autres démarches, originales, et encore trop peu connues, qui permettent de venir en aide aux enfants dans les quartiers tout en impliquant les habitants qui les côtoient souvent sans les connaître.

Je pense en particulier au parrainage de proximité.

De plus en plus étendu en France, ce principe de parrainage présente le grand mérite de permettre à des personnes issues de milieux très divers de se rencontrer autour d'un acte de générosité.

Des personnes ou des familles accueillent, durant une journée par semaine ou quelques journées par mois, des enfants dont les parents en a fait la demande.

Des travailleurs sociaux accompagnent les familles et assurent leur mise en relation.

Ce parrainage, fondé sur une action de bénévolat, permet à chacun de s'ouvrir à de nouveaux horizons, car les parrains rencontrent des enfants auxquels ils s'attachent et qui deviennent pour eux comme une deuxième famille.

Je pense à cette petite fille de 8 ans vivant à l'hôtel avec sa mère et ses 3 frères, qui a rencontré une marraine qui ne comptait à l'origine que consacrer un peu de son temps, sans plus.

Elle s'est tellement attachée à cette petite fille qu'elle n'a pas pu s'empêcher de la présenter à ses parents, de l'emmener voir la mer, de l'associer à ses activités du week-end, aussi simples soient-elles, comme faire son marché par exemple.

Cette rencontre pour l'enfant entrouvre des portes innombrables vers des découvertes culturelles, sportives, citoyennes, portes depuis trop longtemps fermées pour de nombreux enfants issus de familles modestes dont le quotidien est bien souvent envahi par la nécessité et l'urgence.

Cette démarche, proposée par les associations, nous incite à penser les politiques publiques d'abord en fonction de l'intérêt des plus fragiles et des plus démunis, à double titre ici puisqu'il s'agit d'enfants.

Les débats d'aujourd'hui seront largement consacrés à décrire ces initiatives qui permettent chaque jour, partout en France, à ce que des villes rendent plus accessibles aux enfants les plus vulnérables les services essentiels que sont la santé, les loisirs, l'éducation.

Je ne doute pas que les témoignages des villes et départements présents aujourd'hui nous feront découvrir des propositions nouvelles, des initiatives qui vont nous inspirer pour mieux protéger les enfants au cœur de nos territoires.

Nous tous, professionnels de l'enfance, bénévoles, acteurs et élus territoriaux, nous pouvons mettre en commun notre envie de faire progresser la protection des enfants contre les dangers de la

précarité à travers des initiatives innovantes, comme le réseau collectivité amie des enfants nous y incite depuis 10 ans.

Je suis certain que les échanges qui suivront permettront une nouvelle fois d'illustrer cette détermination à avancer avec la plus grande attention pour les plus fragiles d'entre nous.

Je me réjouis que nous puissions trouver dans le réseau des Collectivités amies des enfants un appui de cette qualité pour y parvenir.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellents débats !

## Discours de Michèle BARZACH, Présidente de l'UNICEF France

*« Si vous deviez ne retenir qu'une seule chose de la force de nos actions communes, gardez à l'esprit que l'enfance et la jeunesse sont bien plus qu'une compétence dans vos collectivités. Elles s'insinuent en tous points dans tous les domaines dont vous avez la charge. L'enfance et la jeunesse sont en effet notre force, celle d'aujourd'hui et de demain »*



Je tiens à vous remercier toutes et tous ici présents à cette journée, temps clé de plaidoyer de l'UNICEF en France. A travers l'innovation sociale inscrite dans nos territoires, chacun d'entre vous fait avancer, à son niveau, ce magnifique réseau en faveur des enfants.

Débattre aujourd'hui, mais également au-delà de cette journée, de la lutte contre l'exclusion et de la pauvreté des enfants et des jeunes en France est primordial.

Cette 10<sup>ème</sup> Rencontre annuelle des Villes amies des enfants est donc en tous points d'actualité.

Comprenez d'abord que l'UNICEF fait de l'équité une priorité d'action et de plaidoyer, dans le monde comme en France. Réduction des disparités, actions en faveur des plus vulnérables, lutte contre toute forme de discrimination de genre, égalité de traitement... c'est bien dans ces termes que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant nous guide et devrait s'appliquer à chacun.

Je vous sais également conscients que la crise économique et sociale que traverse notre pays fait payer un très lourd aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Cette réalité nous impose à tous d'agir pour accompagner les plus fragiles et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Il est de notre devoir de faire preuve de la plus grande détermination pour permettre aux enfants et aux adolescents d'évoluer dans un environnement social attentifs à leurs besoins spécifiques et respectueux de leurs droits.

Aujourd'hui et grâce à la maturité du réseau des collectivités amies des enfants, nous avons le potentiel incroyable de pouvoir constituer ensemble un recueil tangible de bonnes pratiques. Les exemples qui vont vous être présentés tout au long de cette journée illustrent l'innovation sociale, à l'échelle locale, au service des enfants et des jeunes.

Le dynamisme de 231 villes et quatre départements constitue la force de notre engagement. L'opportunité nous est donc offerte ici de valoriser ces expériences et de permettre leur démultiplication sur le territoire national.

Nous sommes en cela dans l'esprit même de la poursuite de la décentralisation qui acte la possibilité d'expérimentation au service de l'intérêt général. Innover, servir d'exemple, permettre le passage à l'échelle, afin de provoquer de réels changements pour les enfants, tel est toujours le mode d'action de l'UNICEF.

15,5 millions d'habitants et 2,89 millions d'enfants vivent aujourd'hui dans une Collectivité qui fait plus et mieux pour l'enfance et la jeunesse.

Nous avons donc tout en main pour aller au devant d'un changement de paradigme : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant doit devenir une base active des politiques locales. Nous

devons, grâce à notre partenariat, décliner les droits qu'elle promeut dans toutes les compétences que détiennent les villes et les départements.

La journée va donc nous offrir le plaisir d'être réunis et surtout celui d'avoir le privilège de valoriser et de partager les actions innovantes que vous, élus et techniciens des collectivités territoriales, mettez en œuvre au quotidien.

Nous avons choisi de nous pencher sur la manière dont la santé, la vie sociale et le jeu peuvent être des leviers pour combattre toujours et sans relâche la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des jeunes.

Nos travaux seront étayés par l'éclairage de Dominique Versini, co-créatrice du Samu social, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion et Défenseure des enfants entre 2006 à 2011.

Je la remercie très chaleureusement d'avoir accepté notre invitation.

Je remercie également Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France et Claude Jeannerot, président du Conseil Général du Doubs représentant le Président de l'Assemblée des Départements de France, Claudy Lebreton, de leur soutien aux initiatives « Ville et Département amis des enfants ».

Ils nous rejoindront en milieu de journée pour remettre officiellement les titres aux collectivités nouvellement accueillies dans le réseau.

J'associe, bien entendu, à mes remerciements tous les intervenants venus apporter leur expérience et leur expertise.

Au quotidien l'UNICEF France s'emploie également à être une caisse de résonance du dynamisme territorial auprès des instances de l'Etat.

Cette 10<sup>ème</sup> rencontre des collectivités amies des enfants sera ainsi l'occasion d'accueillir Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Elle a tenu à nous témoigner son soutien pour les combats que nous menons.

Notre collaboration avec son Ministère a été extrêmement riche depuis la parution du rapport du centre de recherche *UNICEF Innocenti* l'an dernier qui a été à l'origine de l'annonce de la tenue de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre derniers. Ces travaux nous ont permis de participer activement à l'atelier *Familles vulnérables et réussite éducative*.

Aux termes des échanges, l'UNICEF France a apporté une contribution nourrie des attentes du Comité des Droits de l'enfant des Nations unies – stratégie nationale pour l'enfance, mise en place d'indicateurs... - mais également des expériences des Villes et Départements amis des enfants en la matière.

Certaines de ces préconisations ont été entendues et figurent en bonne place dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale annoncé par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault en janvier dernier. Nous nous en réjouissons.

La parole des collectivités et celle de l'UNICEF France sont certes essentielles mais elles ne seraient rien sans celle de ceux qui sont les plus concernés par la réalité de l'exercice des droits de l'enfant en France : les enfants et les jeunes eux-mêmes.

La participation, la consultation des enfants et des jeunes dans le quotidien du fonctionnement de la collectivité participe de ce combat permanent.

Cinq jeunes ambassadeurs de l'UNICEF France vous feront part cet après-midi de leur contribution sur le droit à la santé et le droit au jeu et aux loisirs. Je ne doute pas qu'ils parviennent à nous convaincre du bien-fondé de leur association à toutes les instances de décisions au sein desquelles vous siégez.

Associer les enfants et les jeunes à leur quotidien reste donc l'une de nos priorités.

La consultation nationale des 6/18 ans initiée cette année en est d'ailleurs un parfait exemple.

En seulement quelques semaines, vous vous êtes emparés de cet outil novateur pour offrir à plus de 100 000 personnes (enfants, adolescents, adultes) l'opportunité de s'exprimer sur la réalité de l'exercice des droits de l'enfant en France.

Au terme de ce processus, nous livrerons, autour du 20 novembre prochain, un témoignage documenté sur la façon dont les 6/18 ans vivent au quotidien droits fondamentaux, loisirs, éducation, santé ou encore la relation à leur environnement direct.

Je vais terminer là mon propos et laisser place aux tables rondes et aux échanges. Je me félicite que depuis plus de dix ans maintenant, un partenariat dynamique et ambitieux nous unisse.

Grâce à cet engagement, les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs propres droits. Le travail de plaidoyer, l'engagement dans la vie citoyenne, la parole donnée contribuent à ce qu'ils en prennent conscience de manière bienveillante, je veux dire par là pour eux-mêmes mais aussi pour respecter le droit des autres.

C'est au prix de ce travail de fond et de fourmis que nous parviendrons à faire avancer la cause des enfants en France.

Si vous deviez ne retenir qu'une seule chose de la force de nos actions communes, gardez à l'esprit que l'enfance et la jeunesse sont bien plus qu'une compétence dans vos collectivités. Elles s'insinuent en tous points dans tous les domaines dont vous avez la charge. L'enfance et la jeunesse sont en effet notre force, celle d'aujourd'hui et de demain.

Excellente journée à tous.

**Discours de Dominique VERSINI, Co-créatrice du Samu social de Paris, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion, Défenseure des enfants de 2006 à 2011**

**Lutter contre la pauvreté pour protéger les droits fondamentaux des enfants**



*« J'ai vraiment la profonde conviction de par mon expérience que la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ne peut se limiter à des répartitions de compétences. En effet, elle nécessite la mobilisation de tous les élus, les administrations, les associations sur le terrain évidemment, soutenus par l'État au niveau des subventions et par les collectivités locales, et aussi par leurs nombreux bénévoles qui s'impliquent »*

Je suis particulièrement heureuse de participer à cette 10<sup>ème</sup> rencontre des Villes et Départements amis des enfants, sur une question qui me paraît un enjeu majeur de société : comment combattre l'exclusion et la pauvreté des enfants ? Quel rôle pour les collectivités ?

Avant je voudrais poser la question un peu exceptionnelle dans notre histoire et celle de l'humanité, celle de la rencontre à la fois d'une crise du lien social et d'une crise économique, ainsi que des ravages que cela provoque.

Comme l'a dit Madame BARZACH, des millions de personnes sont touchées par la pauvreté. 14 % de la population, dont 3 millions d'enfants vivent dans une famille dont les revenus globaux sont inférieurs au seuil de pauvreté (soit à peu près 964 euros par mois). Et la moitié d'entre elles vivent avec 780 euros par mois.

On voit bien que la situation est extrêmement grave et qu'il existe une urgence à mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de ces populations vulnérables.

Alors évidemment les communes de par leur proximité, les départements de par leurs missions de prévention, d'accompagnement, de protection des familles de l'enfance, sont en première ligne pour agir.

Mais j'ai vraiment la profonde conviction de par mon expérience que la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ne peut se limiter à des répartitions de compétences. En effet elle nécessite la mobilisation de tous les élus, les administrations, les associations sur le terrain évidemment, soutenus par l'État au niveau des subventions et par les collectivités locales, et aussi par leurs nombreux bénévoles qui s'impliquent.

Madame CARLOTTI vous parlera du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, et de tout ce que le gouvernement, qui a pris la mesure de la situation, a décidé de mettre en place.

Je pense qu'il faut vraiment réaffirmer que l'exclusion sociale même avant le stade de la pauvreté, mine le lien social qui nous unit les uns les autres. Cela mine notre société. Cela sape le pas républicain. Et cela porte une atteinte fondamentale aux Droits de l'Homme et aux Droits de l'enfant (qui sont en fait la déclinaison des Droits de l'Homme pour l'enfant).

Et ce qui me paraît le plus inquiétant, est que cet aboutissement, est d'abord la crise du lien social, dont les symptômes sont : l'isolement, la solitude, la peur, le recul des solidarités naturelles, notamment au sein des grandes mégapoles.

La crise économique mondiale qui n'a sans doute pas encore montré tous ses effets, amplifie en fait les conséquences de cette crise du lien social. Il a toujours existé des périodes de pauvreté mais avec des liens sociaux, familiaux, de quartier si puissants que la pauvreté n'était pas la même.

Je fais partie d'une génération dans laquelle, beaucoup d'entre nous ont grandi dans des familles modestes et même pauvres. Et nous avons pu par l'école républicaine et aussi par les solidarités et de tout ce qu'elles apportaient aux enfants, grandir et s'épanouir au sens où la Convention Internationale des Droits de l'Enfant l'entend.

Ce qui a rongé petit à petit, c'est la rencontre vraiment de ces deux crises.

Et même lorsqu'on aura réglé la question de la crise économique (souhaitons qu'en fin d'année le chômage régresse, et que tous les efforts menés puissent aboutir à un mieux-être économique), restera cette crise du lien social, qui amène les gens en situation de vulnérabilité aux portes de la désocialisation.

Quand je dirigeais le Samu Social, j'ai été témoin des ravages de la désocialisation qui peut amener les gens jusque dans la rue.

Petit à petit on a vu arriver au-delà des clochards, des publics très jeunes (jeunes en rupture de liens familiaux, jeunes sortis de la « DASS » comme ils disent, et qui ne retrouvent pas du lien familial, du lien de solidarité) puis des familles pour certaines venant du bout du monde ou des familles victimes de violences conjugales.

Des mamans se retrouvent à la rue.

Et aujourd'hui énormément de jeunes femmes enceintes sortant 24 ou 48 heures après leur accouchement de la maternité, se retrouvent en attente d'une place du 115.

Je parlais, il n'y a pas longtemps, avec la directrice « enfant famille » d'un département voisin qui me disait qu'elle les appelle « les mamans landaus », parce que les services sociaux ne savent pas où les joindre, parce qu'elles marchent toute la journée avec leurs enfants.

Et quand on voit ces situations, on se dit que les droits de ces enfants sont profondément atteints. Comment grandir dans ces conditions ? Comment s'épanouir ?

Même si certaines d'entre elles sont prises en charge dans des chambres d'hôtel, ces situations se pérennisent alors qu'elles ne devraient être que des situations momentanées.

Au cours de mon expérience de défenseur des enfants, j'ai mesuré toutes ces atteintes quotidiennes aux Droits de l'Enfant, issues de toutes ces situations d'exclusion et de pauvreté.

Notre système de protection sociale qu'il faut maintenir à tout prix, qui amortit le choc de la pauvreté, a ses limites nous le savons tous.

Aujourd'hui, un enfant sur cinq est en situation de pauvreté en France. Un pauvre sur trois est un enfant.

41 % des enfants les plus touchés par la pauvreté, vivent dans une famille monoparentale (élevés par un parent isolé, souvent une maman).

Mais des familles nombreuses qui ont plus de trois ou quatre enfants, sont aussi extrêmement touchées par la pauvreté. En fait ces parents sont le plus souvent en CDD. Ils travaillent en intérim. Ils ont des temps de travail fractionnés. Ils sont en emploi aidé. Et ils sont deux fois plus souvent au chômage que les autres. Et là partir de là tout s'embraye.

La précarité et l'exclusion affectent tous les domaines de la vie de l'enfant, et portent atteinte à leurs droits fondamentaux garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Convention que la France a ratifié, qui nous engage. Nos institutions font le maximum pour la respecter, mais il existe encore un chemin contrarié par la crise économique, (qui relève de logique économique au niveau mondial), mais aussi par la crise du lien social qui concerne tout le monde (c'est-à-dire tout un chacun dans son rapport à l'autre, dans son regard sur son voisin, et dans ce qu'il apporte).

Monsieur Romain LEVY a parlé de l'action de parrainage, que je trouve extrêmement importante, parce qu'elle s'inscrit justement dans la création du lien social.

Permettre à des enfants et aux familles de ne pas se sentir seuls, parce que quand on est pauvre et seul, on ne se sent pas grand-chose dans cette société. Les enfants vivent avec leurs parents cette honte d'être pauvres.

J'ai coprésidé, avec le Président d'ATD Quart Monde et la participation de l'UNICEF, le groupe qui a fait des propositions au gouvernement dans le cadre de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté dont vous parlera Madame CARLOTTI.

A cette conférence, étaient présentes des personnes vivant la pauvreté. Et il vrai que nous sommes impuissants face à ce qu'ils disent, et à cette discrimination qu'ils ressentent ; ce sentiment d'être petit, cette peur d'aller à l'école parce qu'on a eu soi-même un mauvais souvenir de l'école, parce que on est soi-même un exclu et qu'on ne sait pas quoi dire.

En tout cas ce regard n'est peut-être pas toujours celui-là, mais on le ressent comme jugeant, comme n'étant pas un parent à la hauteur.

Les pauvres ont peur d'aller vers les institutions faites pour eux (la PMI qui est l'institution par nature de la prévention de l'enfant, de la protection de l'enfant).

Les gens ont peur qu'on les repère comme n'étant pas capables de s'occuper de leurs enfants. Et à ce moment-là tout s'enchaîne.

Cette peur porte atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant.

Enfant qui grandit avec ce sentiment de peur ; sentiment qui ne permet pas de déployer ses ailes aussi dans le système scolaire, parce que beaucoup d'enfants ont la tête prise par ce qui se passe dans la famille (parfois la violence conjugale, la pauvreté, le fait que la maman part le matin et doit les laisser seuls parce qu'elle est femme de ménage dans une grande surface ou dans un grand magasin, et qu'elle doit faire le ménage de cinq heures à 7 heures puis de 19 heures à 21 heures quand nous, nous ne sommes pas dans ces magasins-là).

C'est pour cela que je dis que cela concerne évidemment l'économique, mais pas seulement cela concerne aussi notre société, l'image que nous nous faisons de notre société, et de ce que nous voulons pour ces enfants.

J'affirme que le premier droit de l'enfant qui est atteint, est le droit de grandir et de s'épanouir en famille.

Ce droit passe d'abord par le logement. Les familles qui sont les plus vulnérables sont celles qui ont le plus de mal à accéder au logement social, suivant leurs ressources. Et nous avons 20 ans de retard dans la construction du logement.

Des mesures sont et doivent être prises, car il faut construire du logement social même si cela dérange dans les quartiers, parce qu'il faut que les gens puissent s'intégrer.

Je sais que la Ville de Paris a fait beaucoup d'efforts. Mais il faut que sur tout le territoire et dans les grandes villes, nous construisons des logements sociaux parce qu'on n'a pas le choix.

Grandir dans un CHRS ou dans une chambre d'hôtel, même si cela coûte beaucoup d'argent aux Pouvoirs Publics, ce n'est pas une vie pour les enfants. Ce n'est pas épanouissant. Cela pénalise la scolarité. Cela pénalise la santé. Et c'est de la survie qui coûte cher en plus.

Je souhaite vraiment qu'on arrive à atteindre ces objectifs qui sont dans le plan quinquennal.

Le deuxième élément important, pour que les parents puissent travailler par exemple, c'est de développer des crèches.

Le logement et les crèches sont deux sujets à égalité.

Je sais qu'une classe de crèche coûte à peu près 20 000 euros, aux communes.

La crèche est un lieu favorable pour l'apprentissage des enfants. Cela les sort d'un enfermement parfois devant la télé toute la journée. Cela permet aux mamans de sortir, de travailler.

Et ce n'est pas parce qu'on ne travaille pas qu'on ne doit pas avoir une place en crèche. Au contraire on doit avoir une place en crèche pour pouvoir trouver du travail.

Un troisième point fondamental pour l'épanouissement de l'enfant dans sa famille, est le maintien du lien.

Lorsqu'il existe une séparation parentale conflictuelle et que les gens sont en situation de pauvreté, il est plus compliqué de respecter le maintien du lien.

D'abord, il existe la question du logement du deuxième parent.

Par exemple, la résidence alternée est promise par le Droit de la Famille. Mais la résidence alternée nécessite des conditions très particulières. Cela nécessite de pouvoir habiter à proximité et aussi de maintenir à l'enfant tout son environnement. Toutes les questions sont liées. Cela nécessite aussi le développement de la médiation familiale.

Le droit au maintien du lien avec ses deux parents est garanti par le Droit à la Famille et la Convention Internationale du droit de l'enfant, mais il est difficile d'accès pour les personnes en grande difficulté financière.

L'autre situation dans laquelle le maintien des liens est mis en danger, est lorsque l'enfant est placé à l'aide sociale à l'enfance.

Alors, évidemment, il existe des situations où le placement de l'enfant est incontournable. Lorsqu'il existe maltraitance et/ou violence, l'enfant doit être protégé, et doit être placé sur décision du juge.

Mais pour les parents qui sont dans la grande pauvreté, qui sont dans l'exclusion, dans la peur qu'ils ont des institutions, dans leur séjour itinérant en hôtel ou en centre d'hébergement, ce n'est pas très facile de maintenir ce lien.

Et donc lorsque l'enfant est placé, et même lorsque les parents ont eu un comportement maltraitant et violent, il faut quand même maintenir un lien.

Quelles que soient ses relations avec ses parents, et même dans les situations de violence, l'enfant a un lien d'amour avec ses parents qui dépasse l'entendement parfois des professionnels qui interviennent. Et donc il faut respecter cela tout en protégeant l'enfant. Et c'est pour cela que dans ces situations aussi la parole de l'enfant est très importante. Il faut l'entendre. Et il faut lui expliquer. Trop d'enfants sont placés sans qu'on leur ait expliqué les raisons du placement. Et cela provoque des dégâts psychiques, qui peuvent amener à des comportements violents sur eux-mêmes ou sur les autres. Et cela peut être des enfants qui dysfonctionnent, alors que parfois quelques paroles expliquées par un professionnel formé, peuvent aider l'enfant à passer le cap, et à comprendre qu'il est nécessaire pour lui d'être placé.

Évidemment il faut développer toutes les alternatives au placement.

Parfois dans certaines situations lorsqu'il existe débordement, mais pas forcément maltraitance ni violence, il est possible que l'enfant puisse aller une fois par semaine par exemple dans une famille parraine, ou dans une famille d'accueil disposée. Si on ne fait pas cela, à un moment, la situation explose. Et les services sociaux n'ont plus le choix que de proposer le placement.

Et donc, c'est pour cela que je dis qu'à chaque fois, ce sont non seulement les institutions qui doivent intervenir, mais aussi chacun.

Je soutiens vraiment cette question du parrainage, qui me paraît une évidence absolue du parrainage citoyen.

Enfin le droit à la santé est vraiment menacé par les inégalités croissantes.

On s'aperçoit que, les enfants des familles les plus précaires sont soignés de façon récurrente aux urgences des hôpitaux, sur des temps d'urgence. Et donc pour eux échappe la prévention, l'après soins.

Nous avons ainsi quasiment un système de médecine à deux vitesses qui s'instaure.

Et ce n'est pas un hasard quand même si l'obésité est un marqueur des enfants en situation de pauvreté. Il en est de même pour la question des caries dentaires, des problèmes de lunettes, et de la souffrance psychique qui me paraît extrêmement préoccupante.

Beaucoup de choses sont à faire également dans le domaine scolaire.

Des enfants sont encore exclus dans certaines communes du système scolaire (les enfants Roms et les enfants des gens du voyage). Le droit à la scolarité est obligatoire pour toutes les familles. Et après intervention en l'occurrence du Défenseur des droits, l'école récalcitrante doit de toute façon scolariser tout enfant.

Néanmoins les enfants des familles pauvres font des parcours courts. Ils sont orientés par défaut dans les filières technologiques. 150 000 d'entre eux sont sans qualification. Et dans toutes les écoles primaires de France, tous les enfants n'accèdent pas à la restauration. Mais le gouvernement va prendre des mesures dans ce sens, car un projet a été adopté.

Pour conclure, je voudrais dire que, on est vraiment dans une situation préoccupante, celle de la crise du lien social et de la crise économique, qui lorsqu'elles se rencontrent provoquent des dégâts terribles pour les plus pauvres.

Je pense que la Ministre expliquera tout à l'heure toutes les mesures du gouvernement.

Toutes nos recommandations ont été retenues.

Un plan quinquennal va être mis en place.

François CHEREQUE, qui est maintenant Inspecteur Général des Affaires Sociales, a été chargé tous les ans de faire le point avec tous les acteurs associatifs sur ce plan quinquennal.

Mais la crise du lien social, aucun gouvernement ne peut l'imposer par ordonnance. Elle est en nous. Et je pense que si on ne fait que cela, on n'aura pas atteint cet idéal des Droits de l'enfant que la convention internationale a porté, c'est-à-dire que les enfants ne soient pas victimes de discrimination.

Je terminerai par un exemple qui nous a beaucoup marqué, celui d'une enfant qu'accompagnait ATD Quart Monde au musée d'Orsay.

On a demandé à cette enfant de quitter le musée sous prétexte qu'elle sentait mauvais, et que cela incommodait des visiteurs du musée.

Alors franchement quand on entend des choses comme cela, on se dit qu'il existe encore un long chemin pour lutter contre ce que tout un chacun a en soi.

Et je crois qu'il faut vraiment à travers ce genre d'exemple effarant, se dire que pour ces enfants, il faut construire une société égalitaire où les enfants de tous milieux se rencontrent.

J'attends beaucoup de la consultation que vous allez mener. J'en ai fait moi-même une sur des adolescents. Et je pense que celle que vous ferez, qui sera encore plus actualisée avec des petits et des grands, nous permettra le 20 novembre prochain, de savoir ce que portent les enfants, et ce qu'ils vivent. Et ainsi je pense que cela guidera tout le monde pour améliorer l'état du monde.



### **Intervention de Michèle BARZACH, Présidente de l'UNICEF France**

Je voudrais juste vous remercier pour vos propos, et le talent que vous avez de dire des choses qui sont si importantes dans la marche de notre société, avec votre expérience, votre vécu, vos tripes et votre cœur.

Merci beaucoup.

### **Intervention de François LEONELLI, Vice-président de l'UNICEF France**

Nous allons continuer.

Et je voudrais de manière liminaire, avant d'ouvrir le programme des tables rondes, faire un point précis.

Cette 10<sup>ème</sup> rencontre marque une évolution et la marche d'une volonté particulière d'inscrire toujours plus cette dynamique Villes des enfants dans la réalité de la situation des enfants, dans l'évolution de leurs difficultés et de leurs attentes, en France comme dans le monde. Nous nous attachons à le faire le plus précisément possible au travers des réponses qu'apportent les collectivités.

Dominique VERSINI parlait et insistait sur la dimension du lien social. Et qui dit lien social, dit proximité. Qui dit proximité, dit collectivités territoriales.

Pour rythmer cette journée, nous avons la chance d'accueillir, et je voudrais qu'elle me rejoigne une journaliste de talent, Hélène DELMOTTE.

C'est une spécialiste des affaires sociales, qui est rédactrice en chef d'une publication qui traite de problèmes sociaux, et qui connaît très bien les questions que nous allons débattre. Donc je lui remets sans plus de bavardage la baguette de chef d'orchestre pour cette journée. Et je la remercie d'avance très vivement d'avoir accepté cette mission.

## **Intervention d'Hélène DELMOTTE, rédactrice en chef de La Gazette Santé Social**

Je voudrais donc vous remercier une nouvelle fois. La Gazette Santé Social est très heureuse, et très honorée d'avoir été associée à cette 10<sup>ème</sup> rencontre. Donc deux tables rondes vont vous être proposées au cours de la matinée.

La première va porter sur le droit à la santé. Et la seconde portera sur l'inclusion sociale du petit enfant.

Mais avant de voir les initiatives qui ont été menées par les différentes collectivités locales sur ces sujets et par l'UNICEF, nous vous proposons de visionner l'un des films lauréats du concours de vidéo « prix jeunesse pour l'égalité », organisé par l'Observatoire des Inégalités, et qui va mettre en avant toute l'imagination et tout le potentiel de créativité des jeunes sur cette thématique au combien d'actualité.

Ce film a reçu le premier prix dans la catégorie « collègue ». Et il s'intitule : « le logement, on est tous égaux ? ». Et il a été réalisé par les collégiens de la ville de Rezé en Loire-Atlantique.



### ➤ [Diffusion du film « Le logement, on est tous égaux ? »](#)

---

Hélène DELMOTTE félicite les collégiens pour leur très joli film.

Hélène DELMOTTE invite Monsieur Francis NOCK et les intervenants de la première table ronde à regagner la tribune, afin de commencer les premiers débats.

## Table ronde A : Le droit à la santé comme levier pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des enfants et des jeunes



### ◆ Francis NOCK, consultant en santé publique

Bonjour à tous.

Je suis consultant en santé publique sur des thématiques toujours articulées entre le sanitaire et le social (les addictions, la prévention, le vieillissement, la parentalité, par exemple).

J'ai le plaisir d'être présent aujourd'hui car je suis l'évaluateur externe d'un des programmes qui sera présenté ce matin à Mouans-Sartoux. Et, dans ce cadre, j'ai rencontré les animatrices de l'UNICEF France du Réseau Villes et Départements amis des enfants, qui m'ont invité à animer cette table ronde. Je n'aurais pas grand-chose à faire si ce n'est que de passer la parole.

Je vais quand même introduire un peu le sujet qui est le droit à la santé pour classer deux ou trois repères, qui sont peut-être intéressants.

Le droit à la santé est formulé de la façon suivante : *le droit à la meilleure santé possible*. Il est inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, mais ce n'est pas forcément une des attributions ou une des missions des collectivités territoriales.

Les Conseils Généraux qui ont la charge de la cogestion du médico-social, travaillent avec des personnels sanitaires, notamment tout ce qui est pour l'enfant autour de la Protection Maternelle et Infantile et autour de l'Aide Sociale à l'Enfance. Madame ESTACHY nous en parlera.

Les municipalités n'ont pas d'attribution directe en matière de santé, si ce n'est par la fenêtre étroite du bureau d'hygiène municipale et de la salubrité.

Et pendant des décennies d'ailleurs, quand les élus et les techniciens des municipalités étaient sollicités par des associations pour intervenir sur la santé ou la prévention, l'interprétation

dominante était celle-ci : *la santé publique est de la responsabilité de l'État. On ne peut pas tout faire. On n'a pas toutes les attributions. On en a déjà bien assez à faire avec tout ce que l'on a à gérer.*

Aujourd'hui on voit bien que c'est un sujet sur lequel de très nombreuses collectivités territoriales sont très impliquées, et font souvent bien plus que ce qui leur est demandé par les textes.

Et ce changement, en quelques dizaines d'années, a trois grandes raisons.

La première est que la définition de la santé même a changé. C'est-à-dire que l'on est vraiment parti de la santé physique du ressort des soignants, des médecins, à une vision beaucoup plus large qui inclut la santé mentale (plus largement que la psychiatrie) et la santé sociale. Être en bonne santé aujourd'hui, que ce soit pour les enfants et pour les adultes, c'est être bien dans son corps, et être bien avec les autres qu'il s'agisse de son environnement personnel, ou à l'école, dans la famille, dans la mairie, mais aussi de trouver une place dans la société. Cette définition de la santé inclut le fameux « vivre ensemble », dans la cohésion sociale dont parlait Madame VERSINI. Et c'est dans cet esprit-là évidemment que les élus sont extrêmement interpellés.

La deuxième raison est la succession de crises. De plus en plus de familles sont en situation très difficile, et arrivent beaucoup plus fréquemment des demandes d'aide pour accéder aux soins, qu'auparavant. C'est-à-dire qu'il existe de plus en plus un renoncement aux soins, aussi bien en consultation parfois, qu'une fois le diagnostic posé au traitement ou au suivi. Ceci interpelle aussi fortement les bureaux d'aide sociale.

Et puis troisième point qui est celui de la croissance considérable de ce que l'on appelle la souffrance psychosociale ou la souffrance psychique, et ses traductions dans la vie de la cité. Il peut s'agir des addictions de plus en plus fréquentes et importantes, avec leurs manifestations, ou des incivilités, de l'agressivité, de la violence à laquelle sont confrontés les acteurs socio-éducatifs, mais aussi du repli sur soi, de la dépression, ou du suicide.

Ces aspects et cette conception de la santé font que les élus et les techniciens des collectivités territoriales sont vraiment de plus en plus acteurs de ces systèmes.

L'UNICEF a repéré trois initiatives dans les collectivités territoriales.

On entendra successivement Madame ESTACHY du Conseil Général des Hautes-Alpes, sur l'action de la Protection Maternelle et Infantile, ensuite Madame BENDIAF d'Ivry-sur-Seine, sur l'action autour des petits déjeuners matins et de l'alimentation des enfants le matin, et enfin Monsieur PEROLE et le docteur ROEHRIG exposeront l'expérimentation sur la parentalité qui a lieu à Mouans-Sartoux.

Monsieur Henri LEBLANC va nous présenter l'action de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest.

#### ◆ **Henri LEBLANC, responsable des programmes de terrain à l'UNICEF France**

##### **Les programmes de santé de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest**

*En Afrique de l'Ouest et du Centre, l'UNICEF soutient les gouvernements et les communautés pour mettre en place, le plus largement possible, un ensemble d'interventions simples, préventives et curatives peu coûteuses et ayant démontré leur efficacité pour réduire drastiquement, d'ici 2015, la mortalité des enfants et des mères. Du Mali à la République Démocratique du Congo, dans un contexte complexe, marqué par la pauvreté, l'instabilité politique, les crises alimentaires et nutritionnelles (au Sahel), des réponses tangibles s'attaquant aux causes premières et sous-jacentes des décès infantiles et maternels sont proposées par l'UNICEF. Le propos présentera quelques exemples des stratégies mises en œuvre par nos équipes.*

Bonjour à tous.

J'aimerais profiter de ces quelques minutes pour souligner l'importance du local et des collectivités territoriales dans l'approche de l'UNICEF, dans la manière dont on peut faire bouger les lignes en termes de réduction de la mortalité maternelle et infantile, dans une des régions les plus complexes du monde.

Aujourd'hui la recherche des solutions et des réponses vient souvent du local, pour changer les taux et les indicateurs au niveau national.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre est une région de concentration de son action pour l'UNICEF, parce que c'est une des régions du monde les plus fragiles où se superposent beaucoup de défis de santé publique.

Cette région recouvre 24 pays parmi les plus fragiles du monde. Au nord, on a toute la bande sahélienne, jusqu'à la République Démocratique du Congo au sud.

Elle représente 10 % de la population mondiale. Mais elle compte 30 % de décès infantiles chaque année.

C'est une région qui est marquée par l'insécurité, les conflits (Mali, la République Centrafricaine actuellement).

Elle connaît beaucoup d'épidémies.

On a encore le poliovirus dans un pays comme le Nigéria.

C'est une région qui connaît des poussées de choléra, de manière récurrente dans la majorité des pays.

C'est la région qui connaît le plus le paludisme.

C'est une région très pauvre. 50 % de la population d'Afrique de l'Ouest et du Centre vit en dessous du seuil de pauvreté extrême. Et 70 % de la population vit avec moins de deux dollars par jour.

C'est une région, enfin, où les disparités sont immenses : les disparités entre les villes et le monde rural, les disparités entre les riches et les pauvres.

Il existe d'immenses disparités géographiques, pas simplement entre les pays, mais à l'intérieur des pays, et cela constitue un enjeu fondamental pour les collectivités territoriales de ces pays.

C'est une région, malgré tous ces défis, qui a connu une réduction spectaculaire des décès des enfants depuis 1990.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'est réduit de 39 %, dans ces pays les plus fragiles du monde, depuis 1990.

Un pays comme le Niger, qui est classé parmi les derniers, en termes d'indice de développement humain, a baissé de 50 % sur le taux de mortalité infantile ces dernières années.

Donc, derrière ces défis immenses et ces progrès fondamentaux, il existe deux choses pour l'UNICEF : un type d'intervention, et une méthode.

Le défi ces dernières années pour l'UNICEF et ses partenaires au niveau gouvernemental et local, a été de passer à l'échelle des interventions. Un paquet d'interventions qu'on appelle à haut impact. Ce sont des interventions assez simples à mettre en place, peu coûteuses, et qui s'attaquent aux causes fondamentales de mortalité des enfants.

Aujourd'hui, au Sahel ou en République Démocratique du Congo, on sait quand et pourquoi meurent les enfants.

45 % des décès d'enfants sont dus à trois pathologies qui peuvent nous paraître assez bénignes : les infections respiratoires, la diarrhée et le paludisme. On pourrait faire le même type de ratio pour la mortalité maternelle sur d'autres bases.

La malnutrition et la sous-nutrition sont responsables en cause sous-jacente d'un tiers des décès des enfants, dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'accès à l'eau et à l'assainissement a un rôle immense sur la mortalité des enfants, au-delà des médicaments ou des protocoles compliqués.

La stratégie de l'UNICEF et de ses partenaires a été de passer à l'échelle d'une vingtaine d'interventions clés, qui suivent le continuum du couple mère-enfant, à des moments clés.

Vu que l'on connaît les causes des décès des mères et des enfants, on a décidé de s'attaquer aux causes fondamentales, depuis plus d'une dizaine d'années. Les interventions sont fondées sur le curatif, mais aussi sur le préventif.

En matière préventif, la vaccination a un rôle-clé dans la prévention des décès.

Dans tous les pays du Sahel, la supplémentation en vitamine A, peut réduire de 23 % la cause des décès des enfants de moins de cinq ans.

Le préventif, c'est aussi le recours et la promotion de l'allaitement exclusif les six premiers mois de la vie de l'enfant. L'allaitement maternel a un impact fondamental sur les protections de l'enfant.

En terme curatif, il s'agit de la mise en place d'enjeux beaucoup plus compliqués comme l'encadrement technique de l'accouchement.

Le moment fragile pour la mère et l'enfant, où on a le taux de décès maternel le plus élevé sont les deux jours avant, pendant et les deux jours après l'accouchement.

Il faut renforcer les centres de santé sur ce type d'intervention.

Au niveau du curatif, il faut souligner que 80 % des soins sont faits au niveau du ménage et de la communauté.

On peut réduire de 40 % les menaces faites aux enfants en termes sanitaires, juste en renforçant l'accès à l'information et à certains supports aux familles.

Un élément important dans les stratégies est qu'il faut savoir bien répartir les rôles des acteurs de la santé dans les pays dont on parle.

Au Mali ou en République Centrafricaine, on a des systèmes de santé.

Quand on s'éloigne des centres urbains, les centres de santé sont fragiles ainsi que leurs capacités à prendre en charge des pathologies compliquées.

Et en répartissant ces vingt interventions, entre la famille, les agents communautaires et les centres de santé, on arrive à optimiser le rôle de chacun dans un contexte où le personnel de santé est limité et où la pauvreté est récurrente.

Quand on lit les cartes au niveau international, les taux de mortalité maternelle et infantile sont en train de baisser dans cette région de manière drastique.

Aujourd'hui, la méthode qu'utilise l'UNICEF depuis plus d'une dizaine d'années est de mettre le focus sur ce qu'on appelle l'équité.

On ne peut pas avoir de progrès en laissant les plus vulnérables sur le côté.

Et aujourd'hui quand on lit une carte nationale, par exemple sur la vaccination dans un pays comme le Nigéria, les résultats nationaux sont bons. Mais quand on passe au niveau de la région, puis au niveau du district, des blocages apparaissent.

Aujourd'hui, ce sont les communautés locales, les plans régionaux ou les plans de district de santé qui trouvent comment combiner les interventions, et comment mettre en place ces interventions. Le local est en train de nourrir les plans nationaux de santé.

L'UNICEF doit identifier dans les zones les plus vulnérables pourquoi cela ne marche pas. Est-ce que c'est une question de personnel de santé ? Est-ce que c'est une question de barrières financières qu'il faut lever pour les plus pauvres ?

Et cela n'est pas une réponse qu'on pourra appliquer au niveau national. C'est vraiment au niveau des collectivités territoriales, des plans de district et des plans régionaux sanitaires, qu'on va pouvoir développer ces réponses. Et c'est cela qui nous fait avancer.

**Francis NOCK** : Merci beaucoup. Une phrase importante : *on n'avancera pas, on n'aura pas d'impact si on laisse les plus pauvres de côté*. Je pense qu'on aura des illustrations dans les interventions des collectivités.

La deuxième phrase importante est qu'on ne peut pas tout régler au niveau national. Et c'est au niveau local, où s'organise la vie des gens, qu'on peut trouver des solutions.

Donc on va regarder dans les trois interventions comment cela peut s'illustrer.

#### ◆ **Monique ESTACHY, vice-présidente du Conseil Général des Hautes-Alpes en charge des Solidarités**

##### **Un environnement attentif aux besoins des moins de six ans et des adolescents**

*Le Centre de PMI des Hautes-Alpes est très innovant dans son adaptation à la réalité géographique de son territoire : en plus des quatorze sites de permanences/conseils de puéricultrices, dix puéricultrices et six médecins de PMI effectuent des consultations à domicile dans quinze sites en proximité des familles. Les salles d'attente sont animées par une bibliothécaire (lien avec la lecture). Un protocole de bilan de santé en école maternelle a été élaboré en 2000-2004 et est régulièrement réévalué. Il permet de faire un point avec les familles sur la santé de leur enfant, de les orienter si besoin et parfois de désamorcer des difficultés naissantes dans la relation parent/enfant. Pour mieux répondre aux besoins, le Conseil général forme les professionnels du département sur la psychologie de l'adolescent et va lancer en 2013 une étude de santé sous la forme d'un questionnaire distribué à tous les jeunes portant sur l'accès aux soins, l'isolement, la dépression... Le Département réalise un travail important de prévention (collèges, lycées et centres d'éducation et de planification familiale) sur les questions de sexualité, de contraception et de prise en charge des mineures ayant recours à l'IVG.  
Contact : [monique.estachy@cq05.fr](mailto:monique.estachy@cq05.fr)*

Bonjour à toutes et à tous.

J'avoue que je suis un peu émue, mais fière aussi de représenter le département des Hautes-Alpes.

Je pense que notre Président Jean-Yves DUSSERRE a eu la bonne idée de vouloir que notre département des Hautes-Alpes, devienne un Département ami des enfants.

Je vais vous dire un petit peu ce qui se passe dans notre département.

Alors nous avons entendu ce matin trois intervenants de grande qualité. Et on vient de vous entendre, vous Monsieur.

Dans un département comme les Hautes-Alpes comptant 140 000 habitants, nous avons une certaine facilité à nous rencontrer et à travailler ensemble.

Ce département est très diversifié, puisque un village se trouve à 450 m d'altitude, et une ville comme Briançon se trouve à 1350 m d'altitude.

C'est un très beau département. Mais c'est aussi un département rural, avec des vallées qui sont vraiment très éloignées des centres.

Alors les Conseils Généraux ont une compétence obligatoire, qui est la compétence des Solidarités, dont le service « enfance famille », et la PMI font partie.

Je me réjouis vraiment d'avoir cette délégation. Et je remercie les services avec qui, je travaille. D'ailleurs nous avons ici présent le directeur du service « enfance famille », qui pourra répondre à certaines questions également.

Alors le département des Hautes-Alpes a souhaité mettre en place depuis quelques années neuf Maisons de Solidarité, réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire.

Le département des Hautes-Alpes, en 2012, a compté 1 400 naissances.

Ces enfants sont nés à Gap et Briançon, qui sont les deux villes principales du département ; quelquefois pour des raisons de difficultés, mais jusqu'à Aix, ou à Grenoble.

Les enfants de zéro à six ans ont vraiment la possibilité de rencontrer à la fois les puéricultrices, mais également les médecins de PMI.

Dans notre département, nous avons la chance de travailler avec des partenaires que sont les médecins (que ce soit à l'ARS, que ce soit dans des établissements) qui reçoivent les enfants. Et ce partenariat est très fort, puisque nous nous connaissons, et que nous connaissons l'ensemble des familles.

En 2012, 2 500 entretiens ont eu lieu.

Nous avons eu 600 visites à domicile. En effet lorsque les gens ne peuvent pas se déplacer pour des raisons quelquefois de route enneigée, ou qu'ils n'ont pas les moyens de se déplacer, nous allons vers eux. Et je trouve qu'il est très important de se rendre chez les personnes.

Nous avons eu des consultations médicales qui ont permis d'examiner 1 643 enfants différents, lors de 3 000 examens médicaux effectués en deux temps : un entretien avec la puéricultrice, et un entretien avec le médecin de la PMI.

Le service PMI comprend dix puéricultrices et six médecins de PMI.

Le service « enfance famille » comprend vingt personnels.

Dans le cadre de toutes les solidarités, nous sommes vraiment très proches des gens.

Les différents rapports de ce matin montrent combien l'enfant est au centre de nos préoccupations. Ceci est le rôle des Conseils Généraux et des collectivités. Et nous devons tous aider les familles et les enfants.

Dans notre département comme dans les autres, nous nous apercevons qu'au niveau des signalements, qu'au niveau de la maltraitance, qu'au niveau du désarroi des familles, nous rencontrons de plus en plus de demandes. Ceci est nouveau et triste.

Nous devons être à l'écoute des gens et à l'écoute des familles. Ceci est le rôle de chaque citoyen. Les élus font ce qu'ils peuvent, mais nous avons besoin d'avoir aussi autour de nous des gens qui nous signalent des familles en détresse.

Notre dimension est certes plus facile qu'à la ville de Paris ou que certains autres secteurs. Mais le désarroi des enfants et des familles concerne vraiment tout le monde.

**Francis NOCK** : merci Madame ESTACHY. Vous êtes Vice-présidente du Conseil Général. Et ce que vous avez mis en avant, c'est vraiment tout le maillage territorial que vous avez mis en place. Votre département est grand, éclaté, mais en même temps il existe une proximité extrêmement

importante. Cela rejoint ce que vous disiez sur l'accès du local voire du micro local, là où vivent les gens. Votre département est celui qui « visite » la plus grande proportion des enfants. 95 % des enfants sont « vus » dans votre département, ce qui est extrêmement difficile. Beaucoup de Conseils Généraux disent au combien ceci est complexe.

**Monique ESTACHY** : ils se rendent également dans des écoles maternelles. Donc ceci est une chance. Et je crois qu'il faut vraiment entretenir cette possibilité, parce que dans ce secteur on se doit vraiment de protéger les enfants et les familles.

**Francis NOCK** : oui. Donc proximité, maillage, et articulation avec l'ensemble des acteurs et pas seulement les gens de la santé. Vous avez souligné l'importance de l'éducation nationale.

◆ **Patricia BENDIAF, adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine, déléguée à la petite enfance et à l'enfance.**

### **Des petits déjeuners offerts aux enfants pour lutter contre la malnutrition**

*Depuis la rentrée scolaire 2003-2004, la Ville d'Ivry-sur-Seine propose un petit déjeuner pour les enfants de toute petite et petite section dans une école maternelle. Un sondage avait permis de découvrir que de nombreux enfants arrivaient le matin en ayant bu un verre de soda ou manger un chewing-gum. Les enfants confiaient ne pas avoir le temps de prendre un petit déjeuner avant la classe. La Ville a ainsi décidé de mettre en place une collation. Cette collation est servie par un agent détaché de 8h50 à 9h20 dans une salle de l'école. Les enfants peuvent s'y rendre, « à la demande », s'ils ont faim. Les aliments proviennent de la restauration scolaire (fromage, pain, yaourts, biscuits, fruits...) ou sont apportés par les parents. Cette initiative permet à tous les enfants de ne pas être distraits par la faim. Ils attendent ainsi plus facilement l'heure du déjeuner. Pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs prennent le relais et proposent la collation à toutes les sections.*

**Contact** : [pbendiaf@ivry94.fr](mailto:pbendiaf@ivry94.fr)

Bonjour à tous.

Je suis Maire adjointe à Ivry-sur-Seine. Nous sommes une commune de 59 000 habitants. J'ai pour responsabilité de la petite enfance, des centres de loisirs et des écoles.

Nous avons 29 écoles. Une trentième est en construction. Elles sont pour certaines à la fois primaire et maternelle. Ce sont des groupes scolaires. Mais il existe aussi des maternelles isolées. Nous avons des centres de loisirs dans chaque école.

Ces centres de loisirs accueillent les enfants à partir de 7h45 jusqu'à 8h50, et de 16h30 à 18h30 pour les maternelles. Depuis plusieurs années, nous avons *ce fameux lait* au cours de la matinée. On s'est aperçu que de plus en plus, cette collation était distribuée tardivement du fait que nos écoles sont de plus en plus importantes. De plus, cela empêchait les enfants de déjeuner le midi convenablement.

Bon nombre d'enfants ne mangent pas le matin avant de partir à l'école par faute de temps ou par faute de moyens. Beaucoup d'enfants affirment ne boire qu'un jus d'orange ou un soda. Donc en partenariat avec les directeurs et directrices des écoles, nous proposons chaque matin de 7h45 jusqu'à 8h30 un petit déjeuner aux enfants. Ceci est la possibilité et non une obligation. Les enfants ont la possibilité d'avoir, soit du lait, soit du jus d'orange, soit des fruits, soit du fromage, et puis quelques gâteaux mais très peu.

Cela plaît énormément aux enfants bien sûr. Nous faisons ce petit déjeuner en partenariat avec les parents, qui peuvent apporter quelque chose, et notre syndicat intercommunal SIRESCO qui nous fournit du fromage et des yaourts. On fait des expériences en fonction des saisons. On peut proposer par exemple, le concombre, la carotte etc. Les enfants découvrent certains légumes qu'ils n'ont pas l'habitude de manger. Notre approche doit être agréable pour l'enfant, afin de l'inciter à préférer le fruit au gâteau.

**Francis NOCK** : Merci Madame BENDIAF. Donc c'est une intervention sur l'alimentation. Tout le monde sait aujourd'hui l'importance de l'alimentation dans la santé. D'énormes campagnes sur la prévention, l'alimentation et la nutrition sont faites, et finalement cela accroît parfois les inégalités de santé. En effet depuis deux ans, l'évaluation a montré que si pendant le Premier Plan national Nutrition Santé, l'obésité et le surpoids avaient baissé chez les enfants de cadres, il avait continué à augmenter chez les enfants d'ouvriers.

Vous présentez votre action comme petite. Mais je suis sûr que ceci n'est pas si simple à organiser. Vous apportez quelque chose en essayant de compenser d'une façon élégante qui sert à tout le monde (les gens y vont s'ils veulent, et ce sont les enfants qui choisissent). Et en même temps vous avez cette exigence d'aller plutôt vers le fruit ou légume, que vers le gâteau. Vous respectez ainsi tous les principes de la prévention en direction de la santé.

**Patricia BENDIAF** : Tout à fait. Il est vrai que ceci est un petit peu compliqué à organiser. Je vais vous passer les détails. Mais ceci est quelque chose qui fonctionne vraiment très bien.

**Francis NOCK** : Merci beaucoup. Nous aurons certainement l'occasion d'en discuter ou de vous poser des questions.

Enfin dernière présentation, Monsieur Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, Corinne ROEHRIG, médecin de santé publique et thérapeute familiale, vont nous présenter l'action sur la parentalité à Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes.

#### ◆ **Corinne ROEHRIG-SAOUDI, médecin de santé publique et thérapeute familiale**

##### **Un nouveau programme de soutien aux familles et à la parentalité testé et approuvé**

*En mars 2012, la Ville de Mouans-Sartoux a été choisie par l'INPES comme ville pilote pour l'implantation d'un nouveau programme de soutien aux familles et à la parentalité en France. La particularité de ce programme de soutien aux familles, reconnu et mis en œuvre dans plus de 17 pays (Canada, Suède, Italie, Espagne,...), est d'impliquer à la fois les parents et les enfants au sein d'ateliers ludiques et pratiques. Il a pour objectif d'aider préventivement les parents à exercer leur rôle d'éducateur, à mettre en place un « climat familial » positif et à améliorer le comportement des enfants. Il repose essentiellement sur le dialogue, la responsabilité, la coopération plutôt que l'autorité et l'obéissance.*

**Contacts** : [gilles.perole@mouans-sartoux.net](mailto:gilles.perole@mouans-sartoux.net) et [roehrigsaoudi@wanadoo.fr](mailto:roehrigsaoudi@wanadoo.fr)

Bonjour.

Je vais vous parler de la partie technique. Pour revenir sur ce que disait Francis NOCK, on part sur une définition de la santé qui est une tentative de bien-être à la fois physique, mentale et sociale. Le

bien-être et la santé des enfants sont liés à une relation de qualité avec un parent serein et confiant dans ses capacités éducatives, en particulier.

Ceci est l'objet du programme de soutien aux familles et à la parentalité, qui a plusieurs objectifs.

Ce programme a la spécificité de s'adresser aux familles. Il existe un programme à la fois pour les parents et un programme pour les enfants. Ce programme est destiné aux familles qui ont des enfants de six à onze ans.

Il a été choisi par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, car c'est un programme structuré qui a fait la preuve de son efficacité. 150 études évaluatives internationales ont montré que ce programme était efficace pour réduire le stress parental et celui des enfants, valoriser les compétences des parents, et améliorer les résultats scolaires.

Ce programme se déroule sur 14 séances de deux heures chacune.

Pendant la première heure, les parents et les enfants sont séparés en deux groupes.

Des animateurs sont formés spécialement pour travailler avec les familles et les enfants.

Pendant la première heure dans le groupe « parent », on va travailler sur la valorisation et le renforcement des compétences parentales. C'est-à-dire, gérer le stress, comment mettre en place une autorité dans le calme, la bonne humeur et la bonne entente avec les enfants, comment donner des instructions claires à ces enfants et faire qu'il n'y ait pas d'interprétation sur les consignes qui sont données par les parents, et que les choses se passent clairement et au mieux avec les enfants.

Durant les sept premières semaines, l'objectif est de voir comment établir, voire rétablir de bonnes relations avec ces enfants.

La deuxième partie du programme est davantage la mise en place de limites, la gestion des punitions etc.

Pendant ce temps, les enfants travaillent les compétences psychosociales. C'est-à-dire l'affirmation de soi, les capacités de résoudre des problèmes, la capacité à dire « non », l'amélioration des relations interpersonnelles etc.

Et pendant la deuxième heure, en fait on réunit les familles. Et cette fois on travaille sur la relation familiale.

Ce sont des ateliers qui sont expérientiels. On apporte des informations, mais on expérimente aussi beaucoup avec les parents. Donc ce sont des ateliers très pragmatiques.

Et si on avait le temps de vous les présenter plus en détail, vous verriez combien ils sont empreints de bon sens. Et c'est cela qui fait qu'ils sont très efficaces et très appréciés par les parents.

Pour revenir au thème de la journée, on est très soucieux de mixer les populations qui sont dans ces groupes.

Le soutien à la fonction parentale est un souci qui traverse toutes les couches sociales de la population. Parents, on a tous dit à un moment donné: « mais bon sang de bonsoir, si j'étais restée sans enfant cela serait peut-être plus facile pour moi ».

A Mouans-Sartoux, dans notre groupe, nous avons des parents qui sont dans les catégories socioprofessionnelles aisées et une famille de Roms par exemple. Cela va nous permettre de recréer du lien social aussi entre des catégories socioprofessionnelles et socio-économiques très différentes.

Une autre qualité caractéristique de ce programme est qu'il est en permanence dans la bienveillance et la bien traitance par rapport aux familles.

Ceci est un des éléments fondamentaux qui en fait son succès. On ne demande pas aux parents, pourquoi ils n'arrivent pas à se débrouiller comme ils le souhaiteraient avec leurs enfants, mais on leur propose des outils pour les aider à faire au mieux.

◆ **Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, délégué à l'enfance et à l'éducation**

Toutes les villes souhaitent travailler sur la parentalité qui est un levier identifié comme une aide à l'enfant. Un enfant s'épanouira plus facilement et mieux dans une famille qui arrive à l'éduquer correctement, et à trouver des réponses aux questions.

Comme toutes les villes, dans notre projet éducatif local, on avait mis un axe sur la parentalité des actions à développer, qui est un sujet souvent abordé par les groupes de parole ou conférences thématiques.

Au moment où on réfléchissait à la mise en place de ces actions, j'ai eu la chance de rencontrer Corinne ROEHRIG qui présentait pour le CODES 06 ce programme et qui cherchait une ville pour l'expérimenter.

A travers sa présentation, vous avez compris pourquoi on a souhaité mettre en place ce programme sur la commune qui ne partait pas des problèmes des gens, mais sur un programme de formation, d'accompagnement. Et cette entrée « famille » plus que parentalité seule, nous paraissait extrêmement pertinente.

Ce programme a été évalué. Si Francis NOCK le souhaite, il pourra vous en toucher deux mots.

L'évaluation externe a montré le profil qu'il avait apporté aux familles. Vous savez que Mouans-Sartoux, petite ville de 10 000 habitants, est peut-être une clé du lien social au moment où on essaye d'agrandir beaucoup les territoires. Préserver la proximité sur des territoires à taille humaine est quelque chose d'important.

On a également ce retour des familles quand on croise les gens dans le village.

Les gens nous disent qu'il existait un avant SFP et un après SFP.

Ils ont trouvé énormément de réponses et à mon avis beaucoup plus qu'on ne pensait pouvoir leur en apporter.

Ils ont tous témoigné que le climat familial avait évolué.

Actuellement, on consulte beaucoup sur les rythmes scolaires. On le mettra en place en septembre sur Mouans-Sartoux. J'ai eu le plaisir dans les consultations de retrouver ces familles. Quelque part, elles ont retrouvé une confiance en elles pour venir participer à des réunions auxquelles on invitait l'ensemble des parents. Ce n'est pas facile de faire venir les familles dans des réunions le soir à 18 heures pour parler de l'organisation des rythmes scolaires. Et ces familles, qui ont compris avoir une clé dans l'éducation de leur enfant, sont venues en nombre important pour participer à ces réflexions. Et je crois que, une des réussites du SFP, est de recréer ce lien social.

12 familles étaient dans le premier programme. Il y en a 13 dans le nouveau programme qui a démarré depuis trois semaines. Et ces familles ont mis en place aussi une solidarité.

On casse cet isolement, que ce soit dans la difficulté d'élever son enfant ou des difficultés plus grandes pour certaines familles qui sont dans ces groupes.

Pour plus de détails, vous avez dans le dossier un document qui vous présente ce programme appelé à se développer dans de nombreuses villes en France. Enfin je le souhaite. L'INPES l'accompagnera parce qu'ils ont reconnu l'intérêt de cette expérimentation en France.

On est à votre disposition avec le docteur ROEHRIG pour des contacts ultérieurs.



**Francis NOCK :** Merci beaucoup. Je suis évaluateur de ce programme, et ce qui m'a intercepté au-delà des effets et de la réussite du programme, c'était la rencontre entre la volonté de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé de travailler sur la parentalité dans une optique de santé, et celle d'une ville qui n'était pas sur la santé, mais sur le développement harmonieux de l'enfant, sa place dans la famille et la place des familles dans la cité.

La ville a pu s'emparer de ce programme très facilement, et en faire quelque chose qui évolue vers la pérennité, et qui garde cette composante de santé.

### Echanges avec la salle

**Élisabeth FRUCTUS :** Je suis présidente du comité UNICEF de l'Aude. Je voudrais poser une question à Madame BENDIAF sur les petits déjeuners. Je trouve cela très intéressant, et c'est du concret. Mais je voudrais savoir concrètement qui propose aux enfants ces petits déjeuners. Est-ce que vous avez trouvé des bénévoles ? Est-ce que c'est du personnel de la mairie ? Est-ce que vous travaillez justement peut-être avec l'UNICEF local ? Je ne sais pas. On dit que c'est une très bonne idée, mais qui va le faire ?

**Patricia BENDIAF :** C'est le personnel municipal. C'est-à-dire le personnel qui s'occupe de la restauration le midi, qui est déjà présent le matin puisqu'ils font le ménage avant que l'école n'ouvre. A ce personnel communal, s'ajoute le personnel animateur qui s'occupe des centres de loisirs. Et on a aussi des instituteurs qui viennent plus tôt pour participer à ce petit déjeuner. Et puis les parents viennent aussi, ceux qui ne travaillent pas, et qui souhaitent rester pour donner un petit coup de main. Mais cela se passe, il est vrai dans la bonne humeur.

Au départ on l'a expérimenté sur une seule école. Et puis on l'a étalé à toutes les écoles. On ne les oblige pas non plus. Seule une ou deux écoles ne veulent pas le faire. Mais cela se passe vraiment dans la très bonne humeur.

En plus cela fait participer aussi les parents qui se parlent plus. Cela fait un petit moment très convivial le matin.

**Valérie JABOT, Adjointe au Maire déléguée à la Vie sociale à Saint-Cyr-sur-Loire (37) :** Je voudrais demander à Madame ROHRIG, comment vous avez fait pour sensibiliser les parents à ce travail ?

**Corinne ROHRIG-SAUDI :** En fait une diffusion progressive de l'information au sujet du programme SFP se fait dans la commune. C'est pour cela qu'on a vraiment besoin de travailler en lien avec les élus et la municipalité.

On commence par informer toutes les personnes professionnelles ou bénévoles, qui pourront être les relais d'information auprès des parents au sujet du programme SFP.

On a bâti un argumentaire pour parler du programme SFP aux parents, en fonction du degré d'intimité que chacun a avec les parents.

Et puis progressivement on a mis un flyer à destination de tous les parents d'élèves dans tous les cahiers de correspondances, dans les écoles primaires et maternelles de la ville de Mouans-Sartoux.

On a ensuite organisé une conférence d'information au sujet de SFP qui était spécifiquement dédié aux parents. Ce qui nous a permis de recruter dans un premier temps, les parents les plus faciles à coopter sur ce genre de problème. Pour l'anecdote, initialement on avait très peur parce que dans toutes les expérimentations il est dit que, lors de la première implantation près de 60 % de parents quittent le programme. Donc, plutôt que huit à dix familles, on n'en avait accepté treize. Et à la fin des quatorze semaines, ce qui nous paraissait très long, il nous en restait douze. Donc vous voyez qu'il existait une très bonne adhésion. Le programme normalement est dédié à huit ou dix familles, parce qu'au-delà cela fait de trop gros groupe pour travailler. Cinq familles se sont inscrites lors de cette conférence, qui leur était spécifiquement dédiée. Et ensuite les professionnels de Mouans-Sartoux largement informés ou formés sur le programme SFP ont pu en parler aux autres familles qu'ils connaissaient, pour les amener à s'inscrire auprès des services de la mairie.

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Monsieur Francis NOCK pour la conclusion de cette première table ronde.**

◆ **Francis NOCK, consultant en santé publique**

Une petite conclusion pour vous dire que ce type de programme est de s'inscrire dans la dimension très transversale de la santé, qui commence vraiment à la promotion de la santé mentale physique et sociale (donc bien en amont des problèmes de l'enfant), la prévention, le repérage, l'accès aux soins, le soin et la réinsertion sociale de personnes malades.

On a vu des degrés divers d'intervention.

L'autre point est la nécessité de travailler vraiment en articulation avec l'ensemble du système.

La santé ce n'est pas juste pour les médecins, pour les médecins scolaires etc. ou les infirmières, c'est vraiment l'ensemble du système, l'ensemble de la société. Tous les exemples ont bien montré comment l'articulation des bonnes volontés rend les choses possibles ; ce qui est un des grands facteurs de réussite. Dans tous les programmes, il existe une dimension un peu horizontale, où les gens sont invités à faire un peu plus que ce qui est de leur métier. Vous parliez des instituteurs qui viennent plus tôt le matin, qui partagent avec les gens un moment de convivialité. Les gens sont interpellés aussi comme citoyens et pas juste comme professionnels. Et ceci est sans doute les grandes clés de réussite de l'ensemble des expériences que l'on a entendues ce matin.

**Hélène DELMOTTE propose de passer à la seconde table ronde intitulée « agir pour l'inclusion sociale du petit déjeuner ».**

**Elle invite à cet effet Madame Elisabeth LAITHIER, animatrice de la seconde table ronde et les différents intervenants à rejoindre la tribune.**

## Table ronde B : Agir pour l'inclusion sociale du petit enfant



### ◆ **Élisabeth LAITHIER, adjointe au maire de Nancy, déléguée à la petite enfance et présidente de la commission petite enfance à l'association des maires de France**

Bonjour à vous toutes, et à vous tous.

Bonjour et merci d'avance aux intervenants de cette deuxième table ronde.

Le thème de celle-ci s'intitule : « agir pour l'inclusion sociale du petit enfant », que l'on pourrait traduire d'une autre façon par « agir contre l'exclusion ».

Se battre contre l'exclusion sociale fait que l'on agit effectivement pour l'inclusion sociale du petit enfant.

Avant de donner la parole aux différents intervenants, je voudrais dire juste quelques mots.

Je voudrais reprendre une idée forte développée ce matin par Romain LEVY dans son propos introductif, lorsqu'il a dit qu'agir pour l'inclusion sociale, était bien évidemment commencer par ce qui est au plus près de nous, c'est-à-dire l'intérieur de nos villes.

Je m'adresse déjà bien évidemment tout particulièrement aux nombreux élus qui sont présents, mais également aux Comités UNICEF qui font partie intégrante du management d'une ville, et qui travaillent très étroitement avec les collectivités locales.

L'exclusion sociale a mille visages aujourd'hui, que ce soit pour des raisons économiques, que ce soit pour des raisons de manque de lien social. Dominique VERSINI a tenu des propos, absolument remarquables sur le sujet.

Ces mille visages de l'exclusion sociale bien évidemment renforcent la complexité des réponses, puisque à chaque situation aujourd'hui doit correspondre une réponse tout à fait adaptée.

En cela les communes, que nous sommes et que nous représentons, ont leur rôle à jouer, parce que l'une des caractéristiques des communes est tout simplement la proximité.

Nous sommes, collectivités locales, des élus de proximité. Et qui mieux qu'un maire et ses services, connaît les situations parfois très délicates et très compliquées des administrés.

Nous allons avoir ce matin quatre exemples, qui nous seront présentés par quatre communes différentes, que je vous présenterai au fur et à mesure.

Quatre visages potentiels de l'exclusion, et bien évidemment quatre solutions extrêmement pointues, qui ont été développées par ces communes.

Mais au préalable, je vais donner la parole à Nathalie SERRUQUES, qui est responsable de la mission Enfance en France de l'UNICEF.

À ce titre, l'UNICEF a participé à la Conférence Nationale du mois de décembre.

Vous avez été force de proposition, puisque je sais que vous avez dégagé un certain nombre d'axes très concrets, que nous allons d'ailleurs retrouver dans les exemples qui seront développés ensuite.

◆ **Nathalie SERRUQUES, responsable de la mission enfance en France de l'UNICEF France**  
**La contribution de l'UNICEF France à la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

*En mai 2012, le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF publiait un rapport qui considérait, de manière inédite, deux visions de la pauvreté des enfants dans les pays les plus avancés : une mesure des privations et une mesure de la pauvreté relative. C'est à partir de ces travaux que l'UNICEF France a développé une contribution pour la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue en décembre dernier.*

*Dans le cadre du groupe de travail « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative », l'UNICEF France a formulé plusieurs axes de propositions : instaurer une nouvelle gouvernance ; préserver l'accès à la santé et mieux accompagner les enfants en situation de handicap ; accueillir et mieux protéger les enfants migrants ; encourager la réussite éducative par l'éducation aux droits de l'enfant.*

Merci beaucoup Madame LAITHIER.

Effectivement, bonjour à tous.

Avec un salut particulier aux Comités Départementaux de l'UNICEF,

Et évidemment aux partenaires des collectivités territoriales, dont j'ai eu l'honneur finalement de porter les projets pendant la préparation de cette Conférence Nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ces derniers sont les deux versants de multiples problématiques.

Je suis ravie évidemment de vous voir aujourd'hui, puisque souvent je travaille à partir en fait de vos apports.

Je tenais à souligner vraiment l'importance de ce travail de réseau, que nous menons tous ensemble, et vous expliquer quelle est la contribution dans les détails techniques.

Je vais vous expliquer sur quoi nous avons travaillé, et ce que nous avons porté auprès des Pouvoirs Publics sous la présidence de Madame VERSINI, et de Pierre-Yves MADIGNIER, le président d'ATD Quart Monde.

Pour la première fois cet atelier était consacré à la situation des familles en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à la réussite éducative. Ceci donne une couleur tout à fait particulière aux réflexions qui ont été les nôtres, et à la manière dont nous avons porté les propositions auprès des Pouvoirs Publics.

Une vingtaine de propositions de l'UNICEF ont été formulées.

Ces propositions, nous ne les avons pas sorties de notre chapeau.

Nous sommes les premiers à travailler finalement comme trait d'union, pour faire valoir les recommandations des experts du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies.

L'État français en signant et en ratifiant cette convention a pour obligation de présenter régulièrement l'état de cette application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant auprès d'une instance internationale suprême, qui est ce Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies.

Tous les cinq ans, l'UNICEF rend un rapport alternatif, comme d'autres organisations, pour essayer de refléter la réalité de cette application par rapport au vécu des enfants, avec une vision à la fois institutionnelle mais également de terrain.

Et tous les cinq ans, les experts évidemment font des recommandations à notre pays.

UNICEF France, nous sommes les premiers à être les traits d'union entre les experts et les Pouvoirs Publics, pour faire en sorte que cet exercice ne reste pas lettre morte après les quelques semaines de médiatisation.

Le centre Innocenti de l'UNICEF est un centre de recherche travaillant au niveau mondial, qui régulièrement sort de nombreuses études autour des classements des pays industrialisés.

Ceci est un travail de fond et de fourmis, pour faire en sorte que les Etats finalement essayent de tirer les enseignements de ceux qui connaissent le mieux finalement ces problématiques.

L'année dernière, nous avons eu la chance d'avoir un rapport formidable, qui était consacré à la mesure des seuils de pauvreté.

Un rapport très technique certes, mais un rapport qui en fait abordait la question de la pauvreté (en dehors de la question de la pauvreté monétaire) par l'approche des privations. Cela avait fait que médiatiquement ce rapport ait connu un écho formidable. Au-delà de l'écho médiatique, nous avons effectivement travaillé de très près sur ces questions pour que l'approche par les privations et donc par les besoins de l'enfant, prime également dans les travaux préparatoires à la conférence.

Nous avons organisé notre travail sur des propositions, autour par exemple de la question de la gouvernance.

Le terme gouvernance est un grand mot. Mais effectivement on a essayé de montrer comment une instance de coordination, que les Nations Unies appellent de leurs vœux depuis très longtemps, pourrait être utile pour élaborer une politique de l'enfance qui bénéficierait aux enfants en situation de grande pauvreté, mais pas seulement. Comment cette instance de coordination pourrait également réfléchir à l'élaboration d'une stratégie avec des moyens coordonnés ?

Aujourd'hui dans notre pays, on a tendance à chaque rotation de ministères, à mettre en place de nouveaux plans ou de nouveaux projets, mais sans finalement se donner le temps d'évaluer, de tirer les enseignements.

Nous nous sommes effectivement attachés à travailler sur cette nouvelle forme de gouvernance, à travers ces instances par exemple, mais également sur le fait d'utiliser la statistique publique

beaucoup mieux que ce qu'elle n'est utilisée aujourd'hui, voire d'essayer de la stimuler. Ceci ayant pour finalité de définir des indicateurs qui soient communs à tous les acteurs, et permettre que ces indicateurs soient fiables et suivis ; ce qui aujourd'hui en matière de lutte contre la pauvreté, pour les enfants n'existe pas.

L'UNICEF s'est attaché à des choses simples finalement, mais a rappelé des fondamentaux. C'est-à-dire qu'on ne peut pas faire une politique du doigt mouillé. A un moment donné, il faut quand même des éléments objectifs pour orienter la décision publique. Et nous ne disposons pas de ces éléments. Dominique VERSINI tout à l'heure parlait de ces trois millions d'enfants en situation de pauvreté ; dans le rapport préparatoire pour la conférence on parlait de 2 750 000 enfants, en disant que finalement on pense qu'il y en a beaucoup plus, mais on ne sait pas combien ils sont aujourd'hui. Et on ne le sait pas, notamment dans la situation de crise dans laquelle nous sommes. Pour les plus récentes les statistiques remontent à 2009 voire à 2010, et elles ne nous permettent pas d'avoir une vision claire.

Nous avons proposé également, par exemple, l'étude d'un possible droit à compensation de la pauvreté, qui venait de notre manifeste pour l'enfance, et qui était cette grande plate-forme de propositions au moment des présidentielles. Ne l'oublions pas, l'année dernière, nous étions dans un environnement et un contexte très particulier, qui est celui des élections présidentielles et législatives. Ceci nous a permis avec l'alternance que nous avons connue, de renouveler un certain nombre de messages et d'insister de nouveau sur des points pour lesquels notre plaidoyer n'avait pas trouvé de réponse jusqu'ici.

Aujourd'hui nous sommes dans une phase un petit peu différente, puisque nous sommes dans la post-annonce du Plan Pluriannuel.

Nous avons un travail de monitoring qui se poursuit et un travail d'influence évidemment qui continue à se structurer, autour des questions que je viens d'évoquer. Il en existe beaucoup d'autres, comme par exemple autour du handicap, des enfants migrants. Le but est de faire en sorte par exemple que la convention existe, et qu'on puisse la faire vivre au quotidien aussi dans l'éducation nationale.

Alors ceci peut paraître assez basique, mais qui aujourd'hui n'existe pas comme cela devrait l'être.

Nous nous sommes attachés dans certains domaines à porter des propositions.

Trente expériences de Villes amies ont déjà été mises en avant.

Trente villes ont été nommées pour la qualité de leur expérience et le côté innovant de ce qui a été mis en place sur le terrain par rapport à l'impact de réel mesuré et mesurable, par rapport à ces indicateurs que nous souhaitons au niveau national, et qui vous, au niveau local, constitue déjà votre quotidien.

Quand le Premier Ministre a parlé dans son plan pluriannuel d'un réseau de capitalisation de ces pratiques innovantes, évidemment pour l'UNICEF et les villes que vous êtes, cela raisonne de manière particulière.

Une trentaine d'acteurs pendant plusieurs mois se sont réunis sous la présidence de Madame VERSINI et de Monsieur MADIGNIER. On a peut-être commencé à trouver des débuts de solutions au niveau très macro certes, mais l'UNICEF France est convaincue que par ces canaux nous arriverons à changer la donne en matière de décision publique.

Peut-être qu'un jour on verra cette fameuse politique publique de l'enfance que l'on appelle de nos vœux, qui balayera tous les secteurs de la santé.

Je souhaiterais terminer mon propos sur cette note d'espoir. On travaille tous très dur chacun dans notre coin. Et il existe parfois un sentiment d'isolement aussi, y compris pour les collectivités.

Je veux témoigner ce matin auprès de vous de l'utilité de votre travail, non seulement pour les enfants et les familles, mais pour nous en tant que l'UNICEF France.

Au-delà de ce que nous portons des Nations Unies et de nos convictions en tant qu'UNICEF, de notre travail de plaider pour l'équité, la réduction des disparités, c'est d'abord dans l'incarnation au quotidien et auprès des enfants et des familles que tout ce travail porte.

Je suis ravie d'être la première à pouvoir en faire écho, à être votre ambassadrice finalement en ce lieu.

**Élisabeth LAITHIER** : Merci beaucoup Nathalie. Nous avons bien compris. Un gros travail en amont comme toujours d'ailleurs, a demandé des mois et des mois de travail au préalable.

Ce travail a deux volets. C'est-à-dire un volet de réflexions, d'études, de chiffrage sans lequel de toute façon on ne peut pas fonctionner non plus. Nous, élus entre autres, nous avons besoin de ces cadres de réflexion pour poser nos actions ensuite.

Le second volet du travail est une déclinaison très précise avec les actions menées par des collectivités.

Je vous parlais tout à l'heure des mille visages de l'exclusion sociale.

Dominique VERSINI nous parlait de deux conditions de base essentielles pour lutter contre cette exclusion pour les enfants qui sont d'une part, avoir un logement, et d'autre part, des places en structure d'accueil.

Nous savons très bien que dans la problématique de l'insertion sociale et de la réinsertion, le premier des freins (toutes les études le prouvent) est précisément la garde d'un tout petit. Cet obstacle fait que, un certain nombre de familles et de mamans ne sont pas dans une démarche intellectuelle pour trouver un emploi.

Madame Françoise MONIER, vous êtes maire adjointe à Nice et votre commune a développé dans la problématique des gardes de jeunes enfants un panel de solutions qui sont presque, de la haute couture et du sur-mesure. Cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure aussi, à savoir que toutes les recettes ne sont pas applicables à tout le monde. Et d'ailleurs, on ne peut plus parler de recettes. Alors Madame, est-ce que vous pouvez maintenant nous faire l'honneur de nous exposer les différentes actions auxquelles la ville de Nice à songer.

#### ◆ **Françoise MONIER, adjointe au maire de Nice, déléguée à la petite enfance**

##### **Faciliter l'accès aux structures Petite Enfance pour les plus vulnérables**

*Depuis 2008, la Ville de Nice a développé une politique d'accueil du jeune enfant et des familles dites vulnérables (monoparentales, en difficulté sociale et/ou financière, en recherche d'insertion par le retour à l'emploi,...) avec pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux situations des familles, sans les stigmatiser. Sa mise en œuvre passe par la diversification des dispositifs d'accueil dans les structures Petite enfance pour apporter une solution adaptée à chaque situation : vivier de places réservées en priorité pour les enfants dont les parents sont en réinsertion sociale, chèques d'accompagnement parental pour payer les frais d'accueil, allocation municipale compensatrice*

*(maximum 200 € par mois) versée aux familles en liste d'attente dans les établissements Petite enfance et qui embauchent une assistante maternelle, « accueil à la demande » pour des familles ayant des impératifs urgents et imprévisibles, ...*

**Contact :** [francoise.monier@ville-nice.fr](mailto:francoise.monier@ville-nice.fr)

La ville de Nice depuis 2008 a mis une priorité celle de la petite enfance.

Un des volets était déjà de créer des places d'accueil, pour permettre à des parents quels qu'ils soient d'accéder à un mode d'accueil. Mais pour cela il faut des offres.

On a développé 1 000 places d'accueil supplémentaires.

En parallèle, on a mis un zoom particulier sur les familles qui étaient les plus vulnérables, celles qu'on ne voit pas toujours, celles qui sont justement en difficulté.

On a réfléchi effectivement à un panel de réponses parce qu'il fallait vraiment répondre aux attentes particulières, mais surtout sans stigmatisation. Des situations difficiles il y en a dans tous les quartiers d'une ville.

On est parti du principe que dans la ville de Nice, tout le monde avait sa chance quel que soit son quartier.

Cela contribue justement à cette mixité sociale, à ce lien social et à apprendre et à réapprendre à vivre tous ensemble sans se poser de questions, parce que les enfants ne se posent pas de question. Quand les parents sont présents à une fête dans une crèche, il n'y a pas de différence non plus. Ils sont tous égaux.

On a mis un volet particulier sur des réservations de place pour toutes ces familles plus particulières, qui avaient besoin d'une attention.

On a créé un vivier de places réservées dans chacune des structures de la ville, qui permet à chacun l'insertion sociale. On a utilisé de nombreux relais dont les associations qui sont bien implantées effectivement dans les quartiers.

On a travaillé aussi avec Pôle Emploi, Handy Job, et la Mission Locale, afin d'avoir des viviers de place pour les personnes en insertion professionnelle et pour les accompagner.

Il existe un volet sur les familles monoparentales.

Une fondation nous a aidés pour accompagner en plus d'offrir des places d'accueil.

Et souvent comme le frein est financier, on a mis en place une allocation municipale qui permet quand on ne peut pas aller dans une structure collective, d'accéder quand même à un mode d'accueil, en allant chez une assistante maternelle. Cette allocation permet de compenser le différentiel ou le surcoût éventuel, pour que chacun ait un libre choix.

La ville de Nice n'aime pas parler *des pauvres*, car on a tous des accidents de vie à un moment donné et cette dénomination stigmatise les populations.

On a respecté les quotas très largement à la ville de Nice. Plus de 10 % des enfants sont issus de familles qui n'ont que 588 euros par mois. On imagine ce que cela représente et ce qu'on leur apporte aussi comme espoir.

Il existe aussi les travailleurs pauvres.

Ces familles **ont** des horaires très atypiques et en général rien ne répond à leur attente.

On a travaillé avec l'association « Solution Petite Enfance » et la CAF, pour créer un système qui permet à ces familles d'avoir quelqu'un qui se déplace à domicile pour garder l'enfant. La place de l'enfant est primordiale. Un professionnel se déplace donc au domicile de ces familles aux horaires difficiles, garde l'enfant et l'amène ensuite dans la structure. Ce mode de garde existe pour la nuit et pour le week-end. Notre challenge était que cela ne coûte pas cher. On applique exactement le barème de la CAF. Il n'y a pas de surcoût. La seule obligation est que ce ne soit que deux heures.

La diversité était cette dimension humaine qu'il fallait mettre en place à l'échelle d'une ville. Le rôle d'une commune est de répondre à chacun, et de donner à chacun sa chance. Cet accompagnement parental passe par l'accueil de la Petite Enfance. Les familles vulnérables ont droit aussi à ces heures d'accueil, à ces moments de socialisation pour son enfant, et d'être un parent comme les autres. Apprendre à revivre ensemble, à se respecter, et à avoir ce regard humain les uns envers les autres, fait que finalement il n'y a plus de différence. Ceci est l'avenir d'une ville.

**Élisabeth LAITHIER :** Des applaudissements très mérités pour votre ville, Madame MONIER. Tout était très riche. J'ai relevé quatre points qui me paraissent extrêmement intéressants.

Vous avez dit au départ *sans stigmatisation*. Il est extrêmement important effectivement de pouvoir accueillir tous les enfants et toutes les familles sans stigmatisation. Il est vrai que certaines familles ne vont pas vers certaines structures pour demander certaines aides. En effet elles ont peur d'être cataloguées comme étant de mauvaises familles. Le premier point vraiment très important, est cette absence de stigmatisation.

Le second point pour nous, collectivités locales, qui vraiment transparaît dans vos propos, est l'urgence à travailler ensemble. J'ai pour principe de dire dans ma commune que le maire et les élus seuls ne peuvent rien faire. Nous avons besoin, et de plus en plus aujourd'hui dans des contextes financiers contraints, de travailler avec les associations. Je ne peux que féliciter tout ce tissu associatif très riche, qui est une des grandes richesses de notre pays, en France. La réussite d'un grand nombre de projets passera par ce travail indispensable avec les associations et les grandes institutions. Par exemple, vous avez cité la Caisse d'Allocations Familiales. De plus le travail énorme qui est fait par des bénévoles convaincus est vraiment indispensable et incontournable.

Le troisième point est la place de l'enfant. Remettre l'enfant au cœur des décisions politiques. Nous voyons bien que ceci a guidé vos réflexions.

Enfin vous avez dit *être comme les autres*. Montrer aux familles qu'elles sont des familles comme les autres. Ceci est un très vaste programme extrêmement simple. Alors force est de constater effectivement que le handicap, et d'autant plus quand il s'agit de polyhandicap, est aujourd'hui encore en France une source d'exclusion pour ces enfants et pour leur famille. Une expérience extrêmement intéressante et riche qui va nous être présentée par la ville de Besançon. Madame Françoise FELLMANN, vous êtes adjointe au Maire à Besançon. Vous êtes également déléguée à l'éducation, à la Petite Enfance et à la famille. Vous êtes accompagnée de Stéphane CROVELA. Et vous avez donc œuvré de façon extrêmement intéressante sur l'accueil en milieu ordinaire ; ceci est le terme que l'on emploie donc au sein d'une même structure d'enfants polyhandicapés.

◆ **Françoise FELLMANN, adjointe au Maire de Besançon, déléguée à l'Education, la Petite Enfance et la Famille**

**Enfants polyhandicapés et valides partagent la même crèche**

*Fruit d'un partenariat particulièrement constructif entre l'ADAPEI et la ville, la crèche collective du quartier des Clairs-Soleils de Besançon permet d'accueillir six enfants polyhandicapés sévères, sur un total de 26 places. Les enfants polyhandicapés vivent ainsi au quotidien avec les enfants valides et partagent avec eux les différents moments de la journée, leur évitant l'exclusion et l'isolement dès leur plus jeune âge.*

**Contact :** [francoise.fellmann@besancon.fr](mailto:francoise.fellmann@besancon.fr)

Bonjour à tous.

A Besançon, dès 2001 au niveau du CCAS, le maire a souhaité une mission dédiée au handicap. L' élu en charge de cette mission est handicapé moteur.

Je suis élue depuis 2001 à la Petite Enfance, à l'éducation et à la famille.

Les élus ont certes des idées, mais pour les mettre en pratique nous avons besoin de travailler avec des partenaires. Je travaillais déjà avec l'ADAPEI, et le responsable de l'Enfance à l'ADAPEI de Besançon. Nous avons travaillé déjà sur des classes externalisés. Petit à petit, nous avons intégré des classes dans les écoles. Les équipes n'avaient pas toujours envie car elles avaient peur des enfants arrivant dans leurs écoles. Un jour cette personne est venue me voir et m'a proposé de faire quelque chose au niveau des crèches. Nous avons un programme de renouvellement urbain, dans un quartier de la ville. Nous avons dans ce secteur une crèche en préfabriqué, qui avait à peu près une soixantaine d'années. Donc il était temps de faire quelque chose. Et on a décidé de prévoir dans la nouvelle structure six places pour des enfants polyhandicapés. Nous avons fait ce projet avec des équipes et un comité de pilotage. La mairie, les personnels de la crèche, et les personnels de l'IME étaient présents. Nous avons un représentant de la CAF et un représentant de la PMI. Ce qui a été intéressant pendant tout ce travail de construction, c'est que tout le monde participait à ce comité de pilotage. Personne n'est resté sur le côté. Dès le départ nous avons travaillé sur le projet architectural. C'est-à-dire que nous sommes partis du projet pour savoir ce qu'il fallait en termes de locaux.

Au niveau des équipes de la crèche, ce sont des personnels volontaires qui étaient dans cette crèche auparavant qui avaient souhaité travailler dans ce domaine avec les personnels de l'IME. Nous avons fait pendant une année des formations et des rencontres communes. Les personnels de l'IME sont venus à la crèche. Les personnels de la ville ont été à l'IME. Nous avons inauguré ce bâtiment depuis deux ans. Nous avons aussi fait des réunions avec les parents des enfants de la crèche, et avec les parents des enfants polyhandicapés. Nous avons des petites jumelles, dont l'une est polyhandicapée. Elle était venue chercher Stéphane et lui avait dit : « tu sais ma petite sœur, elle est un peu malade ». Cela a été une soirée assez extraordinaire, des échanges très forts entre les parents ont eu lieu.

Les parents des anciens enfants de la crèche ont confié que cette expérience était une richesse pour leurs enfants, de pouvoir dès le plus jeune âge, découvrir et vivre ensemble. L'inscription des enfants polyhandicapés se fait avec l'accord de l'IME. Il était important que ces familles soient entourées par les personnels de l'IME. Les tarifs pour ces parents sont les tarifs CAF, qui dépendent du quotient familial. Ce qui me souciait le plus, était que les mamans des enfants polyhandicapés ne retravaillent

pas. Elles arrêtent de travailler car il n'existe pas de structure. Maintenant grâce à cette nouvelle structure, elles peuvent faire un travail à mi-temps ou ont des temps de respiration. La garde en crèche pour les enfants polyhandicapés est prévue jusqu'à l'âge de six ans. Ensuite ils rejoindront l'IME. Mon rêve, mais je ne sais pas si j'arriverai à le concrétiser du fait du refondant actuel de l'école, c'est d'avoir une école et des enseignants pour ces enfants.

**Élisabeth LAITHIER :** Merci beaucoup Madame l'adjointe au maire. Alors dans cette expérience extrêmement riche également, j'ai relevé trois points.

Je me permets simplement de souligner que la chance que vous avez eue, était ce bâtiment que vous avez pu reconstruire. Accueillir un enfant polyhandicapé dans une structure déjà en place rencontre très souvent des barrages (niveau d'escalier etc.).

Le premier point essentiel est : *avancer ensemble*. On voit bien que l'on ne réussit que si on réunit absolument tous les acteurs du handicap et de la vie en milieu ordinaire qui vont travailler ensemble.

Le second qui me paraît également très important, est la notion de volontariat dans les structures.

Les équipes qui travaillent dans les structures Petite Enfance veulent bien accueillir des enfants handicapés, très souvent, mais on sait très bien que ce que l'on ne connaît pas fait peur. Le monde du handicap est un monde qui aujourd'hui encore fait peur, parce que les professionnels ont peur de ne pas savoir bien faire. Baser cette expérience sur le volontariat me paraît un gage certain de réussite. Le troisième point extrêmement important est la préparation de l'avenir. Vous touchez un point capital, celui de faire rencontrer dès le plus jeune âge dans un milieu ordinaire des enfants handicapés et des enfants non handicapés. Le handicap ne fera plus peur ensuite aux générations à venir qui auront pris l'habitude de vivre et de travailler ensemble.

Troisième exemple de notre table ronde, celui de l'importance du langage. On sait très bien que l'apprentissage du langage est aussi une des clés pour lutter contre les inégalités sociales, et pas seulement sur le plan scolaire, mais sur l'ensemble. Madame DALEUX, vous êtes Maire adjointe à Lille. Vous êtes déléguée à la famille, à la parentalité et à l'aménagement des temps. Votre ville a développé un programme qui s'appelle « Parler Bambin », qui avait été au préalable développé et expérimenté par la ville de Grenoble.

◆ **Lise DALEUX, adjointe au maire de Lille, déléguée à la famille, à la parentalité et à l'aménagement des temps**

**L'apprentissage du langage pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires**

*La Ville de Lille a mis en place dans ses structures d'accueil collectif le programme « Parler Bambin », développé et expérimenté par la Ville de Grenoble sous la direction de Michel Zorman, médecin de santé publique et chercheur en sciences cognitives. Les travaux de recherche ont démontré que l'acquisition langagière dans les premières années d'un enfant favorise son apprentissage scolaire. Le programme « Parler Bambin », qui a fait l'objet d'évaluations scientifiques approfondies, a pour objectif d'améliorer significativement l'acquisition des compétences langagières des enfants de 18 à 36 mois, afin de lutter contre les inégalités sociales et prévenir l'échec scolaire. Ce programme s'appuie sur un imagier contenant des scènes proches de la vie des enfants et un vocabulaire*

*sélectionné pour permettre aux professionnels et aux parents d'engager la conversation. En dehors du temps des groupes de langage, les personnels de crèches sont sensibilisés à solliciter, dans le quotidien, le langage des enfants, en n'anticipant pas leurs demandes. Il s'agit de parler avec les enfants et non « aux enfants ». En impliquant les parents, le programme parvient à rendre les frontières moins étanches entre la maison et l'accueil collectif.*

**Contact :** [idadeux@mairie-lille.fr](mailto:idadeux@mairie-lille.fr)

Bonjour à tous.

Je tiens à souligner que ce sont nos collègues de Grenoble qui ont initié les premiers ce dispositif de stimulation langagière. Ils ont aussi été cherché l'expertise scientifique au nom de la prévention de l'échec scolaire en demandant ce que l'on puisse travailler la question très en amont, et auprès de la Petite Enfance avant l'entrée en école.

On a emboîté le pas de Grenoble à Lille depuis maintenant deux ou trois ans.

Le dispositif « Parler Bambin » est un produit de Monsieur Michel ZORMAN, décédé brutalement l'an dernier, qui était professeur en sciences cognitives grenoblois.

C'est un dispositif de stimulation langagière, appliquée aux enfants de moins de trois ans. Pour le dire autrement, ceci est l'art de converser avec les enfants pour les ouvrir au langage.

Ce dispositif engage toute une équipe de professionnels, des parents au profit des enfants.

Le langage est un apprentissage précoce et rapide. C'est un des premiers apprentissages. Cela se joue en général avant trois ans. Les retards pris à cet âge sont très préjudiciables ensuite dans la réussite ou dans l'échec scolaire. Le développement langagier est l'ouverture au monde. Un bon développement participe à l'épanouissement personnel. Selon une grille scientifiquement connue, un enfant de 18 mois devrait posséder 50 mots, pour pouvoir aborder l'école maternelle dans les meilleures conditions. Pour être en capacité de faire des phrases, pouvoir communiquer avec les autres et pouvoir répondre finalement à une commande qui lui est faite, l'enfant à trois ans devrait posséder au moins 250 mots.

Il existe réellement un enjeu à promouvoir cette stimulation langagière avant l'entrée en école, pour pouvoir enrichir le vocabulaire des enfants, surtout quand il est un petit peu déficient. 250 mots pour le dire, pour communiquer et s'ouvrir au monde, est tout l'enjeu de la mise en place de ce dispositif dans les crèches. A Lille, on a une dizaine de crèches municipales, à peu près l'équivalent en associatif. On a un partenariat très fort avec le secteur associatif. On est en train d'irriguer l'ensemble de nos crèches avec ce dispositif. Aujourd'hui nous en avons cinq concernées. Cinq autres à la fin de l'année. Ce dispositif passe par le jeu de l'interaction adulte-enfant. Dans les crèches, cela se pratique de deux manières essentielles. D'abord, dans les activités au quotidien avec des professionnels formés à cette mission de créer de la production de langage en dialoguant avec l'enfant. Dans les espaces collectifs, on traite le collectif avec le collectif. La posture des professionnels change un tout petit peu, en leur demandant de s'adresser à l'enfant par le jeu. D'abord, on s'inscrit dans un vis-à-vis avec l'enfant, en proposant des phrases ouvertes, en essayant d'éviter d'anticiper la réponse dans la question posée. Un exemple tout bête : « on va jouer dehors les enfants ». Au lieu de cela dire : « qu'allons-nous faire maintenant dehors ? » Et cela suscite des réponses de l'enfant du style : « dehors on pourrait jouer à cache-cache ou autre ». Autre exemple : « Tu veux boire de l'eau ? » « Non » mais plutôt : « tu as soif ? » « Tu veux boire quoi ? ».

Une deuxième manière d'appliquer ce dispositif dans les crèches, se passe au travers des ateliers de langage. Ce sont des séances dédiées qui durent environ 20 minutes, deux ou trois fois par semaine, avec un professionnel et au maximum deux enfants. Les enfants sont nommés « Petit parleur » et ce n'est pas péjoratif puisque ce sont des enfants, qui par timidité excessive, par manque de stimulation, pour diverses raisons, sont un petit peu en dessous de ce bagage langagier qu'on peut évaluer d'après une grille scientifique et prouvée. Ces enfants en carence de mots, se retrouvent dans ces ateliers en vis-à-vis avec un professionnel, pour discuter sur la base d'outils pédagogiques de type imagiers ou fermes etc. La collaboration des parents est essentielle parce que, c'est avec eux que l'on repère à la fois à la maison et dans la crèche, à quel niveau de langage se situe l'enfant. Par exemple, il peut dire quelquefois plus de mots à la crèche et moins à la maison, et inversement. Il est donc important de mettre en relation ce qui se joue de part et d'autre. Ensuite le parent peut utiliser les mêmes supports pédagogiques à la maison, pour continuer ce qui s'est produit dans les ateliers. « Parler Bambin » dans les crèches, est un axe fort de notre projet éducatif local. Il s'agit vraiment de la coéducation à 100 %. Les parents, les professionnels et les enseignants sont informés de ce qui s'est passé à la crèche, avant l'entrée à l'école. Ceci est aussi un soutien à la parentalité fort puisque il s'agit d'aider les parents pour aider les enfants ensuite. Les professionnels des crèches sont enthousiastes. Très vite les résultats et les évolutions se voient et sont probants. On a des enfants complètement épanouis, qui émergent même quelquefois. Ceci est très gratifiant. Enfin ce dispositif n'est pas coûteux du tout, et donc facile à mettre en place.

**Élisabeth LAITHIER** : Merci beaucoup Madame DALEUX.

J'ai retenu un dispositif pas coûteux du tout. Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes tous un petit peu à la recherche de dispositif pas coûteux et très efficaces. Et quant à l'efficacité, j'en suis persuadée. Deux idées me paraissent très intéressantes : la collaboration des parents et la coconstruction. Depuis le début finalement de cette table ronde, on a employé de nombreuses fois les termes « ensemble », « coagir » « coconstruire ». Cette fois il s'agit des parents. Ceci est important pour l'enfant parce qu'ensuite les parents prendront l'habitude et continueront. Il est extrêmement important que l'enfant sente autour de lui toute une communauté (parents et personnels de crèches et ensuite parents et enseignants) qui est autour de lui et qui travaillent ensemble pour lui. Le dernier exemple de notre table ronde de la matinée concerne un focus un petit peu plus particulier.

Monsieur CLAPPIER. Bonjour. Vous êtes de Grenoble. Et vous êtes directeur adjoint de l'Intervention et de l'Observation Sociale du CCAS. Depuis un an, vous avez dans votre commune de Grenoble mis en œuvre un dispositif expérimental d'insertion par le travail et le logement (et on retrouve le logement) concernant les familles Roms issues de l'Union Européenne. Ce volet est de déboucher sur la scolarisation des enfants.

Alors sans plus tarder, Monsieur CLAPIER nous vous donnons la parole pour quelques minutes, afin de nous présenter votre dispositif.

◆ Yves CLAPPIER, directeur adjoint à la direction de l'Intervention et de l'Observation Sociale du CCAS de Grenoble

### Une prise en charge globale des familles et des enfants Roms

*Depuis un an, le CCAS de Grenoble met en œuvre un dispositif expérimental d'insertion par le travail et le logement des familles Roms issues de l'Union européenne, avec un volet portant sur la scolarisation des enfants. Un investissement important du personnel éducatif (professeurs des écoles et directeurs d'école) pour permettre à ces enfants de progresser et de s'intégrer est souligné ainsi que la pertinence de l'accompagnement par les programmes de réussite éducative. L'évaluation de la situation des ménages dans le temps montre déjà des résultats positifs : aucune famille ne fait la manche, tous les enfants ont pu participer aux activités de l'été 2012 des centres de loisirs, tous les enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire de septembre 2013. L'objectif de cette expérimentation est de démontrer qu'en installant des familles dans un logement classique, avec un soutien éducatif et social sur les questions de l'aide à l'appropriation du logement et des contraintes qui lui sont liées (hygiène, rapport avec le bailleur, rapport avec le voisinage etc...) et un soutien sur l'apprentissage du français, la scolarisation des enfants, la prise en compte de la santé, la recherche d'un emploi, ces familles pourraient très vite atteindre l'autonomie nécessaire pour bénéficier d'un logement à leur nom et assurer le bien-être et le développement de leurs enfants.*

**Contact :** [yves.clappier@ccas-grenoble.fr](mailto:yves.clappier@ccas-grenoble.fr)

Mon propos concernera surtout la question de la scolarisation des enfants Roms de l'Union Européenne.

La présence des enfants Roms a sensibilisé et motivé les élus locaux pour engager des actions en direction des populations Roms.

Pour en avoir échangé avec d'autres collectivités territoriales, je peux vous assurer que cette volonté politique est incontournable pour pouvoir mettre des actions en place.

Je suis chargé de conduire techniquement les politiques d'action sociale en direction des publics en précarité et en difficulté de logement ou de relogement. Si pendant longtemps ces politiques de logement et de l'hébergement ont avancé en parallèle, depuis quelques années nous avons assisté à leur rapprochement. Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération grenobloise porte une compétence « logement hébergement ». A ce titre, et du fait aussi de l'historicité des actions menées par la ville de Grenoble et de son CCAS dans le secteur de l'hébergement et de l'insertion, les missions intercommunales et les actions sont confiées au CCAS de la ville de Grenoble. L'agglomération comporte 27 communes, pour un bassin d'habitat de 450 000 habitants. En sachant que le département comprend à peu près 1 million d'habitants. Il est vrai que dans le secteur de l'hébergement, la question de la place de la scolarisation des enfants s'est toujours posée, notamment autour de la continuité des parcours scolaires lors des moments de crise des cellules familiales (séparation de conjoint, expulsion locative, femmes et enfants victimes de violences), et des situations d'urgence qui deviennent un peu pérennes (les familles sans logement ou en hébergement à l'hôtel, chez des tiers ou dans des squats, etc.).

Depuis le début des années 2000, nous avons vu s'installer sur le territoire des familles Roms, issues de l'Union Européenne, de Roumanie et de Bulgarie. Très vite, le milieu associatif militant caritatif ou

humanitaire a fait remonter sous forme de revendications la question de l'obligation d'inscription de tous les enfants à l'école. Au fil du temps, si cette question pouvait paraître assez lointaine, elle a pris aussi de l'importance du fait de l'augmentation de la population présente sur les territoires, qui est estimée aujourd'hui à 650 ou 700 personnes ; en sachant que plus de la moitié est des enfants.

Depuis cinq ou six ans, autour de quelques élus d'agglomération, un groupe de réflexion s'est constitué ayant pour but de construire un débat plus politique sur cette question de la présence des Roms : faire évoluer les représentations pour proposer des axes de développement auprès de ces populations et n'être pas positionné uniquement comme spectateurs des expulsions à répétition ou des renvois des populations de commune à commune.

Trois événements majeurs ont ponctué cette démarche.

La première a été la mise en place d'un dispositif expérimental d'insertion par le travail et de logement, pour douze familles Roms Union Européenne réparties dans six maisons différentes sur cinq communes différentes. Du fait de cette stabilisation résidentielle de la famille, nous avons pu observer très vite les progrès effectués par les enfants. Ceux-ci étaient plus facilement intégrables aussi dans les classes, et n'étaient pas nombreux par école. La proximité des accompagnateurs sociaux du dispositif est très rassurante pour l'ensemble des acteurs, par leur présence et par le projet porté. Les parents sont plus sensibles à la scolarisation, et tout ce qui se passe autour (la prise en compte de la santé, l'aide aux devoirs par des bénévoles associatifs, la bienveillance des acteurs à leur égard). Bien sûr nous sentons toujours que, de cette population nous avons aussi beaucoup de choses à apprendre et qu'elle semble vouloir vivre vite. Les enfants grandissent vite, et la projection de fonder une famille pour ces enfants se fait très tôt vers treize, quatorze ou quinze ans, venant mettre en péril un peu l'avenir scolaire.

En juillet-août-septembre 2012, une réflexion a été initiée par la Communauté d'Agglomération autour de la question de la famille de deux campements, bidonvilles insalubres et dangereux, un de cent personnes, et l'autre de cinquante (selon les préconisations de la circulaire d'août 2012 sur la fermeture des campements illicites). Cette réflexion a entraîné tout d'abord un débat des élus concernés par les campements, ou bien concernés par le relogement temporaire sur quatre sites distincts. Puis un débat concernant les solutions autour de la scolarisation des enfants. Il n'était pas possible que l'école la plus proche des sites transitoires supporte à elle seule la venue de quinze à vingt enfants. Très vite s'est posée la question suivante : comment organiser la répartition des enfants dans les écoles ? Comment organiser les transports ? Comment les prendre en charge financièrement ?

Le troisième événement est d'avoir, depuis septembre 2012, initié un travail partenarial autour de la construction d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale d'agglomération, en direction des populations spécifiques, dont les Roms Union Européenne. Ce travail permet de passer à une dimension un peu plus haute et plus grande.

Cela nous a permis avec l'association « Ecole de la paix » de lutter contre l'absentéisme et de favoriser l'intégration, en travaillant autour de l'accompagnement des parcours scolaires des enfants, mais aussi sur la sensibilisation des parents à la scolarisation des enfants. Cela a permis de mettre en évidence une nécessaire relation entre ces familles et les professeurs, et d'un accompagnement de ces professeurs à la venue et à la présence d'enfants Roms dans leur classe.

Je vous remercie de votre attention.

**Élisabeth LAITHIER** : Merci beaucoup Monsieur CLAPPIER pour la présentation de votre dispositif expérimental, auquel bien évidemment nous resterons nous, collectivités locales et UNICEF, extrêmement attentifs.

Une phrase de conclusion si vous me le permettez. Je serai très rapide. Je vais reprendre vos mots de fin Nathalie, où vous disiez que vous étiez optimiste. Moi je dirais que ce que j'ai entendu parmi les quatre exemples qui ont été développés (et ne doutant pas du tout que vous toutes et tous représentants des collectivités locales vous avez vous-même développé un certain nombre de dispositifs tout à fait innovants et intéressant dans vos communes) c'est un formidable élan d'optimisme et d'espoir pour l'avenir. Puisque nous sommes Villes amies des enfants et des Départements amis des enfants, nous ne devons pas oublier la très forte implication des collectivités locales, qui s'appuient bien évidemment sur un tissu associatif extrêmement riche, pour œuvrer à la mise en place au quotidien de cette Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dans toute la richesse et la diversité de ses articles.

Je vous remercie.

**Hélène DELMOTTE remercie l'ensemble des intervenants de la seconde table ronde. Elle propose d'accueillir Madame la Ministre Marie-Arlette CARLOTTI.**

## Discours de Marie-Arlette CARLOTTI, ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion



*« Sans les collectivités territoriales, l'action de l'État, et notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et contre la précarité, resterait une action extrêmement limitée ; une action qui ne pourrait avoir que des moyens très efficaces, et des objectifs non tenus. Je suis impressionnée par l'énergie et l'intelligence produites dans les collectivités territoriales et portées par les élus locaux et les élus de terrain. Votre initiative aujourd'hui le montre bien »*

Permettez-moi un petit signe particulier pour Monsieur CLAPPIER, qui tout à l'heure a été obligé de condenser son discours.

Il parlait d'une question particulière celle des enfants Roms.

Je lui fais donc un petit salut amical et fraternel.

La pauvreté des enfants nous est particulièrement insupportable, et c'est bien pour cela que nous sommes ici. Les discours de stigmatisation et de dénonciation des personnes démunies, dont on nous a rebattu les oreilles ces dernières années, relèvent absolument toute leur absurdité dès lors qu'on a affaire à des enfants. C'est encore plus absurde quand on considère ce que sont les enfants. L'évidence surgit alors complètement. On ne choisit pas la pauvreté, on la subit.

La pauvreté des enfants nous est particulièrement insupportable, et pourtant un enfant sur cinq est pauvre dans notre pays. La France est certes un pays bousculé par la mondialisation, mais notre pays reste la cinquième puissance mondiale qui compte deux millions d'enfants pauvres. Ceci est impossible à entendre et à accepter. La France, cette nation fondée sur les valeurs de la république, a donc une obligation morale d'agir pour ces enfants, afin de faire en sorte que tous puissent prétendre à des conditions d'existence dignes. Cette obligation morale est celle qui m'a guidé lors de la mise en place du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et la précarité, dont on m'a donné la charge non seulement de la poser sur table, mais aussi d'en assurer le suivi durant ces cinq années.

Je retrouve aujourd'hui des visages connus.

Certains d'entre vous, et notamment au titre de l'UNICEF, ont participé très activement à la Conférence Nationale de lutte contre la pauvreté qui a précédé à l'élaboration de ce Plan pluriannuel concret et déterminé. L'UNICEF, particulièrement, a écrit une contribution d'une très grande qualité dans le cadre de l'atelier « famille vulnérable, enfance et réussite éducative » ; atelier qui a été un élément fort de la conférence. Déjà, pendant la campagne présidentielle, l'UNICEF avait rédigé un manifeste pour l'enfance. Un manifeste, dont je partage la plupart des orientations, dont nous partageons tous la plupart des orientations.

Et puis en juin 2012, l'UNICEF a publié un rapport sur la pauvreté des enfants. Ce rapport met en évidence les privations auxquelles sont confrontés certains enfants. Ce rapport a vraiment provoqué un choc dans la société française.

À chaque fois que l'UNICEF peut interpeller les Pouvoirs Publics, elle le fait.

L'UNICEF sait mobiliser les acteurs politiques en faveur des enfants. Elle le fait avec intelligence, avec un rapport précis, mais elle le fait avec détermination. Qu'il me soit permis donc ici de saluer cet engagement sans faille, et cet engagement complètement déterminé de l'UNICEF, pour les enfants de France, mais aussi pour les enfants du monde entier.

Un engagement qui prend toujours une forme constructive, sans rien abandonner à la vigueur, à la force des convictions. Lutter contre la pauvreté, et particulièrement la pauvreté des enfants, est une priorité de ce gouvernement.

La situation budgétaire est très tendue, et il nous faut redresser les comptes publics. Mais ce redressement ne se fera pas sur le dos de ceux qui souffrent. Ce redressement se fera uniquement dans la solidarité. François HOLLANDE a promis un projet de justice. Et nous avons commencé à le mettre en œuvre. En effet, nous avons décidé lors de la conférence d'augmenter le RSA de 10 % sur la totalité du quinquennat, d'élargir l'accès à la CMUC, et de multiplier les places d'hébergement. La solidarité reste au cœur de notre action, quelles que soient les difficultés que nous devons affronter.

La lutte contre la pauvreté appelle des réponses coordonnées. Je suis effectivement Ministre en charge de la lutte contre la pauvreté, mais je sais tout à fait pertinemment qu'il ne s'agit pas que d'une mission. Je ne peux pas traiter la question comme si cela ne faisait pas partie d'une politique globale et cohérente que notre pays doit engager. Par exemple, concernant les enfants, nous devons agir dans plusieurs domaines : dans le domaine de l'éducation, de la politique familiale, de la santé, du logement, de la justice.

La mobilisation de onze ministres a été nécessaire dans le cadre du Plan de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Onze ministres sont mobilisés pour travailler en direction de la lutte contre la pauvreté avec cet éclairage particulier de la pauvreté des enfants. Une création prochaine d'une instance dédiée à l'enfance, mobilisera tout le monde ; une instance au sein du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective.

Pour la santé des enfants, un plan spécifique sera intégré dans la prochaine loi de santé publique. Nous allons améliorer l'accès aux soins dentaires, ophtalmologiques et ORL pour les enfants les plus pauvres, notamment par le biais de la médecine scolaire qui sera renforcée. Elle devra assurer l'identification précoce, ce qui ne se fait pas assez en ce moment, des troubles du langage, des troubles sensoriels, et de ceux liés au handicap.

Je travaille particulièrement en ce moment à mettre la dernière touche au troisième plan sur l'autisme. Je souhaite aussi que la prévention et la détection se fassent dès le plus jeune âge. L'école et la santé scolaire doivent jouer un rôle dans ce domaine. La santé des enfants passe aussi par une bonne alimentation. Nous veillerons à ce qu'aucun enfant ne soit privé de services de cantine scolaire. Pour cela nous collaborons avec les maires, et nous allons le faire mieux que ce que nous faisons jusqu'à présent. Nous impliquerons les responsables d'établissements dans le premier degré. Nous mobiliserons les fonds sociaux en faveur des enfants et des familles, démunies dans le second degré.

De plus en plus la pauvreté s'hérite. Elle se transmet malheureusement de génération en génération. Il nous faut donc agir très tôt auprès des familles, car si la pauvreté s'hérite justement, elle doit se prévenir. Pour ces familles, nous allons introduire davantage de justice dans la politique familiale. Un rapport très important du Président de la Cour des Comptes a provoqué de nombreux débats. Je respecte le Président de la Cour des Comptes, et mesure toujours la qualité des rapports qu'il présente. Mais je dois vous dire que ce n'est pas la Cour des Comptes qui fait la politique du gouvernement. Le gouvernement a donné clairement mission à Bertrand FRAGONARD, le Président du Haut Conseil de la Famille, de nous remettre assez rapidement des propositions et des préconisations de réforme des prestations familiales, et des autres dispositifs dédiés aux familles. Nous attendons donc ces propositions. Et ce sera sur la base de ces propositions que le gouvernement proposera une politique. Cette politique aura un objectif : travailler en direction des familles vulnérables, parce que s'il existe des enfants pauvres, il existe des familles vulnérables et des familles pauvres. Et ces propositions auront pour objectif de cibler justement ces familles pauvres, qui sont souvent des familles monoparentales (80 % des chefs de ces familles sont des femmes), et les familles nombreuses qui ont énormément de pauvreté et de précarité.

Nous ferons des propositions dans l'intérêt de l'enfant. On ne peut pas à la fois s'émouvoir en disant : *un enfant sur cinq né pauvre*, et faire comme si rien ne s'était passé. Les propositions seront réadaptées en direction de la lutte contre la pauvreté des enfants. L'éducation, la formation et l'emploi, restent les meilleurs remparts contre la pauvreté. L'inscription à l'école dès deux ans sera facilitée. Tout le monde s'accorde en effet sur les effets très bénéfiques de la scolarisation précoce, tant sur l'éveil de l'enfant, que sur le fait de réduire les inégalités. Cette mesure sera donc coordonnée dans le vaste projet de refondation de l'école qu'a porté Vincent PEILLON. Un projet qui prévoit : de renforcer les établissements qui en ont le plus besoin, d'affecter plus d'enseignants dans les petits niveaux pour que tous les enfants maîtrisent le savoir élémentaire de base, et notamment la lecture. Ce projet porte le fait de revoir les rythmes scolaires pour mieux tenir compte de l'intérêt, et uniquement de l'intérêt de l'enfant.

Bertrand DELANOE et Anne HIDALGO ont choisi de placer Paris à la pointe du projet de refondation de l'école, en faisant la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Cette décision est prise uniquement dans l'intérêt des enfants.

Sans les collectivités territoriales, l'action de l'État, et notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et contre la précarité, resterait une action extrêmement limitée ; une action qui ne pourrait avoir que des moyens très efficaces, et des objectifs non tenus.

Je suis impressionnée par l'énergie et l'intelligence produites dans les collectivités territoriales et portées par les élus locaux et les élus de terrain. Votre initiative aujourd'hui le montre bien.

Créer un Réseau de Villes amies de l'enfant, est une très belle manière de mettre en avant le travail formidable réalisé par certaines municipalités, et la capacité d'innovation, la capacité d'expérimentation, qui se jouent aujourd'hui dans les collectivités territoriales. Souvent on dit aux collectivités territoriales : « vous allez être le relais de l'État ». C'est un peu comme cela qu'on voit les choses. Mais dans la réalité c'est l'inverse.

On voit tout à fait l'intérêt que nous avons de nous inspirer de tout ce qui se passe sur le terrain, de tout ce qui existe de plus audacieux, de tout de tout ce qui est le plus d'avant-garde, là où se font les choses. Donc ce travail nous devons le mener ensemble. C'est dans le respect des collectivités

territoriales, et dans le fait que c'est ensemble que nous arriverons à gagner et avancer contre la pauvreté.

Paris est une ville incroyablement belle et magnifique. Cette ville incarne le génie français.

Mais ma capitale est Marseille. Marseille ne fait pas partie des Villes amies de l'enfant, et croyez-moi, je le regrette. Et j'espère bientôt avoir l'occasion d'y remédier.

Toutes les villes de France ont vocation à être Amies de l'enfant. Cette attention à l'enfant démunis les honore. Cette attention est la traduction de notre idéal républicain. Cet idéal qui nous rassemble. Cet idéal qui nous protège. Cet idéal qui nous élève. Cet idéal qui fait l'identité et la fierté de notre action. Cet idéal qui ne vibre que lorsque l'on entretient quotidiennement, par l'engagement de chacun, des représentants politiques, de la représentation politique, des élus, par l'engagement de chaque bénévole associatif, et par l'engagement de chaque citoyen.

Vous incarnez aujourd'hui cet engagement concret de la société française.

Alors merci. Et continuons ensemble.

## Remise des titres Villes et Départements amis des enfants 2012

Hélène DELMOTTE invite les intervenants de la remise des titres à la rejoindre, notamment Claude JEANNEROT, Président du Conseil général du Doubs (25) représentant Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France et Elisabeth LAITHIER, représentant Jacques PELISSARD, Président de l'Association des maires de France.

Hélène DELMOTTE commence à appeler les Départements Amis des enfants, pour la remise des titres. Julie ZERLAUTH-DISIC présente brièvement les départements appelés.

Neuf nouvelles municipalités et deux départements ont rejoint le réseau en 2012. Ces collectivités amies des enfants se sont engagées aux côtés de l'UNICEF France dans un partenariat fort pour promouvoir et appliquer de façon innovante la Convention internationale des droits de l'enfant et soutenir la solidarité internationale.

Aujourd'hui, plus de 12,6 millions de personnes et 2,04 millions d'enfants vivent dans une Ville ou un Département ami(e) des enfants.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à :

### ◆ Le Conseil général des Hautes-Alpes (05) :

#### **Julie ZERLAUTH-DISIC, responsable des relations avec les Collectivités territoriales :**

Effectivement, nous avons accueilli dans le Réseau des Collectivités Amies des enfants l'an dernier deux nouveaux départements, avec beaucoup de plaisir quand on a pu découvrir tout ce qu'ils mettaient en œuvre au quotidien pour les enfants et les jeunes.

Je vais vous dire en quelques mots ce qui nous a vraiment marqué dans le dossier du Conseil Général des Hautes-Alpes. Je les remercie d'ailleurs très sincèrement d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous avons remarqué particulièrement dans le dossier du Conseil Général que la spécificité et la réalité géographique du territoire, amenaient le Conseil Général à innover vraiment quotidiennement pour les enfants et les jeunes.

Une autre innovation, qui nous avait également beaucoup plu, est l'élaboration du dossier confiée à un Jeune Ambassadeur l'été dernier. Il a vraiment été porteur de cette initiative pendant tout son stage d'été avant de rentrer en faculté. Ensuite, grâce à son travail de fond, le Conseil Général a pu réaliser et finaliser le dossier, qui a permis d'obtenir le titre quelques mois plus tard.

Parmi les actions, que nous avons également repérées : Le département propose la gratuité des transports scolaires, une restauration scolaire en rapport avec les productions locales.

Le développement de mallettes et de valises pédagogiques pour mettre les musées à la portée des enfants les plus éloignés géographiquement. Le déploiement des nouvelles technologies dans les collèges. Pour les parents également un service très original, qui est un service d'aide à l'éloignement, et qui permet aux papas et mamans éloignés géographiquement de leurs enfants d'exercer leur droit de visite tout en évitant les trajets aux enfants. Et donc ils mettent à disposition des logements pour que le parent puisse rencontrer son enfant dans les meilleures conditions possibles. Évidemment le dossier complet du département est sur le site Internet. Vous pourrez aller

le consulter sans aucun souci. Nous pouvons désormais appeler les représentants du département à nous rejoindre, et notamment le président Jean-Yves DUSSERRE.

### **Intervention de Jean-Yves DUSSERRE, Président du Conseil général des Hautes-Alpes :**



Je veux simplement vous dire que je suis très honoré et ému d'être présent ce matin.

Ma délégation est venue ainsi que ma vice-présidente, Madame ESTACHY, qui a participé à l'ensemble des travaux. Pour nous, ceci est l'aboutissement d'une action qui a été menée de longue date. Je tenais beaucoup à ce que nous puissions faire acte de candidature.

Je me suis, tout au long de ces mois, inquiété de l'évolution de notre dossier, parce que j'ai une sensibilité particulière pour les actions en direction des enfants et de leur protection. J'ai la conviction qu'un département, de par ses compétences, doit faire en sorte que les enfants soient les citoyens de demain, et leur apprendre à être des citoyens fiers et responsables qui sont respectés.

Nous avons un certain nombre de compétences dans les départements : la protection de l'enfance en difficulté, la politique jeunesse, les collèges, les transports etc. Tout cela nous amène à nous occuper de façon transversale en permanence des départements. Et nous essayons encore d'innover. Ceci n'est pas seulement un aboutissement, en effet, j'espère en tout cas Madame la Présidente que ce sera pour nous le début d'une belle et grande aventure dans ce petit département, avec un certain nombre d'actions innovantes.

Je veux simplement vous dire que je suis vraiment très fier ce matin de faire partie des Départements et des Collectivités Amis des enfants.

Et j'espère que mon département, ma collectivité, à travers ses différents responsables seront à la hauteur de l'honneur qui lui est fait aujourd'hui.

**Julie ZERLAUTH-DISIC invite le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes à signer la convention de partenariat, en présence de Michèle BARZACH et de Claude JEANNEROT.**

**Michèle BARZACH :** peut-être avant que vous signez, je voudrais juste vous redire que vous avez compris ce matin que nous portons beaucoup d'espoir (mais pas que nous, comme vous l'avez entendu, de la parole de la Ministre) dans les actions que vous allez mener maintenant. Et j'ai entendu vos sensibilités particulières. Je suis convaincue, vu la qualité de votre projet que les actions qui vont être menées, seront parfaitement dans l'intérêt de l'ensemble de la population, et surtout des enfants de votre département.

Donc je vais vous demander de signer.

Je veux juste dire à quel point nous avons aussi envie que les initiatives des départements se développent, parce que ceci est aussi un gisement de richesses tout à fait formidable.

#### ◆ Le Conseil Général du Val de Marne (94) :

##### **Julie ZERLAUTH-DISIC :**

Nous avons remarqué le fil conducteur de ce dossier, qui est vraiment l'égalité d'accès.

Le travail de fond et quotidien du Val de Marne est que chacun puisse être associé à tout ce qui est mené par le département. Chacune des actions inscrites dans cette démarche, vise à éliminer toute forme de discrimination.

Le Conseil Général prend notamment des dispositions pour assurer le suivi sanitaire des familles Roms. Il favorise l'intégration scolaire de ces populations ; l'intégration par le logement, par la scolarisation et par le travail.

Les jeunes porteurs de handicaps sont accueillis en classe ordinaire, ou en unité pédagogique intégrée. Tous les collégiens entrant en sixième sont également dotés d'un ordinateur portable. Les élèves non francophones sont accueillis dans les collèges. Systématiquement, le Conseil Général trouve des solutions à toute forme de discrimination possible.

Il innove également dans les processus d'accompagnement des jeunes, en élaborant des missions de prévention dans le cadre de l'hébergement, pour les jeunes majeurs, pour la médiation interculturelle, pour la parentalité, les programmes de santé nutritionnels également.

Nous allons accueillir le Président du Conseil Général Monsieur Christian FAVIER et Madame SANTIAGO, sa vice-présidente.

##### **Intervention de Christian FAVIER, Président du Conseil général du Val de Marne :**



D'abord, je souhaite vous dire que nous sommes à notre tour très honorés de recevoir ce label de l'UNICEF, qui marque la reconnaissance de l'action que nous menons, et de la priorité que nous accordons à l'enfance, mais plus largement à l'enfance et à la jeunesse dans notre département. Ceci au-delà des politiques classiques de nos départements, à leurs compétences, des actions fortes pour lutter effectivement contre les inégalités à la fois sociales, territoriales, que nous connaissons dans un département très urbain comme le Val-de-Marne.

Nous conduisons en direction de la Petite Enfance l'accès à la culture et aux livres. Par exemple, ce département, depuis une vingtaine d'années, offre à tous les enfants qui naissent dans notre département (ils sont plus de 20 000 chaque année) un livre qui est créé spécialement par un illustrateur pour marquer cette arrivée dans la famille de l'enfant. Ce livre est aussi un geste très important pour montrer l'importance que nous accordons aussi à l'accès aussi aux livres et à la lecture pour tous.

Il existe des actions évidemment très importantes aussi en direction de la jeunesse sur l'égalité des droits, et sur l'égalité d'accès. Je pense en particulier sur les transports pour les jeunes. On sait effectivement que le transport est un élément lourd budgétairement pour les familles. Et par exemple, dans cette région, nous avons décidé de prendre à notre charge 50 % du remboursement de la carte de transport qu'on appelle « imaginR » en Île-de-France, qui permet de créer une véritable liberté de circulation pour les jeunes. Et nous le faisons pas simplement pour les jeunes qui relèvent de la compétence du département, à savoir les collégiens, mais aussi pour les lycéens et les étudiants de notre département. Ce sont des actions évidemment très fortes.

Enfin, vous le savez, nous comptons en Île-de-France un nombre très important de familles vivant à l'hôtel. Beaucoup sont d'ailleurs des familles monoparentales, et souvent des femmes avec leurs enfants hébergées dans des conditions souvent déplorables dans des hôtels très chers. Nous travaillons maintenant depuis quelques années à sortir de ces situations, notamment par des conventions que nous avons passées, avec les bailleurs afin d'avoir aujourd'hui des hébergements réservés en urgence pour ces femmes avec leurs enfants. Ceci permet aussi un suivi, un travail social beaucoup plus facilité, qu'évidemment dans les conditions que l'on connaît dans les hôtels.

Notre volonté est évidemment d'éradiquer complètement ces dispositifs très pénalisants pour les familles. Nous essayons de faire en sorte que chacun puisse effectivement demain avoir aussi accès à un toit, quelles que soient les difficultés de la vie et quelles que soient les difficultés sociales rencontrées. Nous sommes donc très fiers de cette distinction. Ceci est de la reconnaissance pour nous dans cette voie, et au-delà des difficultés que connaissent les collectivités locales au plan financier, nous continuerons évidemment d'agir avec beaucoup de détermination pour continuer à faire de ces Droits de l'Enfant, la priorité de notre département.

**Michèle BARZACH** : Monsieur le Président, juste un petit mot pour vous dire que nous avons comme Julie ZERLAUTH vous l'a dit tout à l'heure, été très sensibles à l'ensemble de votre action. Vous avez dit les enfants mais aussi les adolescents. Je voudrais rappeler que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant s'adresse aux enfants, aux adolescents, aux jeunes jusqu'à 18 ans. Et une grande partie de nos actions, que souvent on attribue trop qu'à la Petite Enfance dans l'imaginaire en général, est évidemment tournée vers l'ensemble des jeunes (les enfants dans la Petite Enfance, mais aussi les adolescents et les jeunes qui sont en difficulté). Ceci est pour nous quelque chose de très important. De plus, vos actions portent sur des cas particuliers de populations très vulnérables mais aussi très discriminées. Ceci est une priorité que nous portons et que nous rappelons en permanence, en particulier des situations particulières qui sont celles des enfants Roms, qui sont celles des migrants isolés, qui sont celles des questions portées par la justice des mineurs. Ces questions sont des questions très sensibles et qui sont particulièrement importantes pour ces populations très défavorisées mais aussi discriminées.

Donc je vous félicite.

**Discours de Claude JEANNEROT, Président du Conseil général du Doubs et représentant Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France :**

Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France, retenu par d'autres obligations, m'a demandé de le représenter devant vous : c'est pour moi, vous l'imaginez un vrai plaisir mêlé de fierté.



L'Assemblée des Départements de France et l'UNICEF sont ensemble au service de l'Enfance. Il s'agit avant tout, pour nous, de promouvoir les droits de l'enfance et de faire connaître et appliquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les actions de coopérations envisagées concernent aussi le domaine de la protection de la mère et de l'enfant, en

France et dans le monde. Nos deux associations souhaitent soutenir des actions communes au plan

international. L'Assemblée des Départements de France appelle souvent le réseau de l'UNICEF, ONG internationale reconnue, lorsqu'une catastrophe intervient et qu'un pays nécessite une intervention d'urgence, notamment en direction des enfants.

Nos deux associations veulent surtout favoriser le développement de l'initiative « *Départements, Amis des enfants* ». Une collectivité territoriale « Amie des enfants » place les enfants et les jeunes au cœur de ses priorités, à la fois pour les protéger eux et leurs parents, mais plus largement pour créer les conditions de leur vie harmonieuse sur nos territoires, de la construction de leur avenir, de leur réussite et de leur épanouissement. Elles leur offrent des programmes d'actions dans le domaine de la santé, la restauration scolaire, les loisirs, l'accès à la culture, au sport, etc... Cette initiative, qui va bientôt fêter ses onze ans, a jusqu'à présent honoré de nombreuses villes et agglomérations mais uniquement deux départements : la Seine et Marne et le Doubs que je préside depuis 2004.

« La jeunesse est le sourire de l'avenir », écrivait Victor Hugo, qui, j'aime à le rappeler, est né à Besançon. Lui qui a si bien cultivé l'art d'être grand-père savait apprécier toute la valeur de ce sourire neuf et généreux. Il n'est pas seulement de notre devoir d'y répondre avec bienveillance : toute notre action prend son sens en pensant à cet âge de tous les possibles. C'est en construisant dès aujourd'hui un monde plus équitable, qui donne à chacun sa chance de réaliser son projet de vie, que nous permettons aux jeunes générations de devenir des citoyens responsables et autonomes.

La première responsabilité des élus est de préparer l'avenir. Placer l'enfant et la jeunesse au cœur des politiques territoriales en constitue la plus belle traduction. Aujourd'hui, je suis heureux de voir que d'autres départements ont eux aussi fait de ces enjeux une priorité impérieuse. Je félicite donc sincèrement, au nom de Claudy LEBRETON, les Hautes-Alpes et le Val-de-Marne qui reçoivent aujourd'hui, ils peuvent en être fiers, le titre de Département ami des enfants. J'espère que nombreux seront les Départements à suivre ce bel exemple.

Je vous remercie.

**Michèle BARZACH** : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je voudrais simplement vous dire que malheureusement je suis contrainte de partir. Je vais demander à Monsieur François LEONELLI, qui est le vice-président de l'UNICEF de me remplacer. Vous le connaissez tous à ce titre bien sûr, surtout dans l'efficacité, le dévouement et l'action qu'il a menée pour que l'ensemble de ces Villes amies des enfants et que ces Départements, décollent, et soient aujourd'hui ce qu'ils sont aujourd'hui. Évidemment, je me joins à vous pour féliciter les Hautes-Alpes et le Val-de-Marne pour leur entrée aujourd'hui dans ce Club des Villes amies des enfants, qui je pense, porte des responsabilités assez lourdes pour l'avenir. Mon cher François, je vous donne la parole pour que vous commenciez à honorer l'ensemble des 9 Villes amies des enfants, qui rentreront avec le titre « Villes amies des enfants », et que nous allons appeler l'une après l'autre.

**François LEONELLI** : Cette parole je la recueille, mais je n'en ferai rien de particulier parce que, je vais la rendre soit à notre amie Hélène, soit à Julie.

**Hélène DELMOTTE appelle la première Ville, Boulogne-Billancourt dans les Hauts-de-Seine.**

#### ◆ Boulogne-Billancourt (92) :

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : La ville de Boulogne a mis en place une politique en direction des 0-18 ans particulièrement ambitieuse et soucieuse des publics les plus fragilisés, notamment par la scolarisation des enfants non-francophones de moins de trois ans, le recrutement transitoire d'auxiliaires municipales de vie scolaire pour l'accompagnement d'enfants handicapés, la mise en place d'un tarif « solidarité » de restauration scolaire pour les familles nombreuses ou avec enfants porteurs de handicap, un espace Santé jeunes pour les 12-25 ans anonyme et gratuit, et le recrutement d'infirmières scolaires municipales.

Mais ceci n'est bien sûr qu'un petit échantillon de tout le dossier, que nous avons pu avoir entre les mains.

#### **Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt :**

Juste un petit mot bien sûr pour remercier l'UNICEF.

Je regrette que Michèle BARZACH qui est juste à côté s'en aille, elle qui a vécu si longtemps à Boulogne-Billancourt, et dont les enfants ont fréquenté les enfants de Boulogne.

Michèle, bonjour. Mais ceci n'a pas de rapport avec cela, puisqu'on a eu la chance d'être honorés par l'UNICEF, avant que Madame BARZACH n'en prenne la présidence.

Donc voilà il n'y a pas de conflit d'intérêts si je puis dire.

Simplement, je voudrais dire avec mes collègues Nathalie BILLARD, qui est conseillère municipale déléguée à la jeunesse, Madame LEMERCIER qui est la chef du service, qui avait piloté ce dossier de l'UNICEF, ainsi que les représentants de l'UNICEF des Hauts-de-Seine, le Secrétaire Général et Madame la Présidente, qui nous font l'honneur de leur présence à nos côtés, pour dire que l'on est très heureux et très fiers à Boulogne-Billancourt de recevoir ce label.

Pour nous, d'abord ceci est une reconnaissance du travail accompli, que ce soit celui des enfants qu'il faut mettre en valeur bien sûr, celui des associations, celui des services, et aussi celui des élus. Mais c'est aussi un formidable encouragement à être encore meilleur, à faire encore plus au service des enfants.

À Boulogne-Billancourt, on essaye de se distinguer sur trois actions principales pour les enfants :

- Tout ce qui touche au handicap : On a créé des référents handicap, en matière de l'école des sports, en matière de centres de loisirs, dans les écoles. On a beaucoup d'AVS, qui sont aussi rémunérés par la ville. On va avoir la chance d'être la première ville en Europe à ouvrir un foyer ALIS, le Locked-In Syndrome.

Pendant ce mandat on aura ouvert trois foyers d'accueil pour les handicapés et femmes. On en est très heureux. Ceci est une action que l'on doit poursuivre tous ensemble.

- Le deuxième axe est en faveur de la jeunesse et de la santé, notamment tout ce qui touche aux difficultés des adolescents : Notre espace Santé jeunes totalement gratuit 12-25 ans, rencontre malheureusement un vrai succès. Et on est très heureux d'avoir mis ce dispositif en place, même si cela coûte cher.

- Et le troisième axe est l'écoute des enfants : On a un Conseil Communal des Enfants comme dans beaucoup de villes en France. Il faut s'en féliciter. Mais notre Conseil Communal des Enfants est prescripteur. C'est-à-dire qu'il décide des choses. Et sa valeur est aussi importante que celle du



conseil municipal. Quand le conseil communal des enfants décide, on applique et on suit les préconisations des enfants. Et croyez-moi cet esprit d'écoute et d'attention porté aux enfants, est extrêmement important. Cela leur donne encore plus envie de s'engager dans la vie publique, dans la vie citoyenne, dans la solidarité et la fraternité.

Un grand merci. Et on va être obligé de faire encore mieux et encore plus fort.

## Hélène DELMOTTE appelle la seconde ville, Gentilly, dans le Val-de-Marne.

### ◆ Gentilly (94) :

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : la ville de Gentilly a l'avantage d'avoir une vision globale et transversale de sa politique de l'enfance et de la jeunesse, tout en s'appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans ses actions municipales.

Cela se traduit notamment par des mesures relatives à l'accompagnement à la réussite scolaire jusqu'au collège, des stages pour les élèves de quatrième et de troisième décrocheurs scolaires, l'accueil et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire, l'encouragement de la participation et de la consultation des jeunes dans la cité, les actions de soutien à la parentalité, et la formation des agents municipaux à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Tout cela dans la prise en compte global d'un environnement attentif aux rythmes et aux besoins de l'enfant et des jeunes.

**Patricia TORDJMANN, Maire de Gentilly** : ceci est un grand bonheur. Gentilly est une petite ville, mais grande du point de vue de son attention aux enfants, aux jeunes, et à la question des Droits de l'Enfant. Je citerai les trois exemples.



Le premier exemple : 89 % des enfants fréquentent la restauration scolaire. On a aussi compris au niveau de la sémantique évidemment l'ambition de qualité pour les enfants. Gentilly est une petite ville, mais qui accueille le pourcentage le plus important du département du Val-de-Marne de familles

monoparentales.

Les 56 % de logements sociaux aux portes de Paris, ont fait la démonstration que nos politiques publiques servent aussi à aider, essentiellement justement les familles modestes à être à égalité. C'est-à-dire de pouvoir vivre aux portes de Paris, en ayant le soutien et l'accompagnement nécessaire. Et pour les enfants ceci est considérable.

Enfin dès 1986, nous nous sommes mobilisés avec les enfants que nous avons amenés dans les lieux de décision pour la Journée internationale des droits de l'enfant et pour la signature de la convention, notamment au sein de « vacances voyages loisirs », que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider, et qu'aujourd'hui mon premier adjoint en charge du projet éducatif a aussi présidé.

Nous avons fait partie des associations qui ont obtenu la journée internationale des droits de l'enfant, qui a contribué grandement à faire avancer la signature de la convention, et nous en sommes particulièrement fiers.

Alors merci beaucoup.

Le Président du Comité UNICEF départemental nous a aussi beaucoup aidés dans cette démarche. Vraiment merci. Et merci pour les enfants.

### Hélène DELMOTTE appelle la troisième ville, Gravelines, dans le Nord.

#### ◆ Gravelines (59) :

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : la ville de Gravelines propose de nombreuses actions en direction des tout petits pour leur bien-être quotidien et celui de leur famille.

Pour créer une meilleure organisation et un suivi de la politique de l'enfance, elle a également créé un Observatoire de la petite enfance et un comité de pilotage spécifique *Actions UNICEF*.

Pour encourager la participation et l'écoute des jeunes, la ville soutient les Jeunes Ambassadeurs de l'UNICEF également.

**Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines** : je sais que le temps nous est compté, mais simplement je voudrais remercier l'UNICEF pour sa confiance.

Gravelines, ville du Nord, 12 000 habitants. Sur cette côte d'opale entre Calais et Dunkerque, on fait beaucoup depuis des décennies pour les jeunes de manière générale.

Je voudrais particulièrement remercier mon adjoint à la jeunesse

Raoul DEFRUIT, et la responsable du service jeunesse, pour leurs investissements.

Il est vrai que depuis quelques années on faisait déjà beaucoup de choses, mais on les a davantage formalisées au travers d'un Conseil Municipal des Jeunes, mais aussi au travers d'un Club des Ambassadeurs. Cela a été rappelé, pour que les enfants aient vraiment une tribune d'expression. Je crois que ceci est un élément important, de faire en sorte que des instances existent, où on puisse régulièrement faire le point avec eux sur ce qui se fait, sur ce qui ne se fait pas, et sur ce qui devrait se faire. En tout cas on est très heureux de cela.

On a une belle dynamique associative dans la commune. 250 associations. Donc il faut que l'engagement citoyen se perpétue. Cet esprit citoyen se passe dès l'enfance, qu'il faut en permanence inculquer.

Enfin, tous les enfants de Gravelines vont au moins une fois dans leur jeunesse en classe de neige, malgré les problèmes financiers que l'on peut avoir dans les communes. Ceci est quand même une des satisfactions dans une région où un habitant sur deux ne part pas en vacances (dans notre région). Le fait d'emmener tous les enfants d'une génération aux sports d'hiver, en classe de neige, pendant 15 jours, est quand même quelque chose de conséquent, qui nous touche bien évidemment personnellement.

En tout cas merci à l'UNICEF.

Et puis vive les enfants.



### Hélène DELMOTTE appelle la quatrième ville, Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne.

#### ◆ Ivry-sur-Seine (94) :

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : La ville d'Ivry-sur-Seine a fait de l'enfance l'une de ses priorités. Ses actions s'exercent principalement en direction des enfants les plus démunis. La ville porte une attention particulière à la scolarisation et la prévention santé des enfants Roms.

Elle propose des activités de quartier aux enfants âgés de six à douze ans qui ne fréquentent pas les accueils de loisirs. Elle favorise la formation de ses agents à l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Et elle développe la participation et l'écoute des enfants et des jeunes.



**Patricia BENDIAF** : Je voudrais excuser Monsieur le Maire, qui n'a pas pu être parmi nous malheureusement. La priorité de la municipalité est l'enfance. On essaye de créer de plus en plus de places en crèche. De toute façon on n'a pas le choix, parce qu'on est une ville où beaucoup d'enfants naissent. On a dépassé les 1 000 naissances par an.

Enfin je voudrais remercier également Marianne FILET, qui s'est occupée de ce dossier avec Monsieur LACROIX.

Merci beaucoup.

#### Hélène DELMOTTE appelle la cinquième ville, Lèves, en Eure-et-Loir.

#### ◆ Lèves (28) :

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : La ville de Lèves est très active pour la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant auprès des élus, des personnels municipaux, des parents et des enfants.

Elle l'est également dans son application au niveau local, et permet un accès aux loisirs, à la culture, au sport, à la restauration scolaire pour tous grâce à une politique tarifaire avantageuse. L'accompagnement scolaire est gratuit.

Les jeunes sont particulièrement écoutés et associés pour réfléchir avec les services municipaux sur leur place dans la commune, les projets qu'ils souhaitent pour les habitants et les projets solidaires locaux et internationaux.

**Nicolas ANDRE, Maire de Lèves** : Ceci est un bon moment pour le maire. Je voudrais tout de suite saluer mon adjointe à la jeunesse. Je lui ai confié la mission en 2008 de ce portefeuille. Et puis finalement quelques années plus tard on se retrouve ici. Donc Patricia, merci pour le travail effectué. Et puis on oublie aussi assez souvent les employés municipaux qui sont en fait notre bras armé.



Je tiens à vous dire que la ville de Lèves est une ville d'un petit peu moins de 6 000 habitants. Et si on se retrouve aussi aujourd'hui, c'est grâce à la commune de Mainvilliers, qui est aussi une commune Ville Amie des enfants. Je suis le conseiller général du

canton de Mainvilliers . Et puis je suis aussi le fruit de ce que peut être une Ville Amie des enfants, puisque j'ai été élevé à Vernouillet (28), qui est une Ville Amie des enfants.  
Donc voilà ce que cela produit quelques années plus tard.  
Je vous remercie.

**Hélène DELMOTTE appelle la sixième ville qui va recevoir le titre est la ville d'Oyonnax dans l'Ain.**

◆ **Oyonnax (01) :**

**Julie ZERLAUTH-DISIC :** La ville et le comité UNICEF ont développé un partenariat solide et très actif, sans doute grâce à l'ouverture d'une antenne UNICEF à Oyonnax, sur proposition des membres du Conseil Municipal des Enfants.

Beaucoup d'actions et d'événements se font avec les bénévoles du comité : formation à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des animations dans les centres de loisirs et les centres sociaux. La ville a demandé à toutes les structures accueillant des enfants d'intégrer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans son projet d'établissement.

**Corinne REGLAIN, Adjointe au maire d'Oyonnax en charge des Affaires scolaires:** Je voudrais remercier l'UNICEF pour recevoir ce label. Simplement vous dire que la ville d'Oyonnax est une ville de 25 000 habitants, avec 18 écoles, dont 17 en zone d'éducation prioritaire. Donc je pense que le label prend vraiment tout son sens dans cette ville.

Je vous remercie.



**Hélène DELMOTTE appelle la septième ville qui va recevoir le titre, la ville de Saint-Leu-la-Forêt, dans le Val-d'Oise.**

◆ **Saint-Leu-la-Forêt (95) :**

**Julie ZERLAUTH-DISIC :** La commune a placé l'enfance et la jeunesse au cœur de ses préoccupations. Elle se met à la place de l'enfant en fonction de ces rites et de ses attentes.

En préparant sa candidature au titre « Villes amies des enfants », la ville a repensé son organisation en créant une nouvelle direction regroupant la Petite Enfance, l'enfance, la jeunesse, les sports et la culture.

Les enfants et les jeunes sont très régulièrement consultés sur les activités qui leur sont proposées, et sur la programmation culturelle.

Il existe également un Conseil d'enfants de six à treize ans dans le centre de loisirs.

Les enfants porteurs de handicap et les enfants des gens du voyage sont accueillis dans les écoles de la ville.

**Sébastien MEURAN, Maire de Saint-Leu-La-Forêt** : Mes premiers mots sont des mots de remerciement pour l'UNICEF France, mes adjoints au Maire, et aux services présents dans la salle. Les communes sont la cellule de base de la démocratie française, comme la famille est la cellule de base de la société française. Nous sommes très attachés au Droit de la Famille, et plus particulièrement aux Droits de l'Enfant. Et l'action politique ne se construit que vers l'action que l'on fait vers les autres, et plus particulièrement vers les enfants qui sont l'avenir de notre société. Merci à tous.



**Hélène DELMOTTE appelle la huitième ville qui va recevoir le titre, la ville de Sainte-Savine dans l'Aube.**

◆ **Sainte-Savine (10) :**

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : La ville a fait le pari de l'enfance et de la jeunesse en travaillant sur l'éducation et la place des moins de 18 ans dans la commune.

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les structures d'accueil de l'enfance et de l'adolescence.

La ville a mis en place un dispositif de prévention de la déscolarisation qui s'appelle « pas de jeunes de moins de 16 ans sans projet », de lutte contre l'obésité avec des ateliers de motricité. Elle organise également un Festival Jeune Public pour les six mois à dix ans.



**Odile FINET, Adjointe au Maire de Sainte-Savine** : Je suis maire adjointe de Jean-Jacques ARNAUD, maire de Sainte-Savine, ville près de Troyes. Nous sommes très honorés de faire partie des Villes amies des enfants, et d'accompagner l'UNICEF car nous avons une politique prioritaire depuis 2001 vers l'enfance jeunesse.

Comme l'UNICEF est une grande famille, j'en profite pour remercier Madame JAILLANT, qui nous a accompagnés sur ce

dossier. Et c'est un peu grâce à elle que nous sommes là aussi aujourd'hui.

Merci à vous tous.

**Hélène DELMOTTE appelle la neuvième ville qui va recevoir le titre, la ville de Savigny-le-Temple en Seine-et-Marne.**

◆ **Savigny-le-Temple (77) :**

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : La ville consacre 45 % de son budget de fonctionnement pour l'enfance et la jeunesse. Elle a inscrit le principe d'égalité des droits dans son projet éducatif local. Elle favorise l'inclusion scolaire des enfants de moins de trois ans.

Elle a fait le choix du libre accès dans les restaurants scolaires pour tous les enfants scolarisés, indépendamment de la situation professionnelle des parents.

Elle propose des actions collectives de soutien à la fonction parentale, des actions de prévention santé en direction des jeunes.

Et elle a nommé un chef de projet « droit de l'enfant et développement de la participation des enfants et des jeunes à la vie citoyenne », pour favoriser la participation et la consultation des enfants et des jeunes.

**Marie-Line de OLIVEIRA, Coordinatrice Vie citoyenne locale des enfants et des jeunes :** Merci. Bonjour à tous.

Je suis fière et honorée aujourd'hui de faire partie des Villes amies des enfants.

Je pense que la ville œuvre fortement pour aider la Petite Enfance, l'enfance, jusqu'à dix-huit ans.

Je coordonne le volet « Villes amies des enfants », avec l'aide des partenaires de l'UNICEF qui nous ont bien aidés.

Et officiellement nous allons pouvoir signer dans quelques jours la charte « Ville amies » sur la ville de Savigny-le-Temple.

Je vous remercie.



**Hélène DELMOTTE félicite les collectivités locales qui ont reçu le titre aujourd'hui.**

**Elle propose aux personnes de se retrouver autour du repas.**

**Elle préside qu'un film sera diffusé pendant la pause-déjeuner, réalisé par l'UNICEF à l'occasion de la journée du 20 novembre 2012. Ce film sera suivi de films réalisés par différentes villes sur le thème de la défense des Droits et des Enfants.**

## Table C : Le droit aux jeux et aux loisirs comme levier pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté des enfants et des jeunes



### ◆ Bruno JARRY, directeur du centre culturel de loisirs et d'animation d'Issy-les-Moulineaux

Nous allons continuer cette grande aventure sur cette mosaïque d'expériences, où chacun d'une certaine manière concourt en fonction de ses dispositifs, de ses initiatives, de ses actions, à faire de telle sorte que l'enfant soit l'essence même de nos dispositifs ; ceci dans une perspective à la fois d'approche bien traitante, et d'approche particulièrement positive confirmante, pour faire que les enfants de notre pays puissent mieux vivre.

Je suis entouré par des personnes talentueuses, qui d'une certaine manière vont vous présenter ce triptyque que nous pourrions nommer, la question de l'altérité, la question de l'hospitalité, et la question de la fraternité.

J'en profite avant de leur donner la parole, pour vous dire que nous avons la chance d'avoir Jacques HINTZY. Sans Jacques HENZY, Président d'Honneur de l'UNICEF, je ne serais pas là ici avec vous, peut-être que nous pourrions tous ensemble le saluer en l'applaudissant.

Je n'oublierai pas François non plus, qui est à côté depuis de nombreuses années.

Nous allons aller sur Aubagne. On voyage tous ensemble. A Aubagne il se passe des choses extrêmement intéressantes. Et le mieux c'est que l'on vous raconte ce qui s'y passe.

◆ **Halima MEGHERBI GIL, conseillère municipale de la ville d'Aubagne, déléguée à la Petite Enfance, à l'enfance, à la parentalité**

**Un programme d'action culturelle et de loisirs en direction des publics non captifs dès le plus jeune âge**

*L'idée est d'aller à la rencontre des familles et des enfants, dès le plus jeune âge, qui ne fréquentent pas les structures municipales et les lieux culturels ou de loisirs. L'originalité de ce programme est notamment de proposer des activités dans la rue, au pied des immeubles, dans les parcs, à la sortie des écoles et dans les quartiers : peinture, lectures, sports. D'autres actions consistent à décroiser et créer du lien entre les activités : des enfants musiciens du Conservatoire se rendent régulièrement dans les centres de loisirs (en deux ans, une dizaine d'enfant ne fréquentant pas le Conservatoire ont été sensibilisés et se sont inscrits), des enfants des CLSH se sont rendus au Festival d'Avignon durant 3 jours avec un animateur professionnel de théâtre, les enfants ne partant pas en vacances la Ville organise en juillet le « Festimôme » avec un programme totalement gratuit. Enfin, le déplacement des familles et des jeunes est facilité avec la gratuité des transports sur tout le territoire.*

**Contacts :** [alimagbil@hotmail.fr](mailto:alimagbil@hotmail.fr) ou [anne.lys@aubagne.fr](mailto:anne.lys@aubagne.fr)

Je m'appelle Halima MEGHERBI GIL. Je suis élue à l'Enfance, à la Petite Enfance et la Parentalité de la ville d'Aubagne. Aubagne est une ville de 47 000 habitants, située près de Marseille.

Habituellement, et depuis ce matin, quand on parle de famille durable, on parle souvent de l'aspect matériel et physique. Je me rappelle d'une petite affiche du Secours Populaire français, qui disait « certes les enfants ont besoin de pain, mais ils ont aussi besoin de culture pour pouvoir grandir et devenir citoyen, et pouvoir s'émanciper ».

Marseille-Provence est Capitale européenne de la culture. J'ai donc choisi trois initiatives d'aspects culturels.

La première initiative est « Peinture dans la rue ». Ce sont des artistes à Aubagne et des éducateurs qui vont à la sortie de l'école, et qui font de la peinture dans la rue, pour être sûrs d'avoir tous les publics captifs, et pas seulement les enfants scolarisés. Cela concerne à peu près entre 60 et 80 enfants. Cela dure depuis 10 ans. Cela fonctionne plutôt pas mal. On a en effet des œuvres que l'on garde. On a créé un espace dédié aux enfants, fait pour et par les enfants, où ces œuvres seront exposées.

La deuxième initiative est « Festimôme » qui fonctionne depuis 10 ans. C'est un festival, qui a le mérite d'être né, qui a été pensé et créé par tout un quartier qui s'appelle « Palissy ». C'est un festival de théâtre, fait par les enfants, et avec tous les acteurs du quartier, que ce soient les Maisons de quartier, les centres de loisirs. Nos centres de loisirs sont dans les Maisons de quartier et dans les écoles parce que l'éducation pour nous ce n'est pas juste l'éducation nationale, cela se décide avec des acteurs qui sont autour aussi. Cela concerne 3 000 enfants. C'est un festival de théâtre composé de parents, des enfants et d'instituteurs. De grandes compagnies de théâtre se sont greffées sur ce petit festival, qui a pris de l'ampleur car cela concerne maintenant tous les quartiers de la ville.

Ces deux premières initiatives sont gratuites, puisque nous sommes quand même dans un droit aux loisirs.

La troisième initiative s'appelle « Grain de sel ». Ceci est le festival du livre et de la parole de l'enfant. Le festival du livre à Aubagne a une renommée internationale, où on reçoit des éditeurs et des auteurs. Cela fait quelques années maintenant que cela a pris de l'ampleur.

Depuis deux ans, on a décidé de mettre ce festival dans le centre-ville pour que tous les enfants et toutes les personnes puissent y avoir accès. Des ateliers philo sont quand même menés par nos animateurs « Villes amies des enfants ». Nous avons deux cadres à la ville d'Aubagne qui sont chargés du projet « Villes amies des enfants » et qui amènent la parole de l'enfant. Il existe également des ateliers d'écriture, des ateliers de lecture, des ateliers de peinture et des ateliers numériques. Cela concerne 60 000 visiteurs. Cette initiative est gratuite.

Pour nous, la gratuité est une façon de vivre ensemble, de créer des liens.

Il faut savoir qu'à Aubagne depuis 2008, nous avons mis en place la gratuité des transports. Je suis conseillère communautaire. On a une communauté d'agglomération qui s'appelle « le pays d'Aubagne et de l'Étoile ».

La gratuité est une façon d'accéder à plein de choses. Si on veut l'accès aux loisirs, l'accès à la culture, il faut que tout le monde soit sur un même pied d'égalité.

**Bruno JARRY** : je vous remercie de ce témoignage particulièrement chaleureux. On voit que nous sommes invités à se plonger sur la perspective de la culture. En vous écoutant relier le théâtre, les arts plastiques et la littérature, j'aimerais vous faire part d'une citation d'Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince. J'ai choisi une citation de la Citadelle : « les enfants seuls plantent un bâton dans le sable, le changent en reine, et éprouvent l'amour ». Cet aparté était pour votre expérience qui est particulièrement chaleureuse.

Alors merci.

On va continuer sur une autre perspective. Madame Marie-Line De OLIVEIRA va nous parler de Savigny-le-Temple, et d'une expérience extrêmement intéressante mise en œuvre avec des personnes en situation de handicap.

#### ◆ **Marie-Line de OLIVEIRA, Coordinatrice Vie citoyenne locale des enfants et des jeunes à la Ville de Savigny-Le-Temple**

##### **Parcours spécifiques pour les enfants handicapés dans les structures municipales culturelles et de loisirs**

*La Ville de Savigny-le-Temple s'assure que les enfants en situation de handicap aient accès aux structures culturelles et de loisirs de la Ville. Cet accueil se fait au cas par cas en lien avec les équipes pédagogiques qui s'adaptent aux situations particulières des enfants. Ainsi, un groupe d'adolescents de l'Institut Médico-Educatif de Nandy, est accueilli une fois par semaine à la ludothèque pour des jeux de société et de l'éveil musical. Les médiathèques « Cités unies » et « Jacques Prévert » proposent tous les vendredis une séquence thématique (actuellement, l'Europe). Ces deux structures culturelles sont également équipées de matériel et d'ouvrages pour les personnes atteintes d'un handicap visuel et auditif. L'Ecomusée (Ferme du Coulevrain) adapte ses visites en fonction du handicap des enfants avec une animatrice médiation culturelle.*

**Contact** : [mj.monville@savigny-le-temple.fr](mailto:mj.monville@savigny-le-temple.fr) ou [d.landy@savigny-le-temple.fr](mailto:d.landy@savigny-le-temple.fr)

Je reprends le flambeau, parce que mon élue souffrante malheureusement n'a pas pu être présente parmi nous aujourd'hui.

Je vais vous parler de l'accueil des enfants porteurs de handicap.

La ville compte 9 056 enfants, répartis sur onze écoles maternelles et primaires.

On a fait en sorte que toutes ces structures soient adaptées pour les enfants porteurs de handicap ou muni d'un fauteuil, pour permettre l'accès à la culture. Mais en plus de cela on essaye de s'assurer que chaque enfant soit accueilli au cas par cas par l'équipe pédagogique, sur chaque structure. On reçoit les parents. On reçoit aussi les éducateurs qui suivent ces enfants. On travaille en relation avec l'Institut Médico-Educatif, ou autres instituts porteurs aussi des différents handicaps. On essaye d'adapter au mieux pour que ces enfants puissent avoir accès aussi à la culture et aux sports, pour qu'ils ne soient pas mis à part. Le handicap ne doit pas constituer un empêchement à pouvoir faire soi-même son expérience, que ce soit dans les centres de loisirs, ou que ce soit sur la médiathèque. On a une médiathèque qui se spécialise d'un côté pour tout ce qui est trouble (pour les non visuels, les livres en braille, ou les livres tactiles).

L'écomusée s'adapte aussi avec une animatrice qui se spécialise dans la médiation culturelle.

Cet été, on mettra aussi en place à nouveau « le village vacances » en accès libre à tous. Tous les enfants sont accueillis sur ce village. Et tous les services se mobilisent que ce soit la culture, le sport ou l'animation, pour pouvoir justement accueillir tous les enfants.

Merci.

**Bruno JARRY** : merci de ce regard particulier. On entend bien l'implicite dans vos propos. L'implicite, est l'intentionnalité positive que vous manifestez à l'égard de tous les enfants. C'est-à-dire le regard positif, quelle que soit la situation de l'enfant en fonction de ce qu'il est, et d'une certaine manière de quelle manière vous le soutenez à travers une multitude d'initiatives facilitant à la fois les perspectives éducatives, culturelles, ludiques.

Je voulais vous rappeler que l'UNICEF nous a gentiment délivrés ce matin le texte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de l'article 23 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, il nous est très concrètement rappelé : « l'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux, ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriée, pour lui permettre de mener une vie pleine et descente dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie, et d'intégration sociale le plus élevé possible ». Je crois que vous nous avez montré de quelle manière cet article pouvait s'illustrer. Alors on continue cette aventure autour de la cause des enfants. J'ai la chance de retrouver quelqu'un que je connais depuis de nombreuses années, Marcel DURU. Et aujourd'hui je suis très heureux de te retrouver pour que tu nous parles tu travail remarquable qui a mené à Petit-Couronne.

#### ◆ **Marcel DURU, adjoint au maire de Petit Couronne, délégué à la jeunesse**

##### **Les enfants des gens du voyage accueillis dans les structures culturelles et de loisirs**

*La Ville, en lien avec l'association gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, a mis en place un dispositif d'accueil particulièrement performant à destination des enfants : les animateurs municipaux se rendent 3 à 4 fois dans l'année directement sur l'aire d'accueil à la rencontre des familles et des enfants pour leur présenter les activités municipales des centres de loisirs, les jeux divers, les sorties programmées à la piscine, à la patinoire ou autres sorties éducatives de la Ville. Les enfants et les jeunes peuvent également s'inscrire aux manifestations organisées par la commune (Carnaval, chasse à l'œuf, Festival des jeux vidéo,...) et sont accueillis à la médiathèque pour des*

*ateliers de lecture, d'écriture et de découverte de l'informatique ou emprunter gratuitement des livres. Le tout dans un climat de confiance où enfants des gens du voyage et enfants de la commune partagent des moments festifs et éducatifs.*

**Contact :** [marcel.duru@ville-petit-couronne.fr](mailto:marcel.duru@ville-petit-couronne.fr)

Merci Bruno.

Alors effectivement Petit-Couronne est une commune de la banlieue de Rouen, qui fait partie d'une agglomération de 70 communes représentant 491 000 habitants. Ceci est donc une structure relativement lourde dans laquelle un certain nombre de structures ouvertes à tous, ont été possible. Les premières choses qui ont été faites datent des années 97. Un terrain commun d'accueil de gens du voyage, avec notre commune mitoyenne, la commune de Grand-Quevilly (un peu plus de 25 000 habitants), a été ouvert en gestion bilatérale, à la fois par la Communauté d'Agglomération et à la fois par une association gestionnaire. Sans le tissu associatif, sans le travail de chacun, l'un à côté de l'autre et l'un avec l'autre, aucune intervention ne serait possible. Grâce à ce travail collaboratif, avec la Communauté d'agglomération, avec l'association gestionnaire, une mise en place d'accueil des enfants des gens du voyage, a pu être possible. Cet accueil représente à peu près une trentaine d'emplacements ; ce qui représente en gros 120 personnes. Sur ces 120 personnes, un tiers sont des enfants.

La convention qui a été signée au départ était bipartite. Tout ce qui était lié à la scolarité, était rattaché à notre commune voisine Grand-Quevilly. Et tout ce qui était éventuellement à cette époque des loisirs, était rattaché à la commune de Petit-Couronne. Dans les premières années de la mise en place de ce terrain, il n'y a pas eu d'action très précise de mener.

Dans les années 2001-2002 nous nous sommes posé la question de savoir si tous les enfants présents sur notre territoire étaient tous égaux. Non, puisque nous n'accueillions pas pour les loisirs, et autres activités, les enfants des gens du voyage.

Ces gens du voyage aujourd'hui sont pratiquement sédentarisés. Ils quittent l'aire d'accueil deux fois par an (une fois pour aller aux Saintes-Maries-de-la-Mer, et une fois pour des gros travaux d'entretien de remise à niveau etc. sur le terrain soit au mois de juillet ou soit au mois d'août). Ceci est le seul moment où le terrain est pratiquement vide. Donc ce qui veut dire que pratiquement dix mois par an, nous avons des enfants qui à cette époque n'étaient pas accueillis dans nos structures de loisirs. Donc un travail collaboratif a été mené en lien avec l'association gestionnaire. Et nous avons mis en place petit à petit un accueil de ces enfants dans nos structures de loisirs, essentiellement le mercredi et les petites vacances. Puis ensuite sur les grandes vacances.

Comment s'est déroulée cette action ? Nos animateurs permanents de la commune ont été faire « du démarchage » pour proposer nos activités aux enfants de notre commune, aux enfants des gens du voyage. Petit à petit avec l'aide de leurs moniteurs, des enfants sont venus aux centres de loisirs. Quand je dis « ils sont venus », je vais modérer mes propos car ils étaient avec leurs animateurs. Ils ne participaient pas à toutes les activités. Ils ne participaient pas au repas. Durant les goûters, ils se cachaient sous une table. Donc on essayait de savoir pourquoi. La cause était une certaine méfiance de part et d'autre, à la fois de nos jeunes de chez nous, mais aussi des jeunes des gens du voyage qui découvraient une autre manière de vivre, une autre façon d'appréhender ces temps de loisirs.

Aujourd'hui, nos animateurs se déplacent toujours sur le terrain deux ou trois fois dans l'année, pour présenter le programme de toutes nos activités. Et les enfants viennent directement après inscription, comme les enfants de notre commune, aux centres de loisirs pour participer aux activités

(les activités manuelles, culturelles, de danse, de musique, mais aussi les activités de piscine, les activités de patinoire, les activités de sorties culturelles). Ils participent au repas exactement comme tous les autres.

Le deuxième point extrêmement important qui découle de cette mise en place de programmation d'activités, est la possibilité que l'on a offert avec l'institutrice déléguée aux gens du voyage, d'ouvrir notre médiathèque tous les vendredis matins aux enfants des gens du voyage. Ils participent à des ateliers de lecture. Ils participent à des ateliers d'écriture. Ils participent à des ateliers informatiques. Ils ont la possibilité d'emprunter comme toute personne de la commune, des livres, des CD voire des DVD.

Ils participent directement aux activités proposées (le Festival du Petit Strapontin qui est un festival de conte, au festival des jeux vidéo toute une semaine au mois de février etc.) sans qu'il existe de différence de traitement par rapport à cette population, qui aujourd'hui est intégrée pratiquement pleinement sur la vie de la commune.

Grâce à cette volonté commune, je pense que cette collaboration qui ne pourra que se développer, est sur de bons rails. Et si je ne devais garder qu'une seule chose de cette mise en place d'activités, de cette mise en place de relations etc. c'est le regard de chacun qui a changé. Si avant il existait un regard méfiant de la part de chacun et de chacune des deux populations, aujourd'hui ce regard n'existe plus. Et je crois que ceci est le point que nous avons gagné, hormis le fait de l'égalité de chacun devant la culture, devant le droit au jeu, devant le droit à tout ce qui est possible par rapport à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Merci.

**Bruno JARRY :** Marcel, tu nous as vraiment invités. La chose importante est la question de l'inconditionnalité de l'enfant. C'est-à-dire de quelle manière l'univers des adultes (les élus, les éducatifs, les associations, les institutions) regarde celui des enfants tel qu'il est, et non au travers de prismes, de préjugés, de représentations erronées quelquefois que nous portons de manière insu. Nous pouvons d'une certaine manière mettre en mots, mettre en action une véritable hospitalité de l'autre.

En t'écoutant, on ne peut pas ne pas penser à Janusz KORCZAK, grand pédagogue médecin polonais, décédé dans de tragiques situations, qui avait fortement appuyé la prise en compte de l'accueil des enfants les plus en difficulté, et notamment leurs capacités d'expression. Et dans ce qu'on nous présente, on voit bien qu'ils peuvent prendre totalement leur place avec d'autres.

Alors cette expérience est traversée dans d'autres territoires, où quelquefois on s'occupe aussi d'adolescents. Je ne me rappelle plus du titre de l'action de notre collègue, qui vient de Sotteville-lès-Rouen, c'était « Escap'ados ». Je vous laisse la raconter.

◆ **Naïma NAIMI, conseillère municipale de Sotteville-lès-Rouen, chargée de la jeunesse et des sports**

**Les « contrats partenaires jeunes » et « Escap'ados » pour accéder au sport, à la culture et aux loisirs**

*La Ville Sotteville-Les-Rouen a mis en place deux dispositifs permettant à tous les enfants de développer l'ouverture d'esprit, la socialisation et l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Leur*

*point commun : en échange d'un soutien financier et/ou logistique de la Ville, chaque enfant ou jeune s'implique dans un projet municipal ou une action citoyenne (participation à l'organisation d'une manifestation municipale, aux animations en lien avec une structure de la ville ou une association). « Les Contrats partenaires jeunes » s'adressent aux 6-19 ans pour favoriser l'accès aux loisirs sportifs et culturels. L'enfant choisit son activité et s'engage à être assidu tout au long de l'année dans sa pratique. La Ville et la Caisse d'Allocations Familiales financent l'activité. « Escap'ados » accompagne les 16-25 ans désireux d'organiser leurs premières vacances. Les projets conçus par les jeunes, peuvent être individuels ou collectifs sur la base de deux nuitées minimum.*

**Contact :** [v.barny.jeunesse@mairie-sotteville-les-rouen.fr](mailto:v.barny.jeunesse@mairie-sotteville-les-rouen.fr)

C'est un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.

Je suis élue conseillère municipale aux sports et à la jeunesse depuis près d'un an.

Je vais essayer d'être brève et claire. Je vous précise que cet exercice est une première pour moi.

Avant de vous parler des « contrats partenaires jeunes », je voudrais que le Droit des Enfants aux jeux et aux loisirs, soit précisément en phase avec ce que nous portons à Sotteville-lès-Rouen. Sotteville-Lès-Rouen une commune de 30 000 habitants. Elle est la deuxième ville de l'agglomération rouennaise. Nous menons depuis 20 ans une politique en faveur des enfants, dès leur plus jeune âge. « Les contrats partenaires jeunes » sont loin d'être les seuls éléments politiques menés à Sotteville-lès-Rouen, depuis de nombreuses années : l'accès des enfants aux jeux et loisirs, et ce qui sous-tend les actions mises en œuvre.

De nombreux dispositifs comme « les ateliers du midi » sont un exemple. Depuis 1993, les enfants des treize écoles élémentaires et maternelles bénéficient d'une pause méridienne de deux heures. Ceux qui déjeunent à la restauration scolaire peuvent participer à des ateliers : des ateliers sur la danse, gym, atelier arts et plastiques. Ils sont encadrés par des animateurs qualifiés et diverses associations de Sotteville-lès-Rouen.

L'enfant choisit chaque jour de participer ou non à un de ces ateliers, avant ou après le déjeuner, car si nous mettons tout en place pour que l'enfant ait droit aux loisirs, nous revendiquons également pour l'enfant le droit à ne rien faire. Bien évidemment les ateliers du midi sont gratuits pour les enfants.

Je peux vous citer également un autre dispositif «Escap'ados ». Ceci est un dispositif destiné essentiellement aux jeunes adultes âgés de seize à vingt-cinq ans, désireux d'organiser leurs premières vacances en autonomie. Ils sont accompagnés d'un animateur qui les aide à préparer leur séjour. La ville leur propose une aide financière et/ou logistique. Le jeune doit venir défendre son projet devant une Commission d'attribution au sein du service de la jeunesse. En échange de ce soutien, chaque jeune propose une action citoyenne.

Il existe aussi un dispositif qui s'appelle « le Ludo sport ». Celui-ci facilite l'accès au sport. Chaque mercredi matin, 250 enfants de six à onze ans découvrent une multitude d'activités sportives, encadrées par des éducateurs diplômés. C'est pour l'enfant un parcours initiatique qui donne au moment opportun la possibilité à l'enfant de s'investir dans un club en toute connaissance. Le prix à payer par les familles est de deux euros par an et par enfant. Une participation plutôt symbolique qui marque le contrat, l'engagement entre l'enfant la famille et la ville.

Je pourrais vous parler d'autres dispositifs, mais je ne dépasserai pas le temps qui m'est imparti.

Je vais enfin vous parler du « contrat partenaires jeunes ». Ce contrat a été créé en 1993 par la ville de Sotteville-lès-Rouen, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen, au bénéfice des familles allocataires, et sous certaines conditions de ressources et du quotient familial. Le but de ce contrat est de faciliter l'accès aux loisirs culturels et sportifs à des jeunes de six à dix-neuf ans, en prenant en charge les frais se rapportant à cette activité, qu'il s'agisse de la pratique en elle-même ou de l'équipement nécessaire. En contrepartie, le jeune s'engage à participer à des actions citoyennes lors de la mise en place d'événements par la ville : comme l'accueil des invités lors des déjeuners animations concernant le troisième âge, durant le grand Festival « Vivacité », ou en présence dans les résidences pour personnes âgées. Ce contrat est un vrai contrat, se déroulant sur l'année scolaire. L'enfant s'engage à pratiquer l'activité durant l'année complète. Il peut cependant changer d'activité d'une année sur l'autre. Le contrat est signé lors de plusieurs cérémonies, entre octobre et janvier, en mairie, en présence du Président de la Caisse d'Allocations Familiales, de Monsieur le Maire ainsi que des familles. Le 21 mars 2012, nous avons célébré la signature de notre 2000<sup>e</sup> contrat partenaire jeune. D'autres savoir-faire peuvent être mis en avant comme celui de Sophie COVIN, qui est désormais arbitre international de lutte et animatrice dans les centres de loisirs, issue d'une famille modeste. Elle a pu participer au « contrat partenaires jeunes » pour la pratique de la lutte.

Une dernière chose avant de conclure. Le « contrat partenaires jeunes » a reçu en 1994 un prix territorial précurseur qui récompense les actions des collectivités innovantes, bonnes utilisatrices de l'argent public, et transposables dans toutes les collectivités.

En tant que maman monoparentale, j'ai pu accompagner les enfants dans ce dispositif, et j'en suis très fière de vous en parler aujourd'hui en tant qu'élue municipale, et de porter parmi toutes les actions que nous menons pour combattre les exclusions sous toutes ses formes.

Je vous remercie de votre attention.

**Bruno JARRY** : alors on est invité à une éthique de la responsabilité chez les enfants et chez les jeunes, à une pédagogie du choix ; et d'une certaine manière de quelle manière on accompagne les jeunes à prendre, à choisir telle ou telle activité.

Et puis aussi, vous l'avez peut-être entendu, quand on parle du droit des loisirs des enfants et des jeunes, on pense effectivement à tous les dispositifs qu'il faut initier pour les enfants, mais quelquefois le droit aux loisirs est aussi en toute simplicité de laisser aux enfants le droit de rêver, de ne rien faire. Merci à vous.

Les collectivités locales nous ont illustré des perspectives. Elles nous invitent d'une certaine manière à aller encore plus loin en fonction des responsabilités qui sont les nôtres. Mais sans l'UNICEF, et sans le travail très concret d'un certain nombre de personnes, nous n'aurions pas toujours la possibilité d'avoir l'expertise, la connaissance, la créativité nécessaire pour pouvoir d'une certaine manière mettre en œuvre une multitude d'initiatives.

J'ai la chance d'accueillir Carole REMINNY. Et tu fais tout cela au quotidien, pas toute seule, je sais parce qu'il y en a certaines qui sont cachées derrière, qui ont parlé ce matin.

Tu as en charge la réflexion sur les supports pédagogiques éducatifs. Est-ce que tu pourrais nous raconter d'abord ce que tu fais, et de quelle manière ? Les personnes présentes pourraient ainsi à l'issue de cette journée te contacter pour utiliser les outils qui existent.

◆ **Carole REMINNY, responsable du pôle plaidoyer, éducation, jeunesse à l'UNICEF France**  
**Les produits pédagogiques et ludiques de l'UNICEF France pour la promotion des droits de l'enfant**

Merci. Mais ce n'est pas moi toute seule. Je ne suis pas encore Shiva. Effectivement, il existe une équipe Plaidoyer Education Jeunesse à l'UNICEF France, avec Lynda que vous allez entendre, Marie Armelle et Isabelle, qui travaillent effectivement à ce que l'on appelle tout simplement et de façon évidente pour l'UNICEF, l'éducation aux droits de l'enfant.

Alors pourquoi l'éducation aux droits de l'enfant ?

Le mandat de l'UNICEF s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ceci est vraiment notre colonne vertébrale. Une des missions essentielles de l'UNICEF en France, est de faire vivre cette convention et de sensibiliser notamment les enfants et les jeunes à leurs droits. Souvent les éducateurs et même les enseignants nous disent : « vous êtes bien gentils avec vos droits, mais les devoirs ? ». Il faut quand même que je vous explique pourquoi on ne conditionne pas les droits et les devoirs ; cela n'est pas l'angle que nous proposons d'explorer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Faire en sorte qu'un enfant prenne conscience de ses droits, est le rendre évidemment objet d'une éducation de loisirs, que l'on peut dispenser, que vous mettez en œuvre sur vos territoires. Mais c'est surtout le rendre sujet de sa vie, sujet de son destin qu'il soit personnel, scolaire, autour de talents qui sont éveillés dans les centres de loisirs, par exemple.

Le rendre sujet de ses droits, est aussi faire en sorte qu'il prenne conscience que les autres enfants ont les mêmes droits que lui. L'éducation aux droits de l'enfant est déjà, et surtout, une éducation au respect de l'autre. Ceci est un voyage en fait que nous proposons aux enfants et aux jeunes. Un voyage vers l'exploration et le respect des différences.

Quand l'UNICEF développe des supports pédagogiques qui vont mettre en scène ou concrétiser ce que vivent les enfants ailleurs, ou ce que vivent les enfants ici mais dans d'autres conditions, c'est pour créer des passerelles, pour créer du lien.

Vous savez qu'on ne grandit pas sans lien. C'est le propre de l'enfant. Tout notre objet est de faire en sorte que le jeune et l'enfant soit en interaction avec son environnement, et le comprenne, l'accepte, et le fasse évoluer.

Au quotidien qu'est-ce que cela donne ?

Cela donne d'abord des supports pédagogiques qui sont téléchargeables en ligne sur le site de l'UNICEF France. Il existe une rubrique « acteurs de l'éducation », et vous pourrez y télécharger tout ce que vous souhaitez. Ceci avec des supports clés en main sur des thématiques telles que, le respect des différences, sur l'égalité filles garçons, sur les situations des enfants en situation de handicap, et puis des thématiques beaucoup plus internationales évidemment comme l'eau, l'éducation, et bien d'autres choses encore.

Vous y retrouverez des ressources clés en main, avec des fiches synthétiques pour les éducateurs, avec des activités pour les jeunes. Vous y retrouverez des vidéos pour tous ceux qui sont fans de Babar ou de Kirikou, et qui ont envie d'utiliser cela dans les centres de loisirs. Vous pouvez retrouver en ligne un jeu interactif, un jeu de l'oie et bien d'autres choses encore.

Notre volonté est de faire en sorte que les éducateurs puissent pendant ces temps de loisirs, avoir cette action de sensibilisation la plus facile possible.

Une autre chose à laquelle je vous convie, est évidemment pour les collectivités de contacter nos Comités Départementaux. Je sais que vous le faites déjà. Mais je vous rappelle qu'ils ont à disposition des vidéos ou des expositions, qu'ils peuvent mettre en place avec vous. Ils peuvent aussi répondre ou vous inviter à mettre en interaction les jeunes entre eux. Nous avons en France environ 900 Jeunes Ambassadeurs (on va en voir quelques dignes représentants dans quelques minutes). Ces jeunes peuvent aussi intervenir auprès des enfants pendant les temps de loisirs. Nous avons également environ 300 étudiants qui sont aux côtés de l'UNICEF au cœur du programme « UNICEF Campus » ; et là encore il existe une éducation de pair à pair qui est possible autour des Droits de l'Enfant.

Il existe donc une magnifique pelote à dérouler. Ceci est un beau fil d'Ariane pour aller vers une société sûrement plus tolérante, en tout cas pour faire naître le vivre ensemble entre tous, pour faire naître davantage de solidarité, de citoyenneté. Et je pense que c'est ce que nous avons de plus commun, et de plus cher, entre nous ici aujourd'hui.

**Bruno JARRY :** Merci. Je crois que cela a été extrêmement intéressant. On peut l'applaudir.

Je crois que c'est à Aubagne où il existe un Centre Social Françoise Dolto ? Je ne sais pas. J'ai lu dans une des présentations qu'il existait un Centre Social Françoise Dolto. Je pensais immédiatement en vous écoutant... Ce n'est pas un Centre Social. Non. Je ne sais pas j'ai lu dans... C'est chez vous. D'accord. Je pensais nécessairement à Françoise Dolto parce que ceci est tout le message qu'elle nous a laissé, cette question de la place de l'enfant. Et elle s'était énormément préoccupée de la cause des enfants et des adolescents.

Un élément extrêmement précieux dans votre propos, notamment sur la conclusion qui était de nous inviter à mieux vivre ensemble.

Je pense que la question des Droits de l'Enfant est véritablement quelque chose qui se pose aussi : de quelle manière ensemble quel que soit notre lieu d'origine, notre lieu d'appartenance, nous pouvons ensemble grandir en humanité ?

Je crois que la question des Droits de l'Enfant n'est pas uniquement réservée à la question de l'enfance, mais elle est véritablement une question multi-générationnelle. Quelle est la place que nous souhaitons vraiment pour les enfants dans notre cité, dans notre pays et dans nos collectivités locales ?

Le challenge était compliqué. Mais vous avez la parole. Et vous pouvez, si vous le souhaitez, ne pas hésiter à la prendre et à questionner certains de nos interlocuteurs pour éventuellement avoir un éclairage particulier.

## Échanges avec la salle

**Stéphanie LETELLIER :** Bonjour. Je travaille à la ville de Darnetal. Je suis référente Ville amie des enfants. Et travaillant effectivement beaucoup dans le cadre scolaire et le centre de loisirs, ma question était : pourquoi avoir totalement dématérialisé tout ce qui était outil pédagogique ? Je sais que l'accès est plus simple, et du coup pour tous. Mais pourquoi ne pas faire comme il existait avant des supports tels que des jeux de société, comme on pouvait commander dans les catalogues, et aussi garder ce côté informatique qui est plus à la portée de tout le monde ?

**Carole REMINNY :** alors la réponse est assez simple.

Pourquoi dématérialiser, et effectivement rendre tout disponible sur le Web ?

Vous avez apporté une partie de la réponse. Effectivement pour faire en sorte que les ressources ne connaissent pas de barrière en termes de diffusion. Ce que nous avons constaté quand les ressources étaient développées en dure, c'est que les centres de loisirs et les écoles n'avaient pas nécessairement les moyens de les acheter. Les circuits d'achat étaient infiniment complexes. Et cela ne se faisait pas. En fait il existait très peu de demandes. En tout cas, pas suffisamment pour développer une activité dans ce sens. D'où la nécessité pour nous de le mettre à la libre disposition de tous nos interlocuteurs, sans aucune contrainte. Cela répond à une volonté de la diffusion la plus large qui soit. Après, nos contenus peuvent tout à fait être imprimés par les villes, ou être exploités comme elles l'entendent, avec leurs moyens, et qui coûtent bien souvent moins chers que de nous acheter directement des choses fabriquées. On a eu une volonté en tout cas d'aller voir les enseignants et les éducateurs, où ils étaient, c'est-à-dire pas seulement avec les enfants, mais aussi surtout sur le Web parce qu'ils le sont de plus en plus dans des blogs ou sur des sites. Il était essentiel pour nous d'aller les retrouver et de travailler à une forme de transversalité.

**Bruno JARRY :** Merci. Évidemment cette proposition est aussi ouverte à la table ronde.

**Marie-Christine PENO :** Je viens du Finistère. Je voulais juste savoir par rapport à ce qui vient d'être dit. Avez-vous une idée du nombre de personnes, qui téléchargent ? Qui sont-ils ? Est-ce que ce sont des bénévoles ? Est-ce que ce sont des enseignants ? Est-ce que ce sont des éducateurs ? Quel est le public ? Et qu'en est-il des quantités ?

**Carole REMINNY :** en fait c'est très variable. Je n'ai pas de réponse ferme et définitive sur le sujet. Tout dépend vraiment de chaque outil. On essaye en ce moment de travailler à un outil de traçabilité un peu plus fin. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. On a une idée en termes de quantité de ce que cela peut représenter à chaque fois. Je dois dire que l'outil le plus significatif que nous ayons lancé, était une application pour tablette numérique, et qui a eu une bonne diffusion (un peu plus de cinq ou six mille téléchargements) ; et pour nous c'était déjà fabuleux de se dire qu'au moins cinq ou six mille enfants en France avaient pu faire ce petit quizz autour des Droits de l'Enfant. C'est assez variable. Cela peut être évidemment moins que cela. Mais on sait aussi que nos Comités Départementaux font le relais dans les classes auprès des collectivités et des centres de loisirs. Il existe toute une diffusion supplémentaire, dont on n'a pas une trace absolue. On connaît le nombre d'enfants chaque année touchés par les actions de nos Comités Départementaux. Si on considère en fait ce qui se passe en milieu scolaire, l'UNICEF chaque année (et cela est vraiment merveilleux) arrive à sensibiliser environ

100 000 enfants par an. Et avec les collectivités que vous êtes, on sait bien aussi qu'il existe un travail de démultiplication qui est fait ; et on vous remercie pour ce partenariat.

**Eliane REYDANT** : c'est juste pour rajouter une petite chose à Carole concernant le matériel pédagogique. Internet, c'est très bien. Je ne suis pas contre. Mais ce que regrettent beaucoup de Comités, puisque je suis moi-même Présidente d'un Comité Départemental de l'UNICEF, c'est le rapport que nous avons avec les enseignants qui venaient nous rendre visite pour nous demander des renseignements sur l'UNICEF, sur nos expositions, et sur le matériel pédagogique. C'était pour nous une forme de plaidoyer aussi, et de faire connaître l'UNICEF. Maintenant, malheureusement, nous voyons dans nos comités de moins en moins d'enseignants, parce qu'on leur dit : « allez sur Internet. Vous allez trouver tout ce que vous voulez ». Et ceci est un peu comme nos stands, où il existe un lien entre le stand et la personne qui vient nous acheter nos produits UNICEF. Avec les enseignants c'était aussi comme cela. Il existait un lien très fort. Et c'est un peu le regret de beaucoup de comités.

### Applaudissements

**Carole REMINNY** : je vois, au moins que cela fait l'unanimité. Mais c'est bien au moins il existe des points de convergence. Évidemment ce n'est pas du tout la même posture. Ce qu'on vous invite à faire aujourd'hui, ce n'est plus effectivement d'être dans cette situation d'accueil de la demande des enseignants, mais d'être dans une posture beaucoup plus proactive, et d'aller à la rencontre, et de faire connaître effectivement ce que nous avons à offrir. Il existe des comités qui nous montrent chaque jour des choses merveilleuses, qui sont faites en relation avec les enseignants, les centres de loisirs, et qui sont développées sans pour autant avoir d'outils. Il faut peut-être que l'on travaille sur l'échange de bonnes pratiques entre vous. Mais en tout cas ceci est possible. On le sait. Il existe des partenariats merveilleux et ambitieux, qui se montent. On est aujourd'hui à Paris. Ce que fait le comité de Paris, avec la ville, avec les écoles, et pourtant le Comité reste une petite équipe, est aussi un magnifique exemple des partenariats qui peuvent être noués sans pour autant d'outils pédagogiques.

Donc croyons-y. Et échangeons nos pratiques entre comités.

**Bruno JARRY** : merci. Je voulais souligner tout à l'heure dans vos propos une idée importante qui est : la question des Droits de l'Enfant est aussi appréhendée par les jeunes eux-mêmes, qui vont d'une certaine manière sensibiliser d'autres jeunes. Je crois qu'il est extrêmement précieux que nous soyons attentifs, à faire de telle sorte que la question des Droits de l'Enfant soit évidemment une perspective intergénérationnelle.

Il est extrêmement intéressant aussi que les enfants par eux-mêmes, que les adolescents, peuvent aller voir leurs homologues pour pouvoir, d'une certaine manière à travers des dispositifs d'élèves médiateurs dans certains établissements, à travers des dispositifs de discussions, témoigner, et faire de telle sorte que quelque chose soit effectivement mise en œuvre par les jeunes.

Vous savez que la meilleure prévention en direction des jeunes n'est pas uniquement Internet. Ce n'est pas les messages publicitaires, ce sont les parents pour une bonne part, les institutions scolaires pour une autre, mais c'est surtout leurs camarades.

Et plus, d'une certaine manière, nous travaillons à faire en sorte qu'à travers des formations de délégués de classe, des Conseils Communaux des Jeunes, de plus en plus de jeunes soient en capacité de reconnaître véritablement la place des enfants, sans pour cela leur demander des choses qui ne sont pas en capacité de faire, parce qu'autour d'eux il existe des adultes structurants référents. Je pense que ceci est un beau pari pour l'avenir. C'est cela le sens de l'éthique de la responsabilité, et non d'une pédagogie du devoir. Nous ne sommes plus au XXI<sup>e</sup> siècle on peut le regretter, dans une forme de pédagogie du devoir, on est plutôt dans une promotion de l'éthique de la responsabilité, et faire de telle sorte que l'on saisisse chez le jeune le meilleur de lui-même.

**Halima MEGHERBI GIL :** Merci. Avant de finir, je voudrais ajouter une chose. Je suis une élue de terrain. Nous sommes tous des élus de terrain et de proximité. Et aujourd'hui à Aubagne, on parle d'une métropole. Je parlais tout à l'heure d'accès aux droits, aux loisirs, et de gratuité. Nous avons mis en place la gratuité parce que, pour nous, ceci est vraiment un changement de comportement. Ce n'est pas simplement un mot « le mieux vivre ensemble ». Aujourd'hui à Aubagne et avec d'autres maires (107 maires se battent), on se bat pour continuer à mener nos actions. Sachez que sur Aubagne nous avons 8 multi-accueil. Je veux pouvoir encore être l'écoute des enfants, des adolescents, de zéro à dix-huit ans et pouvoir amener leurs paroles comme on l'a toujours fait. Demain nous sommes en grève. Nous allons manifester pour pouvoir continuer à rester Ville amie des enfants avec tout ce que cela comporte ; c'est-à-dire l'écoute, la mise en place de la parole de l'enfant, et l'aider à grandir tout simplement, l'émancipation, et à devenir quelqu'un de libre.

**Bruno JARRY :** Arrive le moment de clôture de cette table ronde. Vous avez témoigné d'actions autour de l'altérité, autour de la prise en compte de l'autre en tant qu'autre, autour de la fraternité et autour d'une certaine manière d'une harmonie.

Je vous propose de conclure cette table ronde par une poésie, puisque nous avons beaucoup parlé culture, et accès à la culture. Nous terminerons donc cette nouvelle table ronde par une poésie. Et sur la question du loisir, et sur la question des cultures, j'ai cherché une poésie d'Andrée CHEDID, qui est malheureusement décédée depuis deux ans, et qui était effectivement à la fois une romancière et une poétesse qui a écrit énormément de livres aussi pour des enfants. D'ailleurs sur Issy-les-Moulineaux, nous sommes en train de créer un espace Andrée CHEDID.

Alors cette poésie s'appelle : « L'Autre »

*« Mon Autre,  
Mon semblable  
En cette chair  
Qui nous compose  
En ce cœur  
Qui se démène  
En ce sang  
Qui cavalcade  
En ce complot  
Du temps  
En cette mort  
Qui nous guette*

*En cette fraternité  
De nos fugaces vies  
Mon semblable  
Mon autre  
Là où tu es  
Je suis. »*

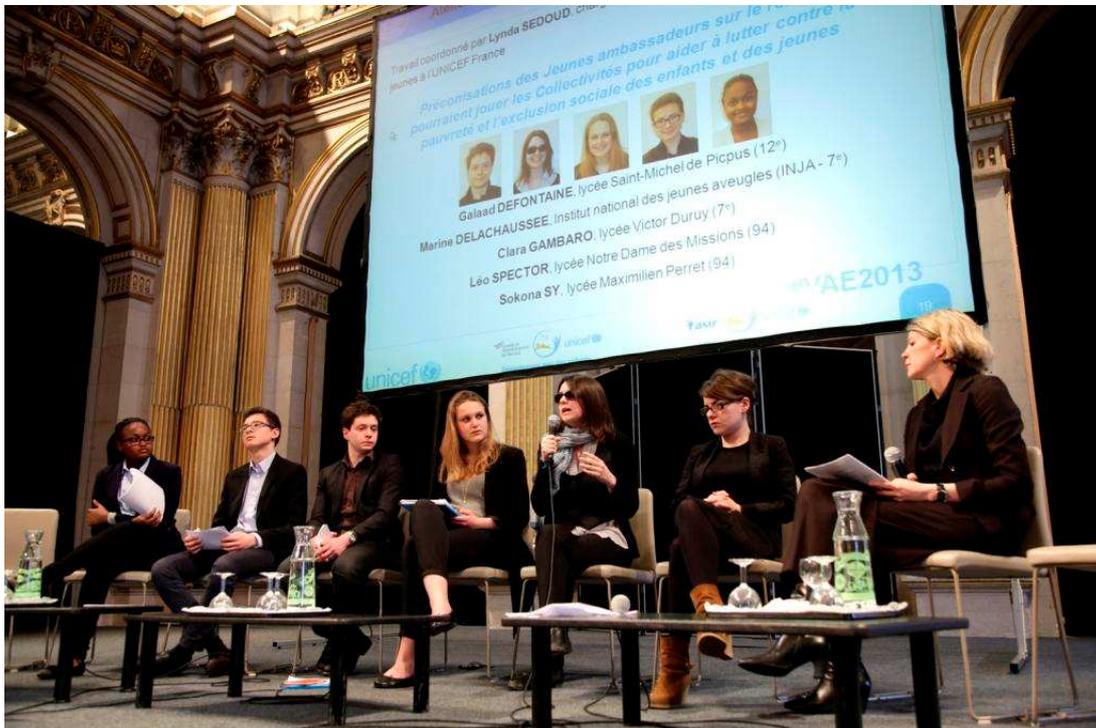
**Hélène DELMOTTE propose le visionnage d'un film réalisé par l'UNICEF, avant d'écouter les Jeunes Ambassadeurs et les étudiants Campus.**

➤ **Visionnage du film réalisé par l'UNICEF sur le handicap**

**Hélène DELMOTTE propose de poursuivre les travaux avec les restitutions de l'atelier mené par les Jeunes Ambassadeurs et les étudiants Campus engagés à l'UNICEF France.**

**Hélène DELMOTTE invite les Jeunes Ambassadeurs et les étudiants Campus à la rejoindre, ainsi que Madame LYNDA SEDOUD, chargée des programmes d'engagement jeunes à l'UNICEF France.**

## Restitutions de l'atelier mené par les Jeunes Ambassadeurs et les étudiants Campus engagés à l'UNICEF France



**Hélène DELMOTTE :** Madame SEDOUD, avant de donner la parole aux jeunes, est-ce que vous pourriez nous présenter les missions de l'UNICEF en matière d'engagement des jeunes, les travaux que vous menez, ainsi que leur philosophie en quelques mots.

### ◆ Lynda SEDOUD, chargée des programmes engagement jeunes à l'UNICEF France

Depuis son origine, l'UNICEF défend un principe intangible qui est celui de changer le monde pour les enfants ; ceci avec les enfants et les jeunes.

La notion de participation, telle que nous la concevons à l'UNICEF, et en France tout particulièrement, concerne principalement les mineurs, mais pas uniquement.

Le concept s'étend au-delà, aux jeunes plus âgés, aux étudiants notamment, mais aussi aux institutions, à la société civile et aux collectivités territoriales que vous représentez aujourd'hui.

La participation citoyenne des jeunes plus qu'une philosophie, est avant toute une attitude qui ne peut avoir d'effet que si elle est unanimement adoptée et soutenue.

Dans un contexte d'individualisation et de brouillage des cadres sociaux normatifs classiques, comme la cellule familiale ou la religion, la participation favorise le sentiment d'appartenance à la collectivité, et à une collectivité.

Nombre de jeunes éprouvent le besoin de devenir solidairement actifs ; prendre leur part de responsabilité, avoir une parole construite et un impact positif sur la vie de la cité. Pour cette raison

nous avons développé des programmes d'engagement dédiés, adaptés au développement de l'enfant vers l'âge adulte.

Nous avons des programmes à destination des primaires, qui s'appellent «Frimousses des écoles ». Nous avons un programme à destination des collégiens qui s'appellent « les Clubs UNICEF Jeunes ». Nous en avons un à destination des lycéens qui s'appellent « les Jeunes Ambassadeurs », dont nous avons ici les porte-paroles.

Nous en avons lancé un autre depuis un peu plus d'un an qui s'appelle « UNICEF Campus » qui est à destination des étudiants.

Évidemment, tous ces programmes accompagnent et respectent le développement de l'enfant. Il existe une approche de l'individu vers le collectif, du collectif vers l'individu.

Pour la rencontre des Villes et Départements amis des enfants, il était naturel de faire participer de manière efficace et efficiente les jeunes, notamment les Jeunes Ambassadeurs et les adolescents, à la réflexion au même titre que vous.

Lors des tables rondes ils ont réfléchi. Ils ont constitué ce que l'on appelle un plaidoyer, une trame selon la méthodologie suivante : ils ont pensé le constat autour du droit à la santé, du droit à la culture aux loisirs, mais aussi à la communication avec vous.

Ils partent d'un constat. Ils émettent ensuite des recommandations. Ils ont été accompagnés dans le cadre des recommandations par Nathalie SPINGA, que je remercie, et Julie ZERLAUTH, pour pouvoir leur présenter ce que sont réellement les compétences des collectivités territoriales, de sorte que les recommandations puissent réellement vous servir. Ils ont des messages, par ailleurs, à vous faire transmettre en tant que jeunes de cité.

**Hélène DELMOTTE passe la parole aux Jeunes Ambassadeurs. Elle interroge Sokona SY et lui demande la raison du choix de cette thématique et de cet engagement.**

◆ **Sokona SY du Lycée Maximilien Perret (94) :**

Bonjour à tous.

C'est avec un immense plaisir, que nous participons à cette 10<sup>ème</sup> rencontre.

Aujourd'hui nous représentons plus de 900 adolescents et 300 étudiants, en faveur de la promotion des Droits de l'Enfant.

On était censé travailler sur trois thématiques : la culture, la santé et les loisirs.

Mais au fur et à mesure de nos débats, qui étaient actifs et très vifs, on s'est rendu compte que même si dans les collectivités il existait de formidables actions mises en place, les jeunes n'étaient pas bien informés ou mal mobilisés. On ne pouvait pas savoir ce qui se passait dans les collectivités, en question. C'est pourquoi, on s'est demandé : comment mieux mobiliser la jeunesse ? Et comment promouvoir l'accès à la culture, aux loisirs et à la santé ?

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Léo et lui demande comment peut-on améliorer l'information des collectivités territoriales vers les jeunes.**

◆ **Léo SPECTOR du Lycée Notre Dame des Missions (94) :**

Nous reconnaissons et nous apprécions l'organisation par les collectivités territoriales, de nombreux événements destinés à la jeunesse, ainsi que la présence sur leur territoire de structures dédiées. Par exemple, les Maisons de la Jeunesse, les services municipaux de la jeunesse, les CCAS.

Cependant, nous remarquons qu'il existe souvent une méconnaissance de la part de ces jeunes des activités et services, à cause d'une perte des canaux d'information des collectivités. Pour vous donner un exemple, j'ai appris l'existence du service municipal jeunesse de ma ville, depuis seulement quelques mois, alors que je quitte le lycée l'année prochaine.

Nous pensons que les méthodes d'information conventionnelle sont souvent déficientes. Je pense au manque d'attention portée aux panneaux d'information dans les établissements scolaires, comme dans les communes.

Cette situation présente au moins deux risques. À terme, un délaissement des activités des structures mises en place à l'intention des jeunes. Pour certaines collectivités, ce risque est déjà devenu réalité. Mais également une perte de confiance de la politique municipale, un sentiment de non prise en compte, de détachement par rapport aux besoins des jeunes, et par extension l'insertion sociale de ceux-ci est compromise. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui vivent une situation de précarité.

Il faut donc mettre en place de nouveaux moyens d'information et de communication plus adaptés aux attentes des enfants et des jeunes, et plus susceptibles de les toucher.

Fort de ce constat, nous vous proposons trois initiatives innovantes à même de répondre à ces besoins.

Premièrement, dans les établissements scolaires (qui sont des lieux susceptibles de toucher le plus grand nombre), nous proposons de fournir régulièrement aux écoles, collèges et lycées, des bulletins d'information précisant les activités proposées par les collectivités territoriales. Ces bulletins seraient alors dupliqués et répartis dans toutes les classes, éventuellement lus par un professeur, pour obtenir une audience maximale.

Deuxièmement, il faudrait utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme Internet, Facebook et Twitter. Aujourd'hui, les jeunes passent de plus en plus de temps sur ces plateformes en ligne. Et celles-ci constituent un moyen privilégié de communiquer et d'informer, également pour une collectivité. Nous pensons que ces canaux permettraient de toucher des publics habituellement non captifs, en leur permettant notamment de dialoguer avec des élus sur une plateforme de chat.

En outre, puisque la compétence des jeunes égale souvent celle des adultes dans ce domaine, pourquoi ne pas les impliquer dans la gestion des comptes Internet de la commune ? Ce serait un beau moyen de les responsabiliser.

Enfin, puisque les collectivités ont mis en place des concertations publiques à l'intention des citoyens, nous recommandons d'y impliquer les jeunes. Nous reconnaissons que leur avis est souvent pris en compte, mais malheureusement trop souvent sur des sujets les concernant directement, comme l'installation de terrain de jeu. Pourquoi ne pas les concerter sur des sujets plus divers et généraux, puisqu'ils évoluent dans l'environnement communal, et bénéficient de ces services ? À ce titre, nous vous proposons de décliner des initiatives qui ont fait leurs preuves, comme « le ring des sujets qui fâchent » mis en œuvre à Grenoble. Il s'agit de mettre en place dans chaque collectivité

une série de débats libres entre des élus ou décideurs locaux et les jeunes, par le biais d'une parole franche et d'un ton libre. La fréquence dans les débats est primordiale. Elle permet une progression, une désintermédiation et augmente la confiance.

Pour conclure, nous tenons à préciser que ces propositions sont peu coûteuses voire gratuites. Mais elles permettent une communication améliorée, élargie, et qui se fait dans les deux sens, ce qui est essentiel à l'insertion sociale des enfants.

Le danger de défiance vis-à-vis de la politique locale qui peut à terme se transformer en défiance vis-à-vis de la politique nationale, ne doit pas être oublié.

Enfin, impliquer les jeunes dans la politique municipale par l'intermédiaire de la prise en compte de son opinion dans les politiques publiques, et de son implication active dans la vie des collectivités, c'est à terme le responsabiliser et l'éduquer à son devoir de citoyen.

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Galaad et lui demande comment mobiliser les jeunes qui se désinvestissent de la vie de la cité.**

◆ **Galaad DEFONTAINE du lycée Saint-Michel de Picpus (Paris 12<sup>e</sup>) :**

Nous avons constaté un premier rempart tout d'abord à la mobilisation des jeunes au sein justement des politiques locales, qui est un pessimisme ambiant au sein de la jeunesse. Nous sommes plus inquiets que nos aînés, peut-être parce que nous ne disposons pas encore du fait de notre jeune âge justement, de toutes les clés pour comprendre le monde dans lequel nous évoluons.

En outre, les jeunes invoquent souvent un manque de confiance de la part des adultes, qui ne serait être totalement étranger à ce fameux climat de pessimisme.

Parallèlement, force est de constater que les jeunes s'impliquent de manière croissante dans les politiques municipales. Il nous semble qu'il faudrait aller plus loin, notamment quand on remarque que les Conseils Municipaux de Jeunes sont peu, voire pas du tout, connus des publics auxquels pourtant, ils s'adressent.

Est-il utile de rappeler que mobiliser les jeunes à la vie politique locale est d'une importance capitale, afin de les doter d'une véritable culture civique, qui sera elle-même le déterminant des comportements politiques du futur citoyen ?

Fort de ce constat, nous avons réfléchi à la manière de mobiliser les jeunes, notamment les lycéens. On se place de facto dans les théories maximalistes de la démocratie participative, en partant du principe que la vie politique ne serait être le monopole de professionnels ou de spécialistes. Puisque l'idéal démocratique suppose la participation de tous les citoyens et que le vote, s'il n'est pas le seul moyen de participer, reste un outil majeur, il nous est paru judicieux d'en faire le fer de lance de la mobilisation.

Comment ? Nous préconisons qu'il faudrait ouvrir les élections municipales de jeunes à l'ensemble des établissements scolaires. On élirait au début d'année, de la même manière qu'on élit les délégués de classe, des représentants qui formeraient un Conseil Municipal de la jeunesse. La différence avec les CMJ existants, est que tous les jeunes seraient amenés à voter de par le déroulement dans les établissements et sur le temps scolaire. Cela permettrait d'ouvrir à d'autres jeunes citoyens le Conseil Municipal de la Jeunesse et de légitimer son action. On constate un certain élitisme des représentants aujourd'hui, puisque ce sont principalement les jeunes les mieux informés

qui élisent les représentants ; et donc ils sont un très petit nombre vu le nombre de jeunes que nous sommes dans chaque collectivité.

Une fois dotés d'une légitimité accrue, les jeunes élus pourraient participer aux Conseils Municipaux des adultes, surtout au sujet des décisions les concernant directement.

Il s'agirait d'une véritable formation par l'exemple, un passage pour le jeune de simple spectateur à acteur au sein de sa ville. Cela lui donnerait aussi une confiance accrue en sa capacité à observer, et à mettre son enthousiasme juvénile au service de la collectivité.

Tout est une question de confiance ; ceci est vraiment ce sur quoi nous tenons à insister. Si on donne une confiance à la jeunesse, on lui donne une véritable confiance en le futur. Et le futur citoyen ne peut s'estimer libre et capable d'assumer ce qui lui tombe fatalement dessus à dix-huit ans, à savoir le droit de vote, s'il n'a pas été sujet à cette confiance de la part des adultes. Il n'exercera justement ce droit de vote que s'il a été préparé à le faire, et qu'il a pu constater que son action a un sens et des résultats concrets.

Nous préconisons vraiment d'agir dans le sens d'une véritable socialisation politique dès le lycée principalement, mais même peut-être dès le collège. On espère vous avoir donné des pistes de réflexion efficaces justement pour aller dans ce sens. Merci.

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Clara, dont le groupe a travaillé sur le droit à la santé. Hélène DELMOTTE précise que ce groupe s'est plus particulièrement focalisé sur la prévention et la prise en charge du mal-être chez les jeunes.**

**◆ Clara GAMBARO du lycée Victor Duruy (Paris 7<sup>e</sup>) :**

Aujourd'hui, en tant que Jeunes ambassadeurs, nous reconnaissons qu'il existe un consensus politique autour de la volonté d'agir en faveur de la prévention et de la prise en charge du mal-être des adolescents.

En revanche, on remarque que ce consensus ne débouche pas toujours sur une action concrète. Et nous nous sommes donc interrogés : pourquoi il n'y a pas d'action concrète qui est mise en place ? Nous avons trouvé que finalement, peut-être, ce mal-être d'une part est difficile à identifier et, d'autre part, difficile à assumer.

Si aujourd'hui, beaucoup de jeunes sont touchés, ce mal-être désarçonne parce qu'il est inaudible pour la plupart d'entre nous, que l'on soit jeune ou adulte. Nous avons besoin finalement pour l'exprimer qu'un climat de confiance soit institué entre nous, entre les jeunes et entre les professionnels de santé, vers qui nous devons nous tourner pour leur parler.

Cependant ce climat n'est pas institué, notamment parce que il existe certains tabous par rapport aux problématiques des adolescents que sont : l'anorexie, la dépression, la drogue ou les tendances suicidaires.

En parallèle à ces tabous, nous avons noté qu'il existe des clichés qui sont transmis notamment par les campagnes de prévention sur la drogue, et qui gênent finalement ce climat de confiance qui devrait être instauré.

A ce problème de stigmatisation des jeunes, on ajoute un problème d'information, dont nous avons parlé au préalable. Les jeunes parfois ne savent pas quelles structures existent. Ils ne savent pas vers qui se tourner lorsqu'ils réalisent qu'ils sont en situation de mal-être.

D'autre part, il faut rappeler que, le mal-être concerne aussi les personnes en situation de handicap. Malheureusement, elles sont souvent considérées comme des personnes malades. Et on oublie finalement de les considérer comme des jeunes à part entière. Face à ce constat, nous préconisons trois volets. Un sur la prévention. Le second, sur l'abolition de ces tabous dont je vous ai parlé. Et le troisième concerne plus particulièrement l'augmentation des échanges entre les jeunes valides et les jeunes en situation de handicap.

Tout d'abord, concernant la prévention, nous avons pensé à un questionnaire qui pourrait être instauré dans les collèges et les lycées. En début d'année l'infirmière ou l'infirmier de chaque établissement ferait remplir à tous les élèves, un questionnaire concernant leur santé, leur bien-être et leur insertion sociale. Ce questionnaire serait anonyme, et serait remis à l'infirmière, qui convoquerait ensuite tous les élèves, après avoir pris connaissance de ces questionnaires. Cela éviterait la stigmatisation dont je vous parlais.

Ces rendez-vous individuels permettraient d'instaurer un climat de confiance entre l'infirmier ou l'infirmière et le jeune, qui pourrait retourner voir ce professionnel de santé si besoin. Si le problème est plus grave ou que le mal-être est vraiment important, l'infirmier ou l'infirmière pourrait alors orienter le jeune vers des structures spécialisées pour que celles-ci puissent l'aider.

Concernant l'abolition des tabous, nous avons pensé instaurer un atelier « dialogue », qui serait mis en place à partir du collège (en quatrième/troisième), et ensuite sur tout le lycée.

Il s'agirait d'une initiative récurrente, qui aurait pour but de traiter des problématiques adolescentes liées au mal-être. À chaque séance, les jeunes auraient choisi un thème (par exemple, les tendances suicidaires). Et quelques jeunes seraient chargés de réaliser une saynète, qui pourrait ensuite aboutir sur un débat. Évidemment, il serait intéressant de faire intervenir un professionnel de santé qui peut être l'infirmier ou l'infirmière, ou alors un éducateur issu de Maisons de Jeunes. Nous tenons à rappeler qu'il peut être intéressant d'utiliser les parents des élèves de la classe. Très souvent, on oublie que ces parents existent, alors que sur une classe de 30 élèves souvent un ou deux médecins, ou alors des adultes qualifiés sont présents pour parler d'un thème en particulier.

Faire appel aux parents des élèves, finalement, est quelque chose de gratuit. Souvent les parents sont prêts à venir dans la classe de leur enfant pour témoigner ou pour parler de quelque chose. Et ceci est toujours plus simple que de faire venir un intervenant extérieur qu'il faut contacter au préalable, et convaincre de venir.

Concernant le troisième volet, qui est l'échange entre les jeunes et les jeunes en situation de handicap, nous avons pensé à faire un atelier « langue des signes », qui pourrait être mis en place dans les maternelles, les collèges et les lycées. Il s'agirait d'apprendre la langue des signes aux élèves. La langue des signes est une langue comme une autre, au même titre que l'anglais ou l'espagnol ou encore le Chinois. C'est une langue qui est simple. Et il ne faut pas la stigmatiser comme la langue de certaines personnes, d'une minorité. Cette langue est finalement comme une autre. En maternelle, il s'agirait juste de sensibiliser les enfants aux personnes en situation de handicap. Et au collège et au lycée, s'ajouterait une véritable dimension d'apprentissage, pour ensuite pouvoir communiquer avec certaines personnes en situation de handicap.

Pour conclure, sur le droit à la santé, j'aimerais rappeler que nous avons tous connus des périodes de mal-être. Si on s'en sort plutôt bien, nous avons tous connaissance d'une personne qui malheureusement connaît des troubles plus graves. Il peut s'agir d'anorexie ; je pense particulièrement à l'anorexie ou à la boulimie, ou alors à des tendances suicidaires. Et ce type de

problème de mal-être concerne tout le monde. Cela concerne les jeunes et les plus âgés. Et cela concerne les riches comme les pauvres sans aucune distinction.

Il est vraiment important de faire comprendre aux jeunes que ce n'est pas si grave que cela. Ceci est vraiment un moment par lequel on passe tous. Et il est nécessaire de briser les tabous pour que les jeunes puissent en parler, parce que la parole est vraiment révélatrice.

J'aimerais aussi dire que ces problèmes ne sont pas insurmontables. Nous avons vraiment les structures et les moyens d'y faire face.

Maintenant c'est à vous et à nous de mieux informer les jeunes, qui ne sont pas toujours vraiment au courant de ce qu'ils peuvent faire et de ce qui est à leur disposition pour régler ce type de problème. Merci.

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Marine qui va restituer les conclusions sur le droit aux loisirs, au jeu et à la culture. Et précisément comment est-ce que l'on peut renforcer, capitaliser sur les expériences innovantes.**

◆ **Marine DELACHAUSSEE de l'Institut National des Jeunes Aveugles (Paris) :**

Tout d'abord, il faut savoir que les loisirs sont indispensables au développement de l'enfant, et qu'ils peuvent aussi être un levier à la mixité sociale. Malheureusement, les jeux ne sont pas accessibles à tous. Parfois on n'y pense pas forcément, mais les jeunes en situation de handicap n'ont pas accès à énormément de jeux. Il existe très peu de jeux adaptés. Et le peu qui en existe coûtent extrêmement cher.

C'est pour cela que nous aimerions demander aux collectivités locales, de mettre dans leur ludothèque pour ces jeunes, des jeux gratuits accessibles à tous ; ceci dans toutes les ludothèques des collectivités Villes amies des enfants.

De plus, nous proposons également de mettre en place des festivals du jeu. Ces festivals sont un moyen d'échanger. Les festivals de jeux avec des enfants valides, mais également avec des enfants en situation de handicap, sont un très bon moyen de briser les frontières entre enfants en situation de handicap et enfants valides. J'ai pu moi-même en faire l'expérience au festival du jeu du 11<sup>e</sup> arrondissement en 2011, que j'ai trouvé formidable.

Créer un jeu adapté, accessible à tous, pour qu'il puisse jouer tous ensemble n'est pas compliqué. En tant que Jeune Ambassadrice, j'ai pu créer un jeu de société, qui est un jeu de plateau de type jeu de l'oie, adapté pour que les enfants voyants, malvoyants et non-voyants puissent jouer ensemble en toute légalité. Ce jeu de plateau est un jeu basé sur les Droits de l'Enfant et sur la sensibilisation à l'UNICEF. Les enfants ensemble, non seulement en plus d'échanger sur les Droits de l'Enfant et sur ce qu'est l'UNICEF, échangent également sur le handicap.

Les enfants se posent facilement des questions. Qu'est-ce que le braille ? Cela sert à quoi ? Et pourquoi il existe un besoin d'avoir des couleurs contrastées ? Je leur explique tout simplement qu'il existe des enfants qui voient, mais qui voient très peu et qui ont besoin d'une adaptation visuelle, comme tactile. Au bout d'un certain moment les enfants oublient que leur camarade est en situation de handicap ou qu'il est valide. Ils jouent ensemble sans aucune différence. Pour ce qui est de l'accès à la culture, il existe assez peu d'expositions proposées et adaptées à tout type de handicap. Il serait bien de la part des collectivités locales, d'inciter au niveau des musées, au niveau des théâtres ou

même des cinémas à faciliter cet accès à la culture. Par exemple, il est difficile d'accéder à un film en audio description. Il y en a, mais peu. Au niveau de l'accès à la culture dans les musées, très peu de choses sont adaptées. Il y en a, mais encore une fois il y en a peu, alors que cela demande juste de la volonté et de l'imagination.

Nous pensons également aux jeunes qui ne sont pas en situation de handicap, mais qui sont souvent délaissés, sur les bords des routes. Des jeunes en zone difficile, qui pour certains ne fréquentent même plus ni le collège, ni le lycée, aucune Maison de Jeunesse pour les loisirs. Ces jeunes restent dans la rue, et n'ont plus accès à rien. Il existe très peu d'éducateurs de rue en France. L'éducateur de rue est une personne physique. C'est quelqu'un qui est là, qui peut être auprès de ces jeunes pour leurs loisirs ou leur redonner goût de faire des choses. Par exemple, d'aller jouer au foot, d'aller faire de la cuisine, des activités qui ne coûtent pas nécessairement très cher. Ceci est aussi un moyen de les inclure de nouveau d'un point de vue social en passant par le loisir, et en respectant leurs droits.

Pour conclure, j'aimerais dire que pour ce qui est des jeunes en situation de handicap, souvent nous pensons à la santé avant de penser au bien-être de l'enfant. Mais les jeunes en situation de handicap sont des jeunes comme les autres. Ce ne sont pas des jeunes qui n'ont pas de projets d'avenir, et qui sont seulement en assistanat, qui n'ont aucun désir, qui ne souhaitent rien faire. Bien au contraire. Les jeunes en situation de handicap sont très demandeurs.

Je suis scolarisée à l'Institut National des Jeunes Aveugles de Paris. Je suis intervenue, avec le jeu que j'ai créé, dans une classe de CM1-CM2. Et les enfants me demandaient : « marine, on le trouve quand ? C'est trop bien. Comme cela on pourrait jouer avec les copains ». Et je leur ai dit : « j'espère que cela va pouvoir aboutir. Mais je ferai tout pour aller jusqu'au bout ».

Et donner l'accès aux loisirs pour tous, est quelque chose qui demande juste de la volonté, et une envie de le faire partager.

### **Hélène DELMOTTE passe de nouveau la parole à Sokona pour un mot de conclusion.**

#### **◆ Sokona SY :**

Nous pensons vraiment que les collectivités amies des enfants sont à même de promouvoir le panorama de recommandations si et seulement si, un esprit de confiance s'établit entre les générations.

De plus, il est crucial de donner aux enfants et aux adolescents les moyens de participer de façon constructive à la vie dans les collectivités et pas seulement pour mettre en place un skateboard ou des aires de jeu.

Comme Janusz KORCZAK l'a souligné, vous dites : « c'est épuisant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : parce que nous devons nous mettre à leur niveau, nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. Là, vous avez tort. Ce n'est pas tant cela qui fatigue, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments, de nous élever, de nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre pour ne pas les blesser ». Merci encore pour cette participation.

**Hélène DELMOTTE :** merci à vous. J'ai été très impressionnée par vos exposés et je tenais à vous le dire. Je pense que ce sentiment est partagé. Et j'ai envie de vous proposer en cinq minutes de recueillir peut-être une ou deux questions d'élus, ou un ou deux témoignages par rapport à tout ce que nous venons d'entendre.

## Echanges avec la salle

### ◆ Joëlle GERBER, responsable du pôle enfance et du Conseil des Enfants de Schiltigheim

Le conseil des enfants de Schiltigheim est un peu le berceau des dispositifs de participation des enfants à la vie de la cité.

Je voudrais juste revenir sur plusieurs interventions sur ce thème.

Aujourd'hui beaucoup de collectivités se questionnent justement sur : comment associer plutôt les adolescents à la vie de la ville ? Ce n'est pas simple. Vous avez évoqué des élections dans des lieux de vie, où se trouvent les jeunes. C'est déjà le cas dans de nombreuses villes.

Je crois qu'il ne faudrait pas se tromper. Je crois que les communes s'interrogent beaucoup sur ce qui est fait pour faciliter la place des jeunes dans la cité. Aujourd'hui ceci est encore en cours d'interrogation. Et il me semblait bon, bien que n'étant pas membre de l'UNICEF, mais étant Ville amie des enfants de rappeler que justement l'UNICEF et l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), sont associés aujourd'hui pour valoriser une réflexion en faveur de nouveaux dispositifs de participation des jeunes. Mais peut-être que l'UNICEF pourra nous en dire plus.

Voilà c'était juste une petite piste à explorer. Merci.

### ◆ Galaad

On a la chance d'avoir nous-mêmes des pistes à explorer. Comme nous vous en avons transmises, forcément il va y avoir un échange qui peut être fécond justement pour plus tard. Mais justement à ce sujet, ce qui est intéressant c'est que on ne nie pas justement la mise en place de la part des collectivités ce type d'élections, cependant on estime, pour l'avoir constaté dans plusieurs villes différentes, qu'elles sont malheureusement trop restreintes. Dans la majorité des cas où ces Conseils Municipaux de la Jeunesse existent, ils existent de manière relativement éphémère. Ceci est véritablement un épouvantail d'apparat puisque malheureusement se sont très peu de jeunes qui vont élire leurs représentants. Et ce nombre de jeunes très restreints, forcément, n'est pas représentatif de l'ensemble des jeunes. Or, avec des élections obligatoires au sein d'un établissement scolaire, on serait face, comme ceci est le cas pour les élections des adultes, à une légitimité accrue de ce Conseil Municipal de la Jeunesse. Une fois doté de cette légitimité, il serait capable de mener à bien des projets.

Des travaux sont entrepris, ce que nous nions pas évidemment, mais on souhaiterait aller encore plus loin, puisque les jeunes justement ont cet enthousiasme, ont cette envie d'aller plus loin. Ils ont parfois cette capacité aussi si on leur fait confiance, de faire preuve d'entrain et de tirer avec eux des projets qui leur sont propres comme l'ont démontré mes camarades. Une fois que l'on s'adresse à eux, ils sont capables justement d'aller encore plus loin, et de faire preuve justement, parce qu'ils ont cet enthousiasme, de réponses adéquates qui les concerne principalement.

### ◆ Marine

De plus, peut-être qu'associer la parole des enfants et des jeunes à l'ANACEJ et de l'UNICEF, serait un bon moyen de partage.

◆ **Sophie ALVEZ, Conseillère municipale déléguée à l'enfance et en charge du Conseil Municipal Jeune.**

Je veux juste rebondir sur ce que vous étiez en train de dire. Je m'occupe du Conseil Municipal Jeune à Sainte-Savine. Nos élus jeunes sont élus dans chaque école (école primaire et collège, du CM1 à la troisième). Dès le CM1, ces jeunes participent aux élections.

On rencontre le problème inverse du vôtre. C'est-à-dire qu'au niveau du collège, on autorise tous les Saviniens à voter. Les seuls qui votent sont ceux qui se présentent. Nous, on a ce problème-là. C'est-à-dire que, les jeunes ne viennent pas aux urnes. Pour eux, ce n'est pas important.

Je vais tous les ans leur montrer ce que c'est que le Conseil Municipal des Jeunes et en quoi cela peut être important, étant donné que dans notre commune le Conseil Municipal Jeune de Sainte-Savine est acteur. C'est lui qui décide des projets qu'il veut mettre en place. Il est présent face au Conseil Municipal adulte. Il propose lui-même ses choix. Mais si on met en place un projet du Conseil Municipal Jeune, ce sera lui qui porte le projet jusqu'au bout avec notre aide. Il est vraiment acteur. Ce n'est pas juste un objet de représentation.

Mais que faire pour que arriver à un certain âge, surtout à partir de la cinquième, les élèves ou les enfants décident de plus s'investir ?

◆ **Galaad**

Madame, merci beaucoup justement de nous donner un exemple d'un endroit où c'est le cas justement où ces élections ont lieu.

Justement ceci est ce que l'on aimerait généraliser, puisque si il existe un entraînement national avec ces élections, on aura la chance justement d'avoir un engagement accru des jeunes. Ce problèmes de mobilisation, puisque vous dites uniquement que les jeunes qui se présentent, votent, il peut y avoir une progression avec justement une nouvelle manière d'exercer la communication au sein des collectivités locales.

◆ **Marine**

Aussi, ce qui est dur, est de mobiliser les collégiens. Ils ne sont pas intéressés, mais peut-être que si à côté du vote, on liait une partie ludique à la partie vote, cela permettrait de les rassembler tous ensemble et de les faire voter. Peut-être tout simplement allier deux choses.

◆ **Léo**

Pour rebondir à votre question, je pense que le problème majeur pour mobiliser les jeunes, et leur donner envie d'être présenté eux-mêmes, et de se représenter dans ces Conseils Municipaux, est de montrer que ces Conseils Municipaux des Jeunes ont un réel pouvoir d'action, et que les initiatives qu'ils réfléchissent et qu'ils demandent de mettre en œuvre, sont effectives.

Vous nous disiez que dans votre commune ceci est le cas. Des actions sont réalisées et sont concertées avec le Conseil Municipal adulte.

Je pense qu'il faut surtout communiquer avec les jeunes et leur dire : « voilà ce qui, grâce à votre Conseil Municipal des Jeunes, a été réalisé ». Ce qui va faire que l'année suivante, peut-être, sûrement, il va y avoir plus de mobilisation.

◆ **Fabrice MAUGIN, responsable du service Animation, Enfance, Jeunesse à Saumur**

Bonjour. J'ai deux ou trois petites remarques. Cela va conforter ce que disait la collègue de Schiltigheim.

Je vais vous donner le témoignage sur la ville de Saumur.

Le Conseil Municipal des Jeunes arrive en fin de mandat prochainement. L'expérience qui a été menée est l'organisation du vote dans l'ensemble des collèges de la commune (publics et privés). Cela a dysfonctionné. Vous parliez beaucoup de communication, vous parliez notamment sur les flyers, sur les activités, etc. On peut faire le parallèle avec le Conseil Municipal des Jeunes, si les services municipaux n'ont pas ce partenariat cela ne sert à rien. La communauté éducative a tout à gagner à créer des partenariats en local avec les acteurs de politiques publiques jeunesse, et donc y compris les collectivités territoriales. Au sein de la collectivité des gens doivent se déplacer pour rencontrer les jeunes et leur expliquer comment cela fonctionne. Au niveau des professeurs (pour qui j'ai le plus grand respect), vous en avez un grand nombre qui vont jouer le jeu, mais malgré leur motivation évidente parfois ils sont eux aussi pris dans leur quotidien.

Chez nous, ce qui a un peu dysfonctionné sur cette élection 2010, c'est clairement qu'à un moment donné sur certains collèges le discours n'était pas raccord. Vous avez des collèges où le vote ne s'est pas du tout mis en place. On s'est retrouvé avec des collèges qui n'étaient pas représentés au sein du Conseil Municipal des Jeunes. On s'est retrouvé avec deux jeunes élus qui, lorsqu'ils sont venus à la première séance plénière du Conseil Municipal des Jeunes, ont découvert qu'ils étaient élus pour trois ans. Donc là ils ont dit : « non, moi j'avais compris que c'était pour un an ». Donc comment faire?

Je reste convaincu que le meilleur moyen de communiquer avec les jeunes est d'aller là où sont les jeunes.

Je retiens certaines choses que vous avez pu exprimer. Ceci est un avis personnel. Mais avec nos collègues au sein des collectivités on a tendance, parfois, à ne pas vouloir quand on va à la rencontre des jeunes, les enquiquiner avec l'histoire de l'organisation du service jeunesse. Mais peut-être que ceci est une barrière qu'il faut qu'on soulève de nous-mêmes.

On est en train de travailler avec notre Direction de la communication sur la diffusion d'un certain nombre d'informations directement par SMS. Je sais que certaines communes pourront peut-être même témoigner parce que cela existe ailleurs.

Ce qui est pertinent est la mobilisation des moyens humains pour rencontrer les jeunes, là où ils sont. On a ouvert l'année dernière un Point Information Jeunesse (PIJ) à Saumur, en février 2011. On a dans la foulée organisé une première opération « jobs d'été ». Au même moment, on a inauguré une page Facebook institutionnelle pour les jeunes au niveau de la ville de Saumur. L'année dernière on a eu 100 jeunes qui sont venus à l'opération « jobs d'été ». Cette année on a reproduit les mêmes supports de communication avec une différence : deux animateurs du PIJ sont allés sur le terrain avant l'opération « jobs d'été ». Ils sont allés dans les lycées pendant le temps du midi. Ils ont pris le

temps. Je leur ai donné le temps aussi pour qu'ils construisent ce partenariat avec les établissements scolaires, pour aller à la rencontre des jeunes. Résultat : on a eu 200 jeunes. Soit 100 de plus que l'année dernière.

Pour conclure, on est un petit peu comme vous les jeunes, nous adultes. On fait des expériences. On se plante. Et puis on essaye de corriger, et puis d'avancer.

◆ **Monsieur ?**

Après dix ans d'expérience en Conseil municipal de jeunes, ce qu'il faut savoir c'est que les adultes n'ont pas toujours raison. Les jeunes n'ont pas toujours raison. Et il ne faut pas être trop catégorique. Quand dans un Conseil Municipal des Jeunes, certains viennent lors de la présentation du Conseil d'Administration de l'ANACEJ ou alors des jeunes qui viennent au Conseil d'Administration du CROUS, je pense qu'à ce niveau-là le Conseil Municipal des Jeunes a bien travaillé.

**Hélène DELMOTTE passe la parole à Marine pour le mot de conclusion.**

◆ **Marine**

Je pense que nous tenons tous à remercier Lynda SEDOUD et l'UNICEF d'avoir pu nous permettre de nous exprimer et de faire part de nos idées maintenant devant vous.

**Hélène DELMOTTE propose à Julie ZERLAUTH-DISIC de la rejoindre à la tribune afin de présenter la consultation nationale des 6/18 ans en 2013.**

## Consultation nationale des 6/18 ans en 2013

### ◆ Julie ZERLAUTH-DISIC, responsable des relations avec les collectivités territoriales à l'UNICEF France



Je vais vous parler de ce projet, que beaucoup d'entre vous connaissent puisqu'aujourd'hui 75 villes du réseau se sont engagées à nos côtés pour mener cette consultation nationale des 6/18 ans.

Mais avant de démarrer mes propos, je vais laisser la parole aux enfants et aux jeunes. Nous allons visionner un petit film que nous avons réalisé la semaine dernière à Poissy. Je remercie très vivement la ville de Poissy et les jeunes qui se sont prêtés au jeu de la consultation pour nous. Cela a été un vrai plaisir. Mais nous allons en reparler tout de suite après la projection du film.

➤ [Projection du film](#)

### ◆ Julie ZERLAUTH-DISIC

Cette consultation des enfants et des jeunes est désormais lancée.

Nous vous avons proposé le projet en fin d'année 2012. Très vite, le réseau s'en est emparé. Nous nous étions dit que l'on allait raisonnablement interroger 5 000 enfants ; ce qui serait extrêmement représentatif, pour faire ce que l'on appelle un sondage. Et puis nous nous sommes rendu compte que l'engouement autour de ce nouvel outil très novateur, a très vite permis d'atteindre les 100 000 demandes de questionnaires.

Nous avons réussi à concilier à peu près toutes les demandes. Et nous aboutissons aujourd'hui un projet qui est extrêmement conséquent.

Nous avons ouvert la plate-forme Internet qui nous permet aussi de nous adresser au grand public. Sachez qu'à ce jour plus de 1 200 personnes ont déjà rempli un questionnaire via la plate-forme Internet ; c'est-à-dire du grand public, puisque les collectivités se sont encore très peu emparées de l'outil Internet. Nous allons mener cette consultation jusqu'au 15 juin.

L'origine de ce projet est un outil UNICEF International, que nous avons testé dans cinq villes en 2010. A l'issue de la phase de test, les villes nous ont dit que cela les intéressait. Nous avons donc décidé de poursuivre, mais en s'adaptant. Nous nous sommes adaptés à la réalité territoriale et sociale française puisque l'outil était au départ international. Nous avons donc travaillé cet outil en comité de suivi, pour aboutir au modèle de questionnaires que vous avez aperçu dans le film, et que vous avez eu entre les mains pour ceux qui se sont inscrits dans la démarche.

Il existe un questionnaire enfant pour les 6/18 ans et un questionnaire adulte.

Dans le questionnaire enfant, une partie des questions s'adresse aux adolescents.

La TNS Sofres va nous aider à collecter cette masse énorme d'informations.

Puis à partir du mois de juin, nous allons travailler à l'analyse très fine de ces résultats pour produire un rapport autour du 20 novembre de cette année, Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Nous allons mener cette analyse fine avec des universitaires et des sociologues pour rechercher les points les plus saillants de ces réponses. Nous allons porter des messages avec vous. Certaines villes ont également demandé une analyse spécifique sur leur territoire.

L'objectif de toute cette consultation est d'arriver à ce rapport national ou à ses rapports locaux au mois de novembre. Ensuite, le but est aussi de pérenniser la démarche pour constituer, grâce à tout ce questionnement récurrent d'année en année, une base de référence de la perception qu'ont les enfants et les jeunes de l'exercice de leurs droits.

Cette année, le questionnement se veut très général auprès des publics que vous pouvez toucher le plus facilement dans vos centres de loisirs, dans vos écoles, dans les maisons de jeunes etc.

Puis, au fur et à mesure des années, nous irons vers des publics beaucoup plus spécifiques.

Notre base questionnement de cette année (avec 100 000 réponses), nous permettra d'avoir vraiment une base de référence, qui année après année, pourra être mise en perspective avec des résultats beaucoup plus pointus sur des publics particuliers (les enfants Roms, les enfants porteurs de handicap, des enfants en difficulté sociale). Cela nous permettra vraiment d'alerter ou soit, au contraire, de valoriser les démarches positives.

Je tiens vraiment à vous remercier pour l'engouement que cela a pris. Et puis je vois que beaucoup de villes se sont maintenant approprié l'outil qu'elles utilisent. Les ateliers vont démarrer dans les semaines qui viennent, si ce n'est déjà fait. Les villes en ont parlé sur leur site Internet, dans leur magazine, auprès de leur population.

La consultation prend une ampleur extraordinaire. Et je pense que c'est vraiment un très gros projet que l'on va mener tous ensemble. Ceci est assez extraordinaire.

**Hélène DELMOTTE** : Merci. Bravo. On peut vous applaudir.

Juste peut-être par rapport au choix des thématiques. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ? Comment était opéré ce choix ?

**Julie ZERLAUTH-DISIC** :

Le choix a été le choix initial d'UNICEF International.

Notre objectif est de nous servir des résultats de cette consultation, pour la prochaine audition de la France auprès du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies à Genève.

Nous avons repris le questionnaire initial. Nous l'avons retranscrit par rapport au chapitrage qui sera demandé lors de cette audition.

On a vérifié que tous les articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant étaient bien couverts.

Ensuite, nous avons ajouté des thématiques qui sont plus des repères visuels pour les enfants, surtout pour pouvoir organiser les ateliers en thématiques. Pour les petits, il est peut-être mieux de le faire en deux ou quatre fois, alors que pour les plus grands ou les adolescents à Poissy on l'avait fait en une seule fois. Cela permet surtout de créer des repères. Mais sachez qu'à l'intérieur des

quatre thématiques, on balaie vraiment tous les articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, sous un aspect ou sous un autre.

**Hélène DELMOTTE** : et au total donc une centaine de questions ?

**Julie ZERLAUTH-DISIC** : oui il y a environ une centaine de questions. On est à peu près à 30 questions par catégorie.

**Hélène DELMOTTE** : très bien. Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il existe des demandes de précisions, comme vous êtes déjà fortement engagés. Cette consultation va se prolonger jusqu'au 15 juin. Merci beaucoup Julie ZERLAUTH-DISIC.

### **Intervention de François LEONELLI, vice-président d'UNICEF France**

Je voudrais insister auprès de vous, communes et amies de l'UNICEF, sur l'importance de cette consultation.

Il s'agit d'une grande première, il faut le savoir. Cela ne s'est jamais fait. Quelques essais ont eu lieu en Italie durant quelques années très timides, pour questionner des enfants sur des pistes cyclables, sur des aires de jeu. Est-ce que c'était vraiment adapté ? Enfin on n'était pas vraiment dans le cadre des droits.

J'appelle votre attention sur le fait que nous sommes dans notre cœur de métier. Élisabeth LAITHIER qui était avec nous lors de la présentation du programme international, à Florence, a exprimé de manière très claire que pour les élus cela devait être un outil incomparable pour ajuster les actions qu'ils mènent, qui sont nombreuses. On n'en a eu des exemples. Elles sont innovantes. Elles sont constamment à la recherche du mieux-être des enfants, pour les ajuster assez finement en décryptant ces réponses des enfants.

Je crois que ceci est un apport considérable dans notre réflexion commune.

Je crois qu'il faut le saluer comme tel.

Et je veux signaler tout le travail qui a été fait par Julie depuis des années sur cette consultation. Elle a contribué considérablement à peaufiner et à l'ajuster à notre contexte franco-français, tel qu'il est livré aujourd'hui. Je suis ravi que tous ses efforts et son travail soient récompensés par le succès qu'a cette consultation.

Ce que l'on peut souhaiter, est que l'on ne soit pas dépassé par le succès, et qu'il n'y ait pas trop de travail après cela pour l'interpréter.

Soyez conscients que ce n'est pas une action parmi d'autres. Ceci est très particulier, et très innovant, dans un pays comme le nôtre en tout cas.

**Hélène DELMOTTE** : merci beaucoup Monsieur LEONELLI.

**François LEONELLI** :

Je voudrais ajouter une seule chose Hélène, la boucle est bouclée maintenant. Comme pour le début, je vais vous demander de nous livrer au terme de cette journée les réflexions qu'inspirent à la spécialiste des questions sociales que vous êtes, à la journaliste. N'hésitez pas à critiquer éventuellement (ceci est le privilège des journalistes) cette longue journée que vous avez si bien aidé à faire fonctionner harmonieusement et à lier toute la journée.

## Conclusions

### ◆ Hélène DELMOTTE, rédactrice en chef de la gazette santé social

Merci beaucoup.



La synthèse d'une journée comme celle-ci est un exercice difficile, d'autant que cette journée a été très riche en initiatives et en engagements. Il me sera bien évidemment impossible de tout reprendre.

Le sujet que vous aviez choisi : *combattre l'exclusion et la pauvreté des enfants*, est un sujet à la fois douloureux et complexe.

Il est douloureux évidemment parce que, à la fragilité initiale de l'enfant qui implique de le protéger, s'ajoutent d'autres vulnérabilités (la pauvreté, le handicap, l'errance).

Dominique VERSINI a très bien parlé de l'impact de la crise économique et de la crise du lien social. Et cela me paraissait important de le souligner. Je reviens sur ce qu'elle a dit sur la peur et sur la honte que peuvent ressentir ces familles qui sont en situation de vulnérabilité, qui parfois n'osent pas solliciter les services qui pourraient les aider, et qui souffrent vraiment du regard que certains portent sur eux.

J'ai presque envie de dire que le fil rouge de cette journée par rapport aux initiatives qui ont été présentées (dans les crèches de Nice ou de Besançon etc.) est que finalement vous avez contribué à changer ce regard ; et ce qui est sans doute aussi le premier pas pour aller davantage vers de la cohésion, pour respecter ce pacte républicain auquel nous a rappelé Dominique VERSINI et pour envisager ce vivre ensemble.

Je disais aussi que c'était un sujet complexe.

Élisabeth LAITHIER l'a souligné, l'exclusion sociale prend des visages très différents.

Vous avez abordé aussi des sujets qui étaient difficiles à aborder, comme la question des Roms ou la question des enfants porteurs de handicap. Ces sujets ont été abordés avec détermination, et sans atermoiement, avec sensibilité et beaucoup d'émotion, et sans sensiblerie. Et en tant que journaliste, vous savez sur ces questions il existe deux discours. Il existe celui qu'on entend très souvent, et qu'on relaye très souvent aussi qui est : « on n'y arrivera pas. C'est très compliqué. Et cela va coûter cher. Et dans cette période de crise économique vraiment ce n'est pas possible ». Et puis il existe le discours qui est celui que j'ai entendu tout au long de la journée grâce à vous : « on va faire preuve d'imagination. On va avancer avec de belles idées et avec de la bonne volonté ». Et c'est en cela que je parlais d'une journée qui avait été riche en engagements.

Alors l'engagement de l'UNICEF a pu être mesuré tout au long de la journée, avec la présentation de toutes vos actions et contributions à ces débats, tous les supports que vous mettez à disposition, toutes les réflexions, les travaux des comités départementaux, et ceux avec les Collectivités amies des enfants. J'ai envie de dire que je mesure vraiment toute l'étendue de vos actions, et qu'effectivement vous êtes essentiel en termes de connaissances, et en termes d'expertise.

Et puis on a eu aussi beaucoup de témoignages, d'engagements des élus.

Pas moins de onze initiatives locales ont été présentées. Des initiatives qui peuvent être reprises, qui peuvent être mutualisées, qui peuvent être multipliées. Je pense que ceci est le rôle bien évidemment du Réseau et des Collectivités amies des enfants, et c'est aussi le nôtre en tant que journaliste. J'ai aussi envie aussi de vous dire aujourd'hui: « n'hésitez pas à nous interpeller, à faire reconnaître toutes ces belles pratiques, ces belles initiatives pour que l'on puisse aussi les saluer et en faire part. Donnez vos contacts pour que des élus vous appellent, vous demande comment vous avez fait ? Comment vous avez réussi à faire cela? »

On a entendu la parole des élus, mais on sait aussi derrière qu'il existe beaucoup de professionnels qui agissent à vos côtés. Il existe des éducateurs, des médecins, des travailleurs sociaux, des psychologues. J'en oublie bien sûr mais tous ceux qui rendent leurs initiatives possibles. Je voulais leur faire un petit clin d'œil parce que souvent ils s'engagent par vocation et mettent en œuvre un engagement politique dont on a pu comprendre, aujourd'hui, combien il était fort. Faites-nous aussi remonter le travail (je parle encore en tant que journaliste) que vous pouvez mener avec le milieu associatif. Élisabeth LAITHIER a dit également qu'on ne pourra avancer que main dans la main.

Je voulais reprendre une citation de Madame BARZACH dans son discours de ce matin : la participation, la consultation des enfants et des jeunes participent à ce combat permanent. On a pu mesurer en écoutant les Jeunes Ambassadeurs et les étudiants Campus, à quel point ce travail était aussi essentiel. Et j'ai envie de dire d'un travail pionnier. Aujourd'hui, vous connaissez très bien les questions qui agitent le secteur : comment on fait pour la représentation des patients ? Comment organiser la représentation des personnes accueillies dans les établissements médico-sociaux ? Et on voit comment vous avez réussi à organiser cette parole et les propositions très belles qui sont apportées, et en tout cas très réfléchies et qui trouveront un écho et pourront, au moins alimenter les futurs débats.

Bruno JARRY a cité un certain nombre de citations. Il a même cité un très beau poème d'Andrée CHEDID. Alors moi j'ai envie juste de terminer sur une citation de George Bernard SHAW, que vous connaissez tous : *il y a des gens qui voient les choses telles qu'elles sont, et qui se demandent pourquoi il y a des gens qui voient les choses telles qu'elles n'ont jamais été, et qui se demandent pourquoi pas.* J'essaierai toujours d'appartenir à la deuxième catégorie. Et je pense que ceci est vraiment ce qui vous a tous réunis aujourd'hui. Et je voulais vraiment vous remercier pour avoir été associée à ces beaux moments. Merci beaucoup.

**François LEONELLI :**

C'est nous qui vous remercions Hélène. Nous vous remercions très vivement pour ces conclusions, pour ce regard que vous venez de porter sur cette journée, que vous découvrez sans doute. Vous découvrez à la fois la journée peut-être, nos amis, les intervenants, l'esprit du travail que nous faisons.

Un grand merci pour ces conclusions qui sont à la fois éclairantes et encourageantes pour nous à bien des égards, surtout venant de vous qui avez sous les yeux tout ce panorama des problèmes sociaux que vous faites vivre sous votre plume largement et par votre voix.

Merci d'avoir permis à cette voix de s'exprimer, tout au long de la journée avec talent, avec gentillesse et avec beaucoup d'habileté. Merci encore pour tout ce travail.

Je n'ajouterai pas grand-chose à ce que vous avez dit, ce n'est pas le but à cette heure-ci. Mais puisque l'on est dans les citations il y en a une, et Bruno JARRY a réveillé en moi le souvenir de celle-là que j'aime beaucoup de Saint-Exupéry, vous me permettrez de continuer sur les citations. Elle va paraître ésotérique mais moi j'y suis très attaché. Elle dit cela à peu près : *celui-là qui veille modestement quelques brebis sous les étoiles, s'il prend conscience de son rôle, il est plus qu'un berger, il est une sentinelle. Et chaque sentinelle est responsable de l'empire.* Et j'espère simplement que cette journée aura contribué à faire de nous, qui sommes des bergers naturels, des sentinelles toujours plus responsables, de cet empire que nous avons tous en charge ici chacun dans notre rôle, vous-même Hélène, chacun autour de nous, militants de l'UNICEF, élus, simples particuliers, engagés dans sa vie personnelle, dans ses responsabilités familiales ou autres, cet empire particulier que nous défendons corps et âme et becs et ongles, qui est celui des Droits de l'Enfant.

J'espère que cette journée aura contribué (grâce à tous, grâce à tous nos intervenants, que je veux remercier à nouveau, animateurs, participants à titre ou à un autre) à nous aider par l'exemple en nous montrant que ceci est possible, qu'il existe des réponses ; mais aussi en nous confortant dans cette ambition que nous avons et partageons à l'UNICEF et dans les Villes, qui est l'esprit même des Villes amies des enfants, de ne jamais se contenter de constater quelque chose, mais d'essayer toujours de viser à l'excellence pour les enfants.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier tout particulièrement, encore une fois, tous ceux qui ont permis à cette journée de se dérouler pour cette 10<sup>ème</sup> édition. J'espère que vous aurez le sentiment qu'elle a rempli son rôle, que vous repartez avec un peu plus de confiance dans la mission, un peu réconfortés, un peu mieux armés pour la conduire.

Je voudrais donc remercier Julie et toute son équipe, ainsi que toute l'équipe d'ailleurs de la Direction de la communication qui a beaucoup contribué autour de vous de Julie, à animer les tables rondes, à participer à un titre ou un autre.

Je voudrais remercier tous les jeunes, qui ont dû disparaître (parce que un jeune ne reste pas forcément en place comme nous) avec cet éclairage dont on a tant besoin, libre à la fois et parfois un peu déroutant, qu'ils nous apportent.

Bon retour. Et à l'année prochaine.